

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Trente-deuxième session

Rome (Italie), 29 juin - 4 juillet 2009

RAPPORT

RÉSUMÉ

La Commission:

- a) a adopté plusieurs amendements au Manuel de procédure;
- b) a adopté 28 normes ou textes apparentés du Codex nouveaux ou révisés ou des amendements à ces textes et de nombreuses dispositions nouvelles ou révisées pour les additifs et LMRs pour les pesticides et les médicaments vétérinaires;
- c) a approuvé plusieurs propositions de nouveaux travaux ou d'interruption de travaux;
- d) a examiné plusieurs questions transmises par ses organes subsidiaires ou provenant de sessions précédentes; est convenue de reporter la décision sur de possible nouveaux travaux sur l'alimentation animale jusqu'à sa 33^{ème} session; et a résolu l'utilisation de la lactopéroxydase pour le lait et les produits laitiers dans le commerce international;
- e) a noté le budget et les dépenses pour 2008-2009; a été informée que le budget 2010-2011 serait maintenu au même niveau que dans le biennium 2008-2009 ; a exprimé sa gratitude à la FAO et l'OMS pour ces ressources et aux gouvernements hôtes pour leur contribution en nature; a été informée que la FAO, dans le cadre de sa réforme, mettait en œuvre le budget et la gestion basés sur les résultats ; et convenue que l'utilisation du portugais comme langue d'interprétation dans le Comité de Coordination pour l'Afrique serait poursuivie;
- f) a noté le statut de la mise en œuvre du Plan Stratégique 2008-2013 ; a examiné l'Évaluation de la capacité du secrétariat du Codex ; n'a pas appuyé la recommandation de revenir à des sessions bisannuelles de la Commission ; et est convenu de renvoyer toutes les autres recommandations à la 63^{ème} session du Comité exécutif et à la 33^{ème} session de la Commission;
- g) est convenue de demander au Comité sur les fruits et légumes traités d'examiner la possibilité d'étendre son mandat pour couvrir les jus de fruits et légumes; et est convenue de cesser la discussion sur la fusion ou la dissolution des comités jusqu'à ce qu'il y ait un besoin de le faire dans le futur;
- h) a approuvé plusieurs recommandations destinées à améliorer la participation des pays en développement, particulièrement en ce qui concerne le renforcement des capacités et le Fonds fiduciaire du Codex;
- i) a appuyé le maintien de la coopération et de la coordination avec les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales;
- j) a noté le budget pour les activités d'appui du Codex FAO/OMS en 2008-09 et 2010-11 et a exprimé son appréciation à la FAO et l'OMS pour les activités en cours dans les domaines de l'avis scientifique et le renforcement des capacités pour la sécurité sanitaire et la qualité des aliments;
- k) a élu les membres suivants du Bureau de la Commission:
 - **Présidente:** Mme Karen Hulebak (États-Unis d'Amérique);
 - **Vice-présidents:** M. Sanjay DAVE (Inde), M. Ben MANYINDO (Ouganda), et M. Knud ØSTERGAARD (Danemark);
 - **Membres élus sur une base géographique:** Argentine, Australie, Japon, Jordanie, Mali, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique,
- l) a nommé les membres suivants comme coordonnateurs régionaux: Ghana (Afrique), Indonésie (Asie), Pologne (Europe), Mexique (Amérique Latine et Caraïbes), Tunisie (Moyen Orient), Tonga (Amérique du Nord et Pacifique Sud-Ouest); et
- m) a confirmé les gouvernements hôtes des organes subsidiaires du Codex.

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
INTRODUCTION	1-5
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	6
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE SUR LA 62^{ÈME} SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF	7-9
RAPPORTS DES COMITÉS DE COORDINATION RÉGIONAUX FAO/OMS	10-15
AMENDEMENTS AU MANUEL DE PROCÉDURE	16-22
PROJETS DE NORMES ET DE TEXTES APPARENTÉS À L'ÉTAPE 8 DE LA PROCÉDURE	23-24
Comité de coordination pour l'Asie	25-28
Contaminants dans les aliments	29
Additifs alimentaires	30
Hygiène alimentaire	31-32
Systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires	33
Graisses et huiles	34-36
Principes généraux	37-41
Méthodes d'analyse et d'échantillonnage	42-46
Nutrition et aliments diététiques et de régime	47-48
Fruits et légumes traités	49-55
Résidus de pesticides	56
Résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments	57-63
Normes et textes apparentés retenus à la Commission à l'étape 8	64-80
AVANT-PROJET DE NORMES ET DE TEXTES APPARENTÉS À L'ÉTAPE 5 DE LA PROCÉDURE	81-82
Graisses et huiles	83-86
Résidus de Pesticides	87
Résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments	88
RÉVOCATION DE NORMES ET DE TEXTES APPARENTÉS DU CODEX EXISTANTS	89
AMENDEMENTS AUX NORMES ET TEXTES APPARENTÉS DU CODEX	90-112
PROPOSITIONS RELATIVES À L'ÉLABORATION DE NOUVELLES NORMES ET DE NOUVEAUX TEXTES APPARENTÉS AINSI QU'À L'INTERRUPTION D'ACTIVITÉS	
Élaboration de nouvelles normes et textes apparentés	113-121
Interruption d'activités	122
QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES	123-137
PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS	
Statut général de la mise en œuvre	138
Évaluation de la capacité du Secrétariat du Codex	139-156
Évaluation des sessions du Codex tenues dans des pays en développement	157-168

QUESTIONS DÉCOULANT DES RAPPORTS DE LA COMMISSION, DES COMITÉS ET DES GROUPES SPÉCIAUX DU CODEX	169
Travaux futurs sur l'alimentation animale	170-176
Hygiène alimentaire	177-186
Comité de coordination pour l'Amérique Latine et les Caraïbes	187-194
Systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires	195-196
Additifs alimentaires	197
Comité de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique du Sud-Ouest	198
Principes généraux	199-222
Examen de la structure et des mandats des comités du Codex et groupes intergouvernementaux	223-228
RELATIONS ENTRE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES	
Relations entre la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organisations internationales intergouvernementales	229-244
Relations entre la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organisations internationales non gouvernementales	245
Rôle des normes privées	246-271
PARTICIPATION DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT DANS LES RÉUNIONS CODEX	
Projet et Fonds fiduciaire FAO/OMS à l'appui de la participation au Codex	272-281
Autres questions	282-295
AUTRES QUESTIONS SOUMISES PAR LA FAO ET L'OMS	296-299
NOMINATION DES COORDONNATEURS RÉGIONAUX	300
ÉLECTION DU BUREAU DE LA COMMISSION ET ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF	301-305
DÉSIGNATION DES PAYS CHARGÉS DE NOMMER LES PRÉSIDENTS DES COMITÉS ET DES GROUPES SPÉCIAUX DU CODEX	306
AUTRES QUESTIONS ET DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION	307-308

ANNEXES

	Page
I. LISTE DES PARTICIPANTS	49
II. AMENDEMENTS AU MANUEL DE PROCÉDURE	109
III. LISTE DES NORMES ET TEXTES APPARENTÉS ADOPTÉS PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS À SA 32^{ÈME} SESSION	110
IV. LISTE DES PROJETS DE NORMES ET TEXTES APPARENTÉS ADOPTÉS À L'ÉTAPE 5 PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS À SA 32^{ÈME} SESSION	114
V. LISTE DES NORMES ET TEXTES APPARENTÉS RÉVOQUÉS PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS À SA 32^{ÈME} SESSION	115
VI. LISTE DES PROJETS DE NORMES ET TEXTES APPARENTÉS APPROUVÉS EN TANT QUE NOUVEAUX TRAVAUX PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS À SA 32^{ÈME} SESSION	116
VII. LISTE DES TRAVAUX INTERROMPUS PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS À SA 32^{ÈME} SESSION	117
VIII. PRÉSIDENTE ACTUELLE DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CODEX	118

INTRODUCTION

1. La Commission du Codex Alimentarius a tenu sa trente-deuxième session au Siège de la FAO, à Rome (Italie), du 29 juin au 4 juillet 2009. Mme Karen Hulebak (États-Unis d'Amérique), Présidente de la Commission a présidé la session, assistée des Vice-Présidents, M. Knud Ostergaard (Danemark), M. Sanjay Dave (Inde) et M. Ben Manyindo (Ouganda). Ont participé à la session 463 délégués de 125 États Membres, une organisation membre, deux pays observateurs et 33 organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, dont des institutions du système des Nations Unies. La liste des participants, qui inclut les membres du Secrétariat, figure à l'Annexe I du présent rapport.
2. La session a été ouverte par M. James Butler, Directeur général adjoint de la FAO, qui a félicité la Commission de ses activités menées avec succès dans le domaine de l'établissement de normes alimentaires dans un monde en évolution depuis sa première session en 1963, époque à laquelle la population mondiale a doublé et la valeur des échanges alimentaires mondiaux a été multipliée par 22. Il a déclaré que tous les consommateurs étaient susceptibles de bénéficier des décisions prises sur les plus de 30 textes soumis à la Commission pour adoption durant la semaine, grâce à la sécurité sanitaire accrue de leurs aliments ou au renforcement de l'économie de leur pays. Il a souligné l'occasion unique qu'offre la Commission pour débattre les moyens de mieux protéger la santé des consommateurs dans le monde et d'assurer des pratiques loyales dans le commerce alimentaire.
3. M. Jorgen Schlundt, Directeur du Département de la sécurité sanitaire des aliments des zoonoses et des maladies d'origine alimentaire de l'OMS, a souhaité la bienvenue aux délégués au nom de la Directrice générale de l'OMS, Mme Margaret Chan. Il a souligné l'importance des travaux du Codex étant donné que les problèmes de sécurité sanitaire des aliments ne pouvaient plus, à l'heure actuelle, être résolus par des États seuls car en matière de sécurité sanitaire des aliments, aucun pays n'est à l'abri. Pour faciliter ce processus, l'OMS avec la FAO, a investi dans le renforcement de deux grandes activités entreprises pour faire face aux risques pour la santé posés par la complexité et la mondialisation accrues des échanges alimentaires: INFOSAN et le Fonds fiduciaire du Codex. Il a assuré la Commission de l'importance et de la priorité que les organes directeurs de l'OMS et la haute direction de l'OMS accordent aux travaux du Codex.
4. Son Excellence M. Rifki Adboukader Bamakhrama, Ministre du commerce et de l'industrie de la République de Djibouti, le membre le plus récent de la Commission, s'est également adressé à la Commission du Codex Alimentarius. Le Ministre Bamakhrama a informé la Commission que Djibouti était essentiellement importateur de denrées alimentaires et donc vulnérable aux crises alimentaires. Djibouti procédait actuellement au développement de son secteur de production alimentaire commerciale et de son système de contrôle alimentaire et espérait, grâce à sa participation au Codex, faire usage des normes fondées sur la science, qui sont élaborées pour renforcer sa propre législation alimentaire dans l'objectif de protéger la santé de ses consommateurs et de trouver pour ses produits un accès sur les marchés internationaux.

Répartition des compétences

5. La Commission a pris acte de la répartition des compétences entre la Communauté européenne et ses États membres, conformément au paragraphe 5 de l'Article II du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius, telle que présentée dans le document CAC/32 LIM/2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1 de l'ordre du jour)¹

6. La Commission a adopté l'ordre du jour provisoire comme ordre du jour de sa session. À la demande d'une délégation, la Commission est convenue d'examiner les questions relatives à la « Distribution simultanée des documents dans toutes les langues de travail » et à la « Longueur des rapports » dans le cadre du point 11(b) de l'ordre du jour, « Évaluation des capacités du Secrétariat du Codex ».

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE LA SOIXANTE-DEUXIÈME SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF (Point 2 de l'ordre du jour)²

7. Conformément à l'Article V.7 du Règlement intérieur, la Présidente a fait part à la Commission des conclusions de la soixante-deuxième session du Comité exécutif et a noté que les recommandations du

¹ ALINORM 09/32/1, ALINORM 09/32/1A Rev. et ALINORM 09/32/1B.

² ALINORM 09/32/3

Comité exécutif sur certaines questions spécifiques seraient examinées sous les points de l'ordre du jour pertinents.

8. La Présidente a indiqué que le Comité exécutif avait essayé d'accomplir ses tâches essentielles d'une manière équilibrée et cohérente, en particulier en ce qui concerne les principaux volets de l'examen critique: examen des textes soumis pour adoption; propositions de nouvelles activités; et suivi de l'élaboration des normes. Elle a par ailleurs souligné que l'examen des nouvelles propositions de normes était particulièrement critique pour assurer l'utilisation optimale du temps et des ressources et pour faciliter l'avancement de l'élaboration de normes.

9. Concernant le suivi de l'élaboration des normes, la délégation malaisienne, qui s'exprimait au nom du Président du Comité sur les graisses et les huiles, a rappelé que le Comité exécutif avait examiné en partie l'Avant-projet et les Projets de listes de cargaisons précédentes acceptables et avait encouragé le Comité à finaliser les travaux sur les listes à sa prochaine session en 2011, tout en observant qu'en général, l'établissement de ces listes pouvait ralentir l'avancement des travaux du Codex. Tout en prenant bonne note de cette opinion, la délégation a appelé l'attention de la Commission sur certaines questions importantes: comme il a été souligné par certains membres du Comité exécutif, des avis scientifiques avaient été fournis en 2006, raison pour laquelle le Comité sur les graisses et les huiles aurait besoin de temps pour résoudre cette question; et en ce qui concerne les cinq années nécessaires pour l'établissement des normes, la délégation a exprimé l'espoir qu'une certaine souplesse puisse être accordée compte tenu du fait que le Comité se réunit deux fois par an.

RAPPORTS DES COMITÉS RÉGIONAUX FAO/OMS DE COORDINATION (Point 3)³

Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique (CCAFRICA)

10. La délégation ghanéenne a informé la Commission qu'à sa dix-huitième session, le CCAFRICA avait reconnu que la participation des pays en développement aux travaux du Codex revêtait une importance critique et que cette participation devait être améliorée. À cette fin, il a été convenu de renforcer les Points de contact du Codex avec le Codex et les Comités nationaux du Codex, d'être cohérents dans la nomination des délégués aux réunions du Codex et de mettre en œuvre le Plan stratégique du CCAFRICA. Remerciant le Fonds fiduciaire pour le Codex qui facilite la participation des pays au Codex, le CCAFRICA a estimé qu'il serait bon de chercher d'autres mécanismes de soutien qui seraient un complément au Fonds fiduciaire. Le Comité a également remercié la Commission pour avoir permis l'emploi du portugais comme langue d'interprétation durant la dernière session du CCAFRICA. Il a aussi exprimé sa gratitude à la FAO et à l'OMS pour leurs activités de renforcement des capacités dans la région ainsi que pour les avis scientifiques fournis en continu à l'appui des travaux du Codex. Le Coordonnateur a souhaité la bienvenue à Djibouti en tant que nouveau membre du Codex et de CCAFRICA.

Comité FAO/OMS de coordination pour l'Asie (CCASIA)

11. La délégation indonésienne a informé la Commission qu'à sa seizième session, le CCASIA avait finalisé trois normes de produits régionales et avait approuvé un projet de norme régionale pour adoption à l'étape 5, qui sera examiné par la Commission sous d'autres points de l'ordre du jour. Le Comité a également finalisé son Plan stratégique. La Commission a été par ailleurs informée que la session avait été précédée d'un atelier de formation au Codex pour l'Asie et le Pacifique, organisé par le Secrétariat du Fonds fiduciaire pour le Codex, qui avait comporté des exercices pratiques et s'était révélé très efficace et utile pour renforcer le niveau de participation aux réunions du Codex. Un site web a été créé pour le CCASIA dont la maintenance sera confiée aux futurs coordonnateurs.

Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe (CCEURO)

12. La délégation suisse a loué l'excellente organisation de la 26^{ème} session du CCEURO par le Gouvernement polonais. Parmi d'autres points, les participants avaient noté qu'il était nécessaire d'améliorer la communication horizontale entre les experts et que plusieurs pays de la région Europe dont les économies sont en transition pouvaient bénéficier du Fonds fiduciaire pour le Codex. Le Comité a souligné qu'il fallait insister sur le renforcement des capacités dans certains pays de la région pour assurer une participation efficace et a remercié la FAO et l'OMS de leur soutien au Codex. Le Comité a noté que, bien

³ ALINORM 09/32/28, ALINORM 09/32/15, ALINORM 09/32/36, ALINORM 09/32/19, ALINORM 09/32/40, ALINORM 09/32/32.

que de nombreux pays européens aient pris des initiatives dans le domaine de la nutrition, il restait encore beaucoup à faire pour améliorer la sécurité sanitaire des aliments et la nutrition dans la région.

Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CCLAC)

13. La délégation mexicaine a résumé les principaux points débattus durant la seizième session du CCLAC, en particulier l'allocation de ressources du Fonds fiduciaire pour le Codex et des propositions concernant la restructuration, la longueur et la teneur des rapports du Codex, la distribution simultanée et en temps opportun des documents du Codex dans les langues officielles de la Commission, le consensus et les propositions de nouveaux travaux sur les normes régionales pour des produits intéressant la région.

Comité FAO/OMS de coordination pour le Proche-Orient (CCNEA)

14. La délégation tunisienne a informé la Commission qu'à sa cinquième session, le CCNEA avait remercié la FAO et l'OMS pour les activités de renforcement des capacités et la fourniture d'avis scientifiques; a souligné le besoin de renforcer les travaux en matière de sécurité sanitaire des aliments et de sensibiliser les consommateurs dans ce domaine; a reconnu que tous les pays appliquent les normes Codex au niveau national afin de faciliter le commerce des denrées alimentaires; et a souligné que le Plan d'action du CCNEA devra être mis en oeuvre. Le Comité avait examiné la normalisation de plusieurs produits importants dans la région et était convenu de transmettre à la Commission trois propositions pour approbation en tant que nouvelles activités.

Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest (CCNASWP)

15. La délégation des Tonga a indiqué que le Comité de coordination du Codex pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest s'était penché, à sa dixième session, sur des activités spécifiques du Plan stratégique du Codex pour 2008-2013. Le Comité a adopté le Plan stratégique pour le CCNASWP 2008-2013 et a demandé au Coordonnateur de suivre son exécution. Le Comité a remercié la FAO et l'OMS des efforts déployés pour aider leurs membres par le biais d'activités de renforcement des capacités. Il a également insisté sur la nécessité de faire participer davantage les experts des pays en développement pour la fourniture par la FAO et l'OMS d'avis scientifiques et d'utiliser des données provenant de toutes les régions géographiques. Le Comité a reconnu le rôle et l'impact importants du Fonds fiduciaire pour le Codex s'agissant d'accroître la participation des pays insulaires du Pacifique et a noté qu'il fallait adopter une perspective dépassant la durée de vie du Fonds fiduciaire et envisager de nouveaux mécanismes pour renforcer la participation des pays en développement aux travaux du Codex de manière plus durable.

AMENDEMENTS AU MANUEL DE PROCÉDURE (Point 4 de l'ordre du jour)⁴

Projet de principes d'analyse des risques nutritionnels et directives pour application aux travaux du Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime

16. La Commission a décidé que la version espagnole devrait être corrigée pour des raisons de conformité avec la version anglaise et a adopté les Principes d'analyse des risques tels que proposés.

Proposition d'amendement aux *Instructions de travail pour l'application de la démarche critères dans le Codex*

Amendement corrélatif aux *Critères généraux régissant le choix des méthodes d'analyse (terminologie)*

17. La Commission a adopté les deux amendements tels que proposés.

Proposition d'amendement aux *Lignes directrices destinées aux présidents des comités du Codex et des groupes intergouvernementaux spéciaux*

18. Plusieurs délégations ont appuyé une proposition visant à préciser les conditions dans lesquelles un facilitateur pouvait être désigné, afin de garantir la transparence du processus, et la Commission est convenu d'ajouter les trois conditions mentionnées dans les documents ALINORM 09/32/33, par. 82 et ALINORM 09/32/4A.

⁴ ALINORM 09/32/4, ALINORM 09/32/4A (observations de la Colombie et de la Malaisie)

19. La Commission est convenue de corriger la version espagnole comme proposé dans le document ALINORM 09/32/4A afin de l'harmoniser avec la version anglaise. Avec ces amendements, la Commission a adopté la proposition d'amendement.

Proposition d'amendement du mandat du Comité sur les principes généraux

20. Plusieurs délégations, tout en étant favorables à la suppression de la référence à la procédure d'acceptation, ont exprimé l'opinion selon laquelle d'autres aspects du travail du Comité sur les principes généraux, comme par exemple le dispositif pour l'examen des incidences économiques des normes, devraient être conservés. Ces délégations ont proposé d'examiner attentivement le mandat du Comité étant donné sa nature générale et les incidences de ses travaux, en tenant compte de la mise en œuvre du Plan stratégique. La Commission a donc décidé de demander au Comité sur les principes généraux d'examiner son mandat et n'a apporté aucun amendement au texte en vigueur.

Proposition d'inclusion d'une note de bas de page informative au quatrième paragraphe des Déclarations de principes concernant le rôle de la science dans la prise de décisions du Codex et les autres facteurs à prendre en considération pour indiquer que la procédure d'acceptation a été supprimée en 2005

21. Plusieurs délégations ont exprimé l'opinion selon laquelle l'emploi du terme "acceptation" dans les *Déclarations de principes* ne se rapportait pas à la Procédure d'acceptation abolie en 2005 et n'étaient donc pas favorables à l'inclusion d'une note de bas de page indiquant que cette Procédure avait été supprimée. La Commission est donc convenue de conserver le texte des *Déclarations de principes* en l'état.

22. Les amendements au Manuel de procédure sont présentés à l'Annexe II.

PROJETS DE NORMES ET DE TEXTES APPARENTÉS À L'ÉTAPE 8 DE LA PROCÉDURE (Point 5 de l'ordre du jour)⁵

23. La Commission a **adopté** les projets de normes et de textes apparentés soumis par ses organes subsidiaires à l'étape 8 (y compris ceux soumis à l'étape 5 avec recommandation d'omettre les étapes 6 et 7 et ceux soumis à l'étape 5 de la procédure accélérée), ainsi que d'autres normes et textes soumis pour adoption, dont la liste figure à l'Annexe III du présent rapport.

24. Les paragraphes ci-après contiennent des informations supplémentaires sur les observations formulées et les décisions prises sur certains points.

Comité de Coordination de la FAO/OMS pour l'Asie (CCASIA)

Projet de norme régionale pour le Gochujang⁶

25. La Commission a **adopté** le projet de norme avec un amendement à la section 2.1 d) visant à remplacer « d'une manière appropriée » par « d'autres moyens appropriés », reconnaissant que d'autres moyens que le traitement thermique existent pour éviter toute dégradation du produit, comme le Japon le suggère dans ses observations écrites.

Projet de norme régionale pour les produits à base de ginseng⁷

26. La Commission a **adopté** le projet de norme avec les amendements de caractère éditorial à la note de bas de page 2 de la section 3.2 concernant une teneur en ginsénosides, les titres des sections 6.2 et 7.6 et une méthode AOAC mentionnée dans les sections 7.1 et 7.2, comme le Japon et la République de Corée l'ont suggéré dans leurs observations écrites.

⁵ ALINORM 09/32/5; ALINORM 09/32/5-Add.1; ALINORM 09/32/5A (Observations de: Brésil, Colombie, Communauté européenne, Japon, Malaisie, Mexique, Suisse, États-Unis d'Amérique, CIAA, CRN, IADSA, ICMSF, IDF, IFAC, OFITEL); CAC/32 LIM/3 (Observations de: Australie, Brésil, Costa Rica, Cuba, Égypte, Ghana, Iran, Kenya, Pérou, République de Corée, États-Unis d'Amérique, Thaïlande, CropLife International); CAC/32 LIM/8 (Observations des Philippines); CAC/32 LIM/9 (Observations de l'OFITEL); CAC/32 LIM/11 (Observations du Guatemala); CAC/32 LIM/12 (Observations du Brésil); CAC/32 LIM/13 (Observations de l'Indonésie); CAC/32 LIM/14 (Observations de la Chine); CAC/32 LIM/15 (Observations de la Turquie); CAC/32 LIM/16 (Observations de la Communauté européenne); CAC/32 LIM/17 (Observations de l'Inde); CAC/32 LIM/18 (Observations du Japon)

⁶ ALINORM 09/32/15, Annexe II

⁷ ALINORM 09/32/15, Annexe III

*Avant-projet de norme régionale pour la pâte de soja fermentée*⁸

27. La Commission a décidé d'amender la Section 2.1 d) de l'avant-projet de norme avec la même justification que pour le projet de norme régionale pour le Gochujang et l'introduction de l'amendement de caractère éditorial à la section 3.1.2 c), comme le Japon et la République de Corée l'ont suggéré dans leurs observations écrites. La Commission a noté que le Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA) n'avait pas approuvé la disposition relative à l'additif alimentaire pour le tartrate de potassium et invité le CCASIA à fournir une limite d'emploi maximale unique.

28. La Commission a **adopté** l'avant-projet de norme à l'étape 5/8, avec omission des étapes 6 et 7, avec ces amendements et sans la disposition relative au tartrate de potassium.

Contaminants dans les aliments*Avant-projet de révision du Préambule de la NGCTA*⁹

29. La Commission a noté que l'avant-projet de révision du Préambule de la NGCTA n'avait pas été distribué pour observations à l'étape 3 à cause de sa disponibilité tardive mais que le Comité sur les contaminants dans les aliments (CCCF) avait néanmoins avancé son adoption à l'étape 5/8, avec omission des étapes 6 et 7, et que cette adoption avait été appuyée par le Comité exécutif à sa soixante-deuxième session. Des délégations se sont montrées préoccupées par la manière dont la révision avait été conduite et ont indiqué qu'il était difficile de savoir si certains textes étaient prévus pour les gouvernements ou pour être utilisés dans le contexte du Codex. Ces délégations ont donc proposé l'adoption à l'étape 5 afin que la question puisse être examinée par les gouvernements et par le CCCF à sa prochaine session, et ont proposé que le Comité sur les principes généraux (CCGP) examine aussi le texte avec les textes sur l'évaluation des risques. La délégation des Pays-Bas, prenant la parole en tant que président du CCCF, a informé la Commission que le Comité avait examiné de manière approfondie la révision et que le contenu avait fait l'objet d'un accord ainsi que la proposition de le soumettre pour adoption à l'étape 5/8. Elle a aussi précisé que le Préambule faisait partie d'une norme Codex destinée aux gouvernements et que, suite à la révision, toutes les dispositions prévues pour être appliquées au titre du Codex avaient été supprimées. Les documents décrivant les principes et les politiques d'analyse du risque appliqués par le CCCF ont été inclus dans le Manuel de procédure et seront révisés par le CCGP, qui procède à un examen général des politiques d'analyses du risque. Prenant note de la clarification, la Commission a donc **adopté** l'avant-projet de révision du Préambule de la NGCTA à l'étape 5/8, avec omission des étapes 6 et 7.

Additifs alimentaires*Projet et avant-projet de dispositions relatives aux additifs alimentaires de la Norme générale pour les additifs alimentaires (NGAA)*¹⁰

30. La Commission a pris note des préoccupations de nombreuses délégations concernant la sécurité de certains colorants, en particulier l'érythrosine (INS 127), et de la proposition invitant le JECFA à procéder à une évaluation affinée de l'exposition avant l'adoption des dispositions. Le Comité a noté que le JECFA avait déjà effectué une évaluation de l'exposition, qui devrait être mise à jour en fonction des données nouvelles. Compte tenu de ces préoccupations, la Commission a renvoyé le projet et avant-projet de dispositions relatives à l'érythrosine au CCFA pour examen à sa prochaine session dans le contexte d'une évaluation affinée de l'exposition par le JECFA. La Commission a **adopté** tous les autres projets et avant-projets de dispositions relatives aux additifs alimentaires tels que proposés par le Comité.

⁸ ALINORM 09/32/15, Annexe IV

⁹ ALINORM 09/32/41, Annexe III

¹⁰ ALINORM 09/32/12, Annexe IV

Hygiène alimentaire

Avant-projet de critères microbiologiques relatifs à la présence de Listeria monocytogenes dans les aliments prêts à consommer (Annexe II des Directives pour l'application de principes généraux d'hygiène alimentaire à la maîtrise du listeria monocytogenes dans les aliments prêts à consommer (CAC/GL 61-2007))¹¹

31. La Commission a **adopté** l'Avant-projet de critères microbiologiques relatifs à la présence de *Listeria monocytogenes* dans les aliments prêts à consommer (Annexe II des Directives pour l'application de principes généraux d'hygiène alimentaire à la maîtrise du listeria monocytogenes dans les aliments prêts à consommer (CAC/GL 61-2007) à l'étape 5/8, avec omission des étapes 6 et 7, et des amendements mineurs de nature éditoriale au troisième alinéa de la section 3.1 sur les aliments prêts à consommer qui ne seront pas contaminés par *L. monocytogenes*, afin de distinguer la congélation d'autres combinaisons susceptibles de stopper la contamination par *L.monocytogenes*, et à la note de bas de page 8 pour que l'énoncé soit plus lisible.

Avant-projet de critères microbiologiques pour les préparations de suite en poudre et les préparations pour enfants en bas âge données à des fins médicales spéciales (Annexe II au Code d'usages en matière d'hygiène pour les préparations en poudre destinées aux nourrissons et aux enfants en bas âge) (CAC/RCP 66-2008)¹²

32. La Commission a corrigé le titre de la publication dans la note de bas de page 20 et **adopté** l'avant-projet de critères microbiologiques pour les préparations de suite en poudre et les préparations pour enfants en bas âge données à des fins médicales spéciales (Annexe II au Code d'usages en matière d'hygiène pour les préparations en poudre destinées aux nourrissons et aux enfants en bas âge) (CAC/RCP 66-2008) tel que proposé.

Systèmes d'inspection et de certification pour les importations et les exportations de denrées alimentaires

Avant-projet de modèle générique de certificat sanitaire (Annexe aux Directives pour la conception, l'établissement, la délivrance et l'utilisation de certificats officiels génériques (CAC/GL 38-2001)¹³

33. La Commission a noté que les questions soulevées par une délégation concernant un certificat pouvant s'appliquer à plusieurs produits et les responsabilités des importateurs avaient été traitées par le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS) et que le modèle générique de certificat proposé pour adoption permettait de certifier plusieurs produits et d'inclure des informations non disponibles au moment de l'émission du certificat, sans changer celui-ci. La Commission a aussi noté que le modèle générique de certificat, en tant qu'annexe dans les *Directives pour la conception, l'établissement, la délivrance et l'utilisation des certificats officiels génériques*, était conforme aux dispositions des directives. Compte tenu de ces clarifications, la Commission a **adopté** l'avant-projet de modèle générique de certificat officiel, en tant qu'annexe dans les *Directives pour la conception, l'établissement, la délivrance et l'utilisation des certificats officiels génériques (CAC/GL 38-2001)*.

Graisses et huiles

Projet d'amendement à la norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique: inclusion de l'huile de son de riz¹⁴

34. Des délégations ont exprimé l'avis que le niveau « d'autres » desméthylstérois dans l'huile de son de riz devait être supprimé du tableau 3 et réexaminé par le Comité sur les graisses et les huiles (CCFO) pour les raisons suivantes: il ne s'agissait pas d'une caractéristique d'identité importante pour l'authenticité de l'huile de son de riz, qui était déterminée précisément par les desméthylstérois mentionnés dans le tableau. Par ailleurs, la méthode d'analyse était complexe et les pays concernés ont eu du mal à se procurer les produits de référence, notamment les pays en développement. Enfin, une étude ayant montré que des niveaux

¹¹ ALINORM 09/32/13, Annexe II

¹² ALINORM 09/32/13, Annexe III

¹³ ALINORM 09/32/30, Annexe II

¹⁴ ALINORM 09/32/17, Annexe II

bas d'autres desméthylstéroïdes pouvaient être observés dans l'huile de son de riz, le niveau « ND » figurant dans le tableau actuel n'était donc pas adéquat.

35. La délégation de la Malaisie, prenant la parole en tant que président du CCFO, a rappelé que le Comité avait approuvé toutes les dispositions figurant dans le projet d'amendement après un examen approfondi et que la question du niveau d'autres desméthylstéroïdes n'avait pas été soulevée dans le Comité. La délégation a donc proposé d'adopter le texte actuel et de réexaminer cette question dans le futur lorsque de nouvelles données seront disponibles.

36. La Commission a adopté le projet d'amendement et convenu que le CCFO réexamine le niveau d'autres desméthylstéroïdes lorsque de nouvelles données seront disponibles.

Principes généraux

*Avant-projet révisé du Code de déontologie du commerce international des denrées alimentaires*¹⁵

37. Plusieurs délégations, sans s'opposer à l'adoption de l'avant-projet révisé du Code de déontologie à l'étape 5, n'étaient pas favorables à son adoption aux étapes 5/8 parce que la vingt-cinquième session du Comité sur les principes généraux avait apporté des changements importants au document et qu'il fallait davantage de temps pour examiner le texte. Ces délégations ont aussi mentionné que leurs préoccupations n'avaient pas été prises en compte comme il convenait à la session du Comité sur les principes généraux lorsque la décision fut prise de reporter le texte à l'étape 5/8.

38. Les observations suivantes ont été formulées: le concept de sécurité alimentaire étant universel, il ne devrait pas y avoir d'exception, comme c'est le cas actuellement dans l'Article 4.2, permettant à un pays exportateur d'exporter des denrées alimentaires qui ne sont pas conformes à la législation nationale; la question de la mise en œuvre du Code, en particulier par les pays qui n'ont pas de système de contrôle, devrait être clarifiée; le texte actuel est peut-être en contradiction avec certains des principes du Codex dans la mesure où ils établissent des cadres réglementaires nationaux et s'en inspirent; la déontologie s'appliquant au traitement équitable dans les transactions commerciales, l'aide alimentaire et les donations doit être plus précise; et certaines dispositions du texte peuvent s'avérer contraires aux dispositions de l'OMC.

39. De nombreuses délégations ont appuyé l'adoption de l'avant-projet proposé à l'étape 5/8 en indiquant qu'il avait été examiné par le CCGP depuis un certain temps et que ce document pourrait être un principe directeur donnant des garanties solides et applicables rapidement aux pays ne disposant pas de systèmes de contrôle.

40. D'autres observations ont été formulées comme suit: la référence au Code international de commercialisation des substituts du lait maternel est importante; le Code doit être générique et porter sur la protection des consommateurs des pays qui n'ont pas de mesures de contrôle appropriées de la qualité des denrées alimentaires; le Code doit se concentrer sur les dispositions centrales de l'article 3 et ne devrait pas être utilisé pour résoudre des problèmes de conformité qui devraient être traités par le CCFICS; le problème de l'analphabétisme dans certains pays en développement peut être un obstacle à la diffusion d'informations destinées aux consommateurs et à la sensibilisation de ces derniers aux questions relatives à la sécurité alimentaire; et le Code ne devrait pas reproduire des dispositions existant déjà dans les textes du Codex ou les accords de l'OMC.

41. Compte tenu de ce qui précède, la Commission a décidé d'**adopter** l'avant-projet révisé du code de déontologie à l'étape 5. Elle a cependant souligné que cela signifiait que la structure générale de l'avant-projet avait bien avancé, que seules quelques propositions particulières devaient être faites et qu'aucun débat d'ordre général sur sa portée ne serait relancé. La Commission a aussi insisté sur la nécessité de mettre un terme à ces travaux au cours de la prochaine session du CCGP.

Méthodes d'analyse et d'échantillonnage

Projet de Directives pour régler les litiges concernant les résultats analytiques (tests)

42. La délégation du Brésil a exprimé l'avis que la section 4 « Analyse des échantillons de réserve » du projet de directives aboutissait à un traitement inéquitable entre les pays importateurs et exportateurs, en faveur du pays importateur, et indiqué que les observations figurant dans le document CAC/32 LIM 12 décrivaient des simulations utilisant les différences critiques delta mentionnées dans la section 4 afin

¹⁵ ALINORM 09/32/33, Annexe II

d'illustrer les difficultés liées à cette section. La délégation a donc proposé de renvoyer le projet de directives à l'étape 6 pour examen par le Comité qui veillera à ce que les directives répondent aux préoccupations concernant l'équité entre les pays importateurs et exportateurs. Cette position a été appuyée par d'autres délégations.

43. Plusieurs autres délégations ont appuyé l'adoption des directives parce qu'elles fournissaient des indications importantes pour régler les litiges concernant les résultats analytiques dans le commerce international et qu'elles avaient été examinées de manière approfondie par les experts de ce domaine dans le Comité.

44. La délégation de la Hongrie, prenant la parole en tant que président du Comité, a souligné les directives étaient techniquement valides; cependant certaines expressions étaient ambiguës et pouvaient être interprétées de différentes manières. La délégation a par ailleurs noté que le Brésil avait exprimé une réserve de portée générale dans le Comité sans toutefois formuler de propositions spécifiques sur le moment.

45. La Commission a **adopté** le projet de directives et noté que les questions soulevées dans le document LIM 12 pourraient être réexaminées par le Comité lorsque les pays auront acquis une certaine expérience dans l'utilisation des directives. Les délégations de l'Argentine, du Brésil, de l'Équateur, du Mexique et de la Thaïlande ont exprimé leurs réserves concernant cette décision.

Projet de Directives sur la terminologie analytique

46. La Commission a adopté le projet de directives et noté qu'elles remplaçaient la section relative à la terminologie analytique dans le Manuel de procédure, laquelle sera supprimée et publiée sous la forme de directives indépendantes.

Nutrition et aliments diététiques ou de régime

Tableau des conditions applicables à la teneur en éléments nutritifs (Partie B: Dispositions sur les fibres alimentaires): Directives relatives aux allégations nutritionnelles et à la santé (CAC/GL 23-1997)¹⁶

47. La Commission a noté que le Comité menait des travaux sur des méthodes d'analyse des fibres alimentaires et a **adopté** les dispositions sur les fibres alimentaires incluses dans les directives relatives aux allégations nutritionnelles et à la santé telles que proposées, sachant que la traduction espagnole sera vérifiée afin qu'elle soit cohérente avec la version anglaise de la définition.

Dispositions relatives à la gomme arabique (gomme acacia) (Section D: Liste consultative des additifs alimentaires pour des formes spéciales d'éléments nutritifs): Listes consultatives d'éléments nutritifs utilisables dans les aliments diététiques et de régime destinés aux nourrissons et enfants en bas âge (CAC/GL 10-1997)¹⁷

48. La Commission a **adopté** une concentration de gomme arabique de 10 mg/kg lorsque celle-ci est utilisée comme support. Ce niveau de concentration sera inclus dans la section D de la liste consultative d'éléments nutritifs utilisables dans les aliments diététiques et de régime destinés aux nourrissons et enfants en bas âge (CAC/GL 10-1997).

Fruits et légumes transformés

Projets de norme du Codex pour les confitures, gelées et marmelades¹⁸

49. La délégation indienne a demandé l'inclusion d'une note de bas de page concernant la portée de la norme afin d'exclure certains produits commercialisés à grande échelle en Inde, par exemple le « murabba », qui ne correspondent pas à la définition des confitures présentée dans la norme. Il a été noté que la portée de la norme ne comprenait pas de produits assimilables à des confitures tels qu'ils sont traditionnellement produits dans certains pays et par conséquent il ne pouvait pas y avoir de confusion entre ces produits.

50. La délégation de la Communauté européenne, sans s'opposer à l'adoption de la norme, a exprimé les plus fortes réserves concernant l'utilisation de certains additifs, notamment les régulateurs d'acidité, les colorants, les conservateurs et les agents épaississants, parce que leur utilisation dans les produits couverts par la norme n'était pas justifiée et que ces produits étaient consommés en grande quantité par certains

¹⁶ ALINORM 09/32/26, Annexe II

¹⁷ ALINORM 09/32/26, Annexe III

¹⁸ ALINORM 09/32/27, Annexe II

groupes de population, en particulier les enfants. Par ailleurs, la délégation a noté que l'utilisation de ces additifs pouvait conduire le consommateur à se méprendre sur la qualité du produit. Les délégations de la Bosnie-Herzégovine, du Brésil, de la Croatie, de la Norvège et de la Suisse ont aussi exprimé de fortes réserves à cet égard.

51. La Commission a décidé de supprimer, par un amendement de caractère éditorial, la référence au « produit à tartiner à base de fruits » figurant dans la portée de la norme car ce produit n'est pas visé par la norme.

52. La Commission a approuvé la recommandation du Comité exécutif de supprimer la référence aux « médicaments vétérinaires » de la section sur les agents contaminants car elle ne s'applique pas aux produits d'origine végétale. La Commission a aussi décidé que les dispositions relatives aux plans d'échantillonnage figurant dans les annexes à la norme ne seraient pas incluses en attendant que le Comité du Codex sur les fruits et légumes transformés apporte des éclaircissements en la matière au Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage auquel s'appliquent les dispositions de la norme. Il a été noté que cela n'aurait pas d'incidence sur la mise en œuvre de la norme car les dispositions sur l'acceptation des lots recommandaient déjà aux pays d'appliquer des plans d'échantillonnage appropriés. La Commission a reconnu que l'amendement à la section sur les agents contaminants et la suppression des annexes sur les plans d'échantillonnage s'appliquaient aussi à la norme pour certains légumes en conserve.

53. La Commission a **adopté** les projets de norme du Codex pour les confitures, gelées et marmelade à l'étape 8 avec les amendements susmentionnés. La Commission a noté que cette norme remplacerait chacune des normes relatives aux confitures (conserve), aux gelées (CODEX STAN 79-1981) et à la marmelade d'agrumes (CODEX STAN 80-1981) (Voir aussi le Point 7 de l'ordre du jour).

Projet de norme pour certains légumes en conserve (dispositions générales); avant-projet de section 3.1.3 pour les milieux de couverture (à inclure dans la norme pour certains légumes en conserve); avant-projet d'Annexes spécifiques à certains légumes en conserve (à inclure dans la norme pour certains légumes en conserve)¹⁹

54. La délégation de la Communauté européenne, sans s'opposer à l'adoption de la norme, a exprimé les plus fortes réserves concernant l'utilisation de certains additifs, notamment les colorants, parce que leur utilisation dans les produits couverts par la norme n'était pas justifiée techniquement et que cela pouvait conduire le consommateur à se méprendre sur la qualité du produit. Les délégations du Brésil, de la Norvège et de la Suisse ont aussi exprimé de fortes réserves à cet égard.

55. La Commission a **adopté** le projet de norme pour certains légumes en conserve à l'étape 8. La Commission a aussi **adopté** l'avant-projet de section 3.1.3 pour les milieux de couverture à l'étape 5/8, avec omission des étapes 6 et 7, en vue de son inclusion dans la norme pour certains légumes en conserve. La Commission a noté par ailleurs que cette norme remplacerait chacune des normes concernant les asperges en conserve (CODEX STAN 56-1981), les carottes en conserve (CODEX STAN 116-1981), les petits pois en conserve (CODEX STAN 58-1981), les haricots verts et les haricots beurre en conserve (CODEX STAN 16-1981), les pois secs trempés en conserve (CODEX STAN 81-1981), les choux palmistes (cœur de palmier) en conserve (CODEX STAN 144-1985) et le maïs doux en conserve (CODEX STAN 18-1981) (Voir aussi le Point 7 de l'ordre du jour).

Résidus de pesticides

Projet et avant-projet de limites maximales de résidus de pesticides²⁰

56. La Commission a noté que la nouvelle LMR, plus élevée, concernant le malathion (049) dans le blé avait été proposée sur la base d'une nouvelle évaluation par la JMPR et **adopté** les LMR proposées dans les Annexes II et III du document ALINORM 09/32/24 ainsi que la LMR concernant le spirotetramat (234) à 0,7 mg/kg pour les fruits à pépins, qui avait été malencontreusement omise dans le rapport du Comité. La Commission a aussi noté les réserves de la Communauté européenne et de la Norvège concernant les LMR relatives aux substances suivantes: le carbaryl (008) dans les agrumes; le fusilazole (165) dans les abats comestibles, la pomme et la poire; le diméthoate (027) dans le poivron et la laitue; le malathion (049) dans le blé; le méthomyl (094) dans le raisin et la tomate; la cyperméthrine (118) dans le chou-fleur, la scarole, la

¹⁹ ALINORM 09/32/27, Annexes II, IV et V

²⁰ ALINORM 09/32/24, Annexes II et III

pomme et la pêche; et la cyhalothrine (146) dans l'abricot, le brocoli, le chou-fleur, le chou, le lait, la nectarine, la pêche, la tomate, le poivron doux et le maïs pour les motifs présentés dans le document CAC/32 LIM/16.

Résidus pour les médicaments vétérinaires

*Projet de limites maximales de résidus pour les médicaments vétérinaires*²¹

57. La Communauté européenne a de nouveau fait part de ses préoccupations concernant la sécurité des résidus d'acétate de mélangestrol, notamment pour des groupes aussi sensibles que les enfants et les adolescents. D'autres délégations, qui partageaient ces craintes, ont réitéré les réserves qu'elles avaient formulées lors de la dernière session du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires (CCRVDF).

58. D'autres délégations ont appuyé l'adoption du projet de LMR et rappelé qu'à l'heure actuelle, il n'existait pas de données scientifiques remettant en cause l'évaluation du JECFA. Elles ont aussi rappelé que si de nouvelles données devenaient disponibles, le CCRVDF examinerait les LMR et demanderait au JECFA de procéder à une nouvelle réévaluation.

59. La Commission a par ailleurs noté que le JECFA, à sa soixante-dixième réunion, avait examiné l'ensemble des données supplémentaires soumises par la Communauté européenne pour répondre à ses besoins spécifiques et que cet examen avait conclu que les nouvelles données ne fournissaient aucune base justifiant un réexamen de la DJA (dose journalière admissible).

60. Notant et approuvant l'avis que le JECFA et le CCRVDF devaient continuer d'examiner l'acétate de mélangestrol si de nouvelles données devenaient disponibles, la Communauté européenne a déclaré qu'elle restait fermement opposée aux LMR concernant l'acétate de mélangestrol car elle considérait que l'évaluation de la sécurité de ce produit demeurait une source de préoccupation. Elle s'inquiétait également de l'impact que pourrait avoir une approbation sur la confiance du consommateur dans la sécurité des produits issus d'animaux traités avec de l'acétate de mélangestrol. La délégation a ensuite déclaré qu'il incombait à la politique générale de l'Union européenne d'interdire l'administration de médicaments vétérinaires à des animaux sains pour stimuler leur croissance, indiquant par ailleurs que cette politique était largement appuyée et appliquée sans discrimination et que la Communauté européenne était un gros importateur de viande de bœuf provenant d'animaux qui n'avaient pas été traités avec des hormones de croissance.

61. La Commission a clos la discussion, notant que le JECFA avait pris en compte les préoccupations de la Communauté européenne, et elle a demandé au CCRVDF et au JECFA de réexaminer la question de l'acétate de mélangestrol lorsque de nouvelles données seraient disponibles.

62. Pour conclure, la Commission a **adopté** le projet de LMR concernant l'acétate de mélangestrol dans les tissus de bovins. Les délégations de la Communauté européenne, la Bosnie-Herzégovine, la Chine, la Croatie, la Norvège et la Suisse ont exprimé leur forte opposition à l'adoption de ces LMR pour les motifs susmentionnés.

*Projet de directives pour la conception et la mise en œuvre de programmes nationaux de réglementation de l'assurance de la sécurité sanitaire des aliments concernant l'utilisation de médicaments vétérinaires chez des animaux producteurs d'aliments destinés à la consommation humaine*²²

63. La Commission a adopté le projet de directives proposé par le CCRVDF. Elle a noté que les directives remplaceraient les *Directives du Codex pour la mise en place d'un programme de contrôle réglementaire des résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments* (CAC/GL 16-1993) et le *Code d'usages international pour le contrôle de l'utilisation des médicaments vétérinaires* (CAC/RCP 38-1993).

²¹ ALINORM 09/32/31, Annexe II

²² ALINORM 09/32/31, Appendix V

Normes et de textes apparentés maintenus par la Commission à l'étape 8***Projet de norme pour le manioc amer***²³

64. La Commission a noté que ce projet de norme avait été maintenu à l'étape 8 à sa trente et unième session, dans l'attente de l'examen de sa section sur l'étiquetage par le Comité sur les fruits et légumes frais et de l'approbation du Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires²⁴, et qu'il ne serait donc pas examiné au cours de ladite session.

Projet de limites maximales de résidus pour la somatotropine bovine²⁵

65. La Commission a noté qu'aucune demande n'avait été reçue concernant une éventuelle modification du statut du projet de LMR pour la somatotropine bovine.

Projet de limites maximales de résidus pour la ractopamine²⁶

66. La Commission a rappelé qu'à sa trente et unième session, elle avait décidé de maintenir le projet de LMR pour la ractopamine à l'étape 8 afin qu'il puisse être examiné lors de la 32^{ème} session. Elle a ensuite invité les Membres à soumettre des informations pertinentes sur la disponibilité de données scientifiques à la dix-huitième session du Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments, de façon que ce Comité puisse prendre une décision concernant l'inclusion de la ractopamine dans la liste des substances à évaluer ou à réévaluer en priorité par le JECFA. La Commission est convenue, en outre, qu'à sa trente-deuxième session, elle déciderait ou non d'adopter les LMR pour la ractopamine sur la base du rapport de la dix-huitième session du Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments²⁷.

67. La présidente du Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments a informé la Commission que le Comité, à sa dix-huitième session, avait conclu qu'il n'existait aucune nouvelles données significatives justifiant l'ajout de la ractopamine à la liste des substances que le JECFA doit évaluer ou réévaluer en priorité et que la Communauté européenne, la Chine et la Norvège avaient exprimé des réserves au sujet de cette conclusion. Le Comité avait aussi examiné de nouvelles études sur les résidus, conduites par la Chine, et recommandé qu'elles soient incluses dans la liste de priorités pour qu'on examine les données sur le taux de dissipation du résidu chez les porcs. Le Comité est par ailleurs convenu de demander à la FAO/OMS de convoquer une consultation d'experts sur l'évaluation de l'exposition alimentaire en lien avec les résidus de médicaments vétérinaires.²⁸

68. En vue de l'inclusion de la ractopamine dans la liste de priorités pour que le JECFA puisse examiner les données sur le taux de dissipation du résidu chez les porcs, la délégation de la Communauté européenne a proposé de renvoyer à l'étape 6 les projets de LMR pour examen. La délégation de la Chine, appuyant la Communauté européenne, a brièvement présenté les études qu'elle avait conduites sur les résidus, qui montraient que les concentrations de résidus dans les muscles, le foie et les reins étaient supérieures aux projets de LMR, et que la concentration de résidus dans les poumons était très élevée. La délégation a fait remarquer que la Chine et la Communauté européenne étaient les principaux producteurs et consommateurs de viande de porc dans le monde et qu'en Chine et dans d'autres pays d'Asie, les organes internes des animaux, y compris les poumons et le foie, étaient aussi régulièrement consommés. La Chine était très prudente à l'égard de la ractopamine parce qu'il s'agit d'un bêta-agoniste et que des cas d'empoisonnement alimentaire lui avaient été signalés, liés à la consommation de tissus contenant des résidus de ces substances.

69. Le Secrétariat du JECFA a rappelé que le JECFA avait réévalué à sa soixante-sixième session les données sur le taux de dissipation du résidu chez les porcs et les bovins et confirmé les LMR précédemment recommandés. En ce qui concerne les données soumises par la Chine à la dix-huitième session du Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments, le secrétariat du JECFA a expliqué que ces données analysaient la ractopamine et ses métabolites, ce qui conduisait à des concentrations de résidus apparemment plus élevées, et ne mesuraient pas la ractopamine seule, conformément à la définition des résidus donnée par le JECFA. C'est la raison pour laquelle les données ne pouvaient pas être utilisées directement pour réévaluer les concentrations de résidus de ractopamine chez les porcs. Mais dans

²³ ALINORM 08/31/35, Annexe II

²⁴ ALINORM 08/31/REP, para. 38

²⁵ ALINORM 95/31, Annexe II

²⁶ ALINORM 08/31/31, Annexe II

²⁷ ALINORM 08/31/REP para. 58

²⁸ ALINORM 09/32/31 para. 21, 136, 150 et Annexe VI

l'hypothèse où les concentrations de ractopamine étaient évaluées sans les métabolites, sur la base du rapport ractopamine seule/résidus totaux, les données soumises par la Chine pourraient confirmer les résultats des études sur les résidus qui ont formé la base des projets de LMR dans les tissus porcins. Les résidus présents dans d'autres tissus (par exemple ceux du poumon) seront examinés ultérieurement. Le secrétariat du JECFA a rappelé que dans son évaluation de l'exposition alimentaire en lien avec les résidus de ractopamine, le JECFA avait adopté une position très prudente qui prend aussi en compte les reins et le foie, et que si d'autres tissus étaient consommés, comme le poumon ou l'intestin, ces derniers remplaceraient les tissus examinés dans le panier alimentaire et ne s'y ajouteraient pas.

70. La délégation du Brésil a recommandé l'adoption des LMR pour la ractopamine à la lumière de la conclusion de la dix-huitième session du Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments selon laquelle il n'existait aucune nouvelles données significatives justifiant l'ajout de la ractopamine à la liste des substances.

71. D'autres délégations ont appuyé la décision de renvoyer les LMR à l'étape 6 pour qu'elles puissent être examinées par le Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments. Ces délégations ont indiqué qu'il était nécessaire d'adopter une démarche prudente à cause de l'impact de ces LMR sur les pays membres du Codex, qu'une attention particulière devait être accordée aux données provenant des pays en développement et aux préoccupations des pays ayant des modes alimentaires différents, que les médicaments vétérinaires devaient être utilisés uniquement pour traiter et prévenir des maladies et non comme un moyen de stimuler la croissance des animaux et d'augmenter la production, et qu'il fallait se soucier de la protection de la santé et de la confiance du consommateur dans le Codex.

72. D'autres délégations sont intervenues en faveur de l'adoption des LMR car elles étaient fondées sur des données rigoureuses qui ne faisaient apparemment pas l'objet d'un débat scientifique. Il n'y avait donc aucun motif, selon elles, de repousser l'adoption. Ces délégations ont par ailleurs signalé que le Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires pourrait demander au JECFA de réévaluer la ractopamine lorsque de nouvelles données seront disponibles, que la ractopamine était utilisée dans vingt-six pays et qu'il fallait faire confiance aux procédures et au processus du JECFA suivis par le Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires.

73. La délégation de la Nouvelle-Zélande, dans un esprit de compromis et suite à de nombreuses concertations hors session sur cette question difficile, a proposé que la Commission demande au JECFA, à titre prioritaire, de procéder à un examen des nouvelles données soumises par la Chine à la dix-huitième session du Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires (données qui n'avaient pas été formellement examinées par le JECFA), en s'intéressant notamment à l'incidence de ces données sur les LMR pour la ractopamine actuellement maintenues à l'étape 8.

74. Les délégations du Brésil et de Cuba ont exprimé leurs réserves concernant la proposition et réitéré sa position, à savoir que les LMR devaient être adoptées à l'étape 8. Il était d'avis que la proposition n'était pas conforme aux principes de la preuve scientifique et au processus adopté par la Commission à sa trente et unième session.

75. La délégation des États-Unis d'Amérique a appuyé la proposition de la Nouvelle-Zélande dans un esprit de compromis. Elle a néanmoins fait part de sa déception que les LMR ne soient pas adoptées et attendait que la Commission prendrait une décision à sa prochaine session en 2010 en vue d'un examen accéléré des données sur les résidus chez les porcs soumises par la Chine, comme mentionné au paragraphe 73. Cette position a été appuyée par certaines délégations.

76. Les délégations de la Communauté européenne, la Chine et la Norvège ont regretté que les LMR soient maintenues à l'étape 8 car, selon elles, il existait suffisamment de preuves pour les renvoyer à l'étape 6 afin que le Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires puisse les examiner.

77. Le secrétariat du JECFA a informé la Commission que deux réunions du JECFA étaient déjà prévues en 2010 et qu'il ferait tout son possible pour trouver d'autres moyens de rendre les résultats de cet examen disponibles pour la prochaine session de la Commission en 2010.

78. La Commission a clos les discussions sur la ractopamine et **accepté** de maintenir le projet de LMR pour la ractopamine à l'étape 8. La Commission a ensuite décidé de demander au JECFA, de façon prioritaire, de procéder à un examen des nouvelles données soumises par la Chine à la dix-huitième session du Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires (données qui n'avaient pas été formellement

examinées par le JECFA), en s'intéressant notamment à l'incidence de ces données sur les LMR pour la ractopamine actuellement maintenues à l'étape 8.

79. La Commission examinera les LMR pour la ractopamine en fonction du résultat de l'évaluation, par le JECFA, des études présentées par la Chine sur le taux de dissipation du résidu chez les porcs.

Procédure pour les normes et textes apparentés maintenus à l'étape 8

80. Notant que des textes avaient parfois été maintenus à l'étape 8, la Présidente a proposé et la Commission est convenue de considérer la proposition qu'un groupe de travail électronique, présidé par les Pays Bas, prépare un document de discussion et le soumette au Comité sur les principes généraux afin qu'il examine les facteurs responsables de ces décisions et la manière de faire face à ces situations. Certaines délégations ont demandé des précisions sur la finalité de ce document et noté que les travaux en cours faisaient déjà l'objet d'un consensus et qu'il était nécessaire d'examiner les mécanismes qui permettraient de faire face à ces situations au cas par cas. Il a été noté par ailleurs qu'aucune proposition ne devait relancer un débat sur des questions déjà incluses dans le Manuel de procédure, en particulier les *Déclarations de Principes concernant le rôle de la science dans la prise de décisions du Codex et les autres facteurs à prendre en considération*. La Commission a pris note d'une proposition de mandat pour le Groupe de travail électronique à laquelle quelques délégations ont objecté pour la raison qu'elle était ambiguë et qu'il était difficile de comprendre le lien avec le mécanisme de décision. En l'absence d'une proposition alternative acceptable, la Commission a décidé de ne pas poursuivre les débats sur cette question à la présente session. La présidente a noté que cette question serait portée à l'attention du Comité sur les principes généraux.

LISTE DES AVANT-PROJETS DE NORMES ET DE TEXTES APPARENTÉS SOUMIS À L'ÉTAPE 5 DE LA PROCÉDURE (Point 6)²⁹

81. La Commission a **adopté** à l'étape 5 les avant-projets de normes et textes apparentés soumis par ses organes subsidiaires, tels que présentés à l'Annexe IV au présent rapport et les a avancés à l'étape 6.

82. On trouvera dans les paragraphes qui suivent des informations supplémentaires sur les observations formulées et les décisions prises au sujet de certains points.

Graisses et huiles

Avant-projet de critères pour évaluer l'acceptabilité de substances en vue de leur inclusion dans une liste de cargaisons précédentes acceptables³⁰

83. Certaines délégations, tout en étant favorable à l'adoption des critères à l'étape 5, ont exprimé l'opinion selon laquelle l'élaboration du Projet et de l'Avant-projet de listes de cargaisons acceptables devait être interrompue pour les raisons suivantes: les critères et les listes actuelles de cargaisons précédentes directes interdites étaient appropriées pour permettre au Codex de s'acquitter de son double mandat, il n'existe pas de mécanismes permettant de tenir à jour de telles listes sur la base des principes de l'analyse des risques; et le Comité devrait mettre l'accent sur la prise en compte rigoureuse des critères.

84. D'autres délégations ont signalé que les Listes de cargaisons acceptables n'étaient pas ici à l'examen et que toutes les observations relatives aux Listes devraient être formulées dans le cadre du Comité, où cette activité était encore en cours.

85. La délégation malaisienne, s'exprimant en tant que Présidente du Comité sur les graisses et les huiles, a informé la Commission que le Comité avait examiné l'Avant-projet de listes et sollicité des observations sur les substances et sur la méthode à utiliser pour son élaboration, tout en rappelant la recommandation du Comité exécutif et ses observations précédentes à cet égard, comme déjà mentionné au point 2 de l'ordre du jour.

86. La Commission a adopté l'Avant-projet de critères à l'étape 5 et noté les préoccupations soulevées par quelques délégations sur l'avant projet et projet de listes de cargaisons précédentes acceptables qui seraient examinées par le Comité sur les graisses et les huiles.

²⁹ ALINORM 09/32/6, ALINORM 09/32/6A (observations de la Malaisie et des États-Unis d'Amérique), CAC/32 LIM/4 (observations de l'Australie, du Brésil, de Cuba, de l'Égypte), CAC/32 LIM/13 (observations de l'Indonésie)

³⁰ ALINORM 09/32/17, Annexe III

Résidus de pesticides

*Avant-projet de limites maximales de résidus de pesticides*³¹

87. La Commission a adopté le projet de LMR figurant à l'Annexe IV du document ALINORM 09/32/24 à l'étape 5 et les avancées à l'étape 6, notant les réserves exprimées par la Communauté européenne et la Norvège relatives aux LMR pour le méthomyle (094) dans les pommes; le tébuconazole (189) dans les brassica, les fruits à pépin et la laitue pommée et le boscalide (221) dans la banane et le kiwi pour les raisons énoncées dans le document CAC/32 LIM 16.

Résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments

*Avant-projet de LMR pour les médicaments vétérinaires*³²

88. La Commission a adopté l'Avant-projet de LMR à l'étape 5 et les a avancées à l'étape 6, notant la réserve de la Communauté européenne et de la Norvège concernant la sécurité des résidus de tilmicosine.

RÉVOCATION DE NORMES ET DE TEXTES APPARENTÉS DU CODEX EN VIGUEUR (Point 7 de l'ordre du jour)³³

89. La Commission est convenue de révoquer du Codex Alimentarius tous les textes proposés, tels que présentés dans le document ALINORM 09/32/7. La liste des textes approuvés pour retrait du Codex Alimentarius figure à l'Annexe V du présent rapport.

AMENDEMENTS AUX NORMES ET TEXTES APPARENTÉS DU CODEX (Point 8 de l'ordre du jour)³⁴

90. La Commission a noté que ce point concernait les travaux actuellement menés par le Secrétariat du Codex pour assurer la cohérence de l'ensemble des textes du Codex. Elle a approuvé la plupart des recommandations du Comité exécutif et a pris note des observations et décisions suivantes:

PARTIE I: AMENDEMENTS DE NORMES ET DE TEXTES APPARENTÉS DU CODEX

Référence à l'acceptation/l'application facultative dans les normes du Codex

Références à la procédure d'acceptation

91. La Commission a fait observer que la procédure d'acceptation avait été abolie en 2005 à l'occasion de sa vingt-huitième session et a donc approuvé la recommandation du Comité exécutif de supprimer la référence à cette procédure dans les normes du Codex ainsi que dans leurs annexes.

Références à l'application facultative des dispositions

92. La Commission a noté que le Comité du Codex sur les principes généraux était convenu que tous les textes du Codex, y compris les normes et leurs annexes, étaient couverts par la définition de la notion de « norme internationale » figurant à l'accord OTC de l'OMC. La Commission a également noté que le Comité n'était pas parvenu à un accord sur la suppression des déclarations concernant l'application facultative, recommandant en revanche qu'elles soient examinées au cas par cas par l'organe subsidiaire compétent, de même que la possibilité de déplacer ces dispositions de l'annexe vers le corps du texte de la norme.

93. Certaines délégations ont indiqué que les normes et textes apparentés du Codex avaient un caractère facultatif et qu'il revenait aux gouvernements de décider des dispositions des normes qui devraient être rendues obligatoires et incorporées dans leur législation nationale, et que par conséquent, l'insertion d'une telle déclaration dans les documents du Codex était redondante et devrait être supprimée. Une délégation a fait observer que la suppression des dispositions dans les annexes pourrait donner lieu à l'élaboration de normes privées dans les domaines qui n'étaient pas couverts par les normes du Codex. Une autre délégation a

³¹ ALINORM 09/32/24, Annexe IV

³² ALINORM 09/32/31, Annexe IV

³³ ALINORM 09/32/7; CAC/32 LIM/7 (Observations de l'Australie); CAC/32 LIM/8 (Observations des Philippines); CAC/32 LIM/13 (Observations de l'Indonésie)

³⁴ ALINORM 09/32/8, ALINORM 09/32/3, par. 45-72

proposé de réfléchir à la question de savoir si les dispositions des annexes en question présentaient un caractère essentiel, et si elles devraient être intégrées au corps du texte de la norme.

94. La Commission a pris note des observations précédentes et approuvé la recommandation du Comité exécutif, qui a préconisé que cette question soit renvoyée devant les Comités compétents actifs (Comité du Codex sur les graisses et les huiles et Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers) et que le Secrétariat du Codex rédige en collaboration avec le gouvernement hôte du Comité du Codex sur les sucres, ajourné sine die, une proposition relative aux normes concernant les sucres et le miel. Tous les amendements proposés seraient adressés par lettre circulaire sollicitant des observations à tous les membres et observateurs. Les réponses seraient examinées par le Comité exécutif, afin que des recommandations puissent être adressées à la Commission à cet égard.

Références au principe du transfert d'additifs alimentaires (Volume 1 du Codex Alimentarius) dans les normes du Codex

95. La Commission a noté que des dispositions relatives au transfert d'additifs alimentaires dans des denrées alimentaires figuraient à la section 4 du préambule de la Norme générale pour les additifs alimentaires (CODEX STAN 192-1995). Cependant, la section 4 et plusieurs autres normes mentionnées dans le document de travail à la section 2.2 comprenaient une note de bas de page faisant référence au « principe du transfert » tel qu'adopté par la Commission à sa dix-septième session (1987) et figurant dans le Volume 1 du Codex Alimentarius, dont les exemplaires imprimés sont épuisés et qui n'est pas consultable sur le site Internet du Codex.

96. La Commission est convenue de prier le Comité du Codex sur les additifs alimentaires de déterminer s'il y avait lieu de réviser la section 4 de la Norme générale pour les additifs alimentaires afin de prendre en compte les divergences entre les dispositions relatives au principe du transfert d'additifs alimentaires dans la section 4 du préambule de cette Norme et dans le Volume 1 du Codex Alimentarius, et de faire ainsi de la Norme générale pour les additifs alimentaires l'unique point de référence, au sein du Codex, à ce principe, tout en supprimant les dispositions correspondantes dans le Volume 1.

97. La Commission est aussi convenue, afin de ne pas retarder l'actualisation des normes, de remplacer dans les normes concernées le renvoi au principe du transfert tel que décrit dans le Volume 1 par une référence aux dispositions correspondantes dans la section 4 de la Norme générale pour les additifs alimentaires, et de supprimer la note de bas de page faisant référence au Volume 1 dans le préambule de cette Norme.

Références au Volume 2 dans les textes du Codex relatifs aux résidus de pesticides

98. La Commission a pris note que plusieurs textes du Codex se rapportant aux résidus de pesticides contenaient des références à différentes sections du Volume 2 du Codex Alimentarius traitant des résidus de pesticides qui restaient valables, dans la mesure où elles n'avaient pas été remplacées par d'autres textes et ne possédaient pas de code d'identification distinct. Elle a également noté que le Comité sur les résidus de pesticides avait prié le Secrétariat de préparer un document analysant ces divergences, afin de permettre une prise de décision plus éclairée sur ce point lors de sa prochaine session.

Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires

Norme générale sur l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées

99. Plusieurs délégations et un observateur se sont dits d'avis que les noms de catégories énumérés à la section 4 de la *Norme générale sur l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (CODEX STAN 1-1985)* et la liste révisée des catégories fonctionnelles figurant à la section 2 des *Noms de catégorie et système international de numérotation des additifs alimentaires (CAC/GL 36-1989)* ne pouvaient pas être directement harmonisés sur le plan rédactionnel. Ils ont estimé que le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires devrait examiner attentivement la nécessité d'étiquetage de toutes les catégories fonctionnelles énumérées dans la liste, telles que les supports et les gaz de conditionnement, et qu'il conviendrait de débattre de l'intelligibilité des termes utilisés pour décrire les noms de catégories aux fins d'étiquetage.

100. D'autres délégations ont souligné la nécessité de veiller à la cohérence de l'ensemble des textes du Codex. Elles ont fait leur recommandation du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius tendant à harmoniser les textes et à renvoyer devant le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées

alimentaires la question de l'intelligibilité de ces termes en vue d'améliorer les informations au consommateur.

101. La Commission est convenue de demander au Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires de réviser la liste des noms des catégories figurant dans la section 4 de la *Norme générale* en tenant compte de la liste révisée des catégories fonctionnelles figurant dans la section 2 des directives relatives aux *noms de catégories et système international de numérotation des additifs alimentaires* pour harmoniser les termes dans toute la mesure possible afin de répondre aux objectifs de la *Norme générale* et d'envisager la question de l'intelligibilité des termes s'appliquant aux catégories fonctionnelles/noms de catégories pour garantir que les consommateurs soient informés et que des pratiques commerciales loyales soient observées.

Autres modifications d'ordre rédactionnel résultant des travaux du Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires

102. La Commission a approuvé toutes les autres modifications d'ordre rédactionnel proposées par le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires telles qu'indiquées dans les sections 4.2 et 4.3 du document ALINORM 09/32/3 et elle est convenue que les modifications indiquées dans la section 4.4 du document de travail devaient être renvoyées au Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires pour examen, comme l'avait recommandé le Comité exécutif.

Code d'usages en matière d'hygiène pour les préparations en poudre destinées aux nourrissons et aux enfants en bas âge

103. La Commission a approuvé les modifications proposées telles que recommandées par le Comité exécutif.

Liens vers les sites web

104. La Commission est convenue que les liens vers les sites web devaient être indiqués dans les documents du Codex uniquement en cas de nécessité absolue et uniquement quand un lien renvoyant à une adresse web est censé être pérenne. Les liens brisés devraient être rétablis par le Secrétariat si possible quand ils sont découverts ou signalés par un tiers. Les cas qui ne pourraient être résolus seraient portés à l'attention des comités du Codex concernés.

Emploi de l'expression « autorité compétente »

105. La Commission a pris note des débats au sein du Comité exécutif relatifs aux différentes expressions et définitions utilisées dans divers textes du Codex pour rendre la notion d'« autorité compétente » et elle a approuvé la recommandation du Comité exécutif voulant que le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires et le Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime harmonisent les expressions employées dans le cadre de leurs travaux et que le Comité du Codex sur les principes généraux soit invité à examiner s'il était judicieux de mettre au point une définition générale de l'expression « autorité compétente » en vue de l'incorporer dans le Manuel de procédure.

Référence aux plans d'échantillonnage pour les denrées alimentaires préemballées dans les normes du Codex pour les fruits et légumes traités

106. La Commission a noté que, compte tenu de l'abrogation de la norme du Codex STAN 233-1969 et de son remplacement par les Directives générales sur l'échantillonnage (CAC/GL 50-2004) qui prévoient que les organes subsidiaires de la Commission devraient élaborer des plans d'échantillonnage appropriés pour le(s) produit(s) faisant l'objet d'une normalisation, la référence aux dispositions relatives à l'acceptation des lots dans plusieurs normes du Codex pour les fruits et légumes traités devrait être harmonisée par rapport au libellé employé dans les dernières normes révisées par le Comité du Codex sur les fruits et légumes traités, qui renvoient au « plan d'échantillonnage approprié, en fonction d'un NQA de 6,5 » et elle est donc convenue qu'il soit procédé à ce remplacement dans les normes pour les fruits et légumes traités concernées.

PARTIE II: TEXTES DEVANT ÊTRE EXAMINÉS EN VUE DE LEUR RÉVISION OU ABROGATION

107. La Commission a approuvé la recommandation du Comité exécutif d'abroger le *Système de description des carcasses des espèces bovines et porcines (CAC/RCP 7-1974)* et les *Directives concernant l'utilisation de protéines non carnées dans les produits traités à base de viande et de chair de volaille (CAC/GL 15-1991)* (voir Annexe V). La Commission est également convenue que soient conservées les cinq

normes relatives aux produits carnés figurant dans le document de travail et que, étant donné qu'aucun comité pertinent n'existait pour les actualiser, le Secrétariat élaborerait des propositions pour actualiser les sections correspondantes, notamment celles relatives aux additifs alimentaires et à l'hygiène, pour approbation par les comités s'occupant de questions générales concernés, puis adoption par la Commission.

PARTIE III: MODIFICATION DE LA SECTION RELATIVE AUX CONTAMINANTS DE CERTAINES NORMES DE PRODUITS ET MODIFICATION DE LA NORME GÉNÉRALE POUR LES CONTAMINANTS ET LES TOXINES PRÉSENTS DANS LES DENRÉES ALIMENTAIRES

108. La délégation de la Malaisie, qui assume la présidence du Comité du Codex sur les graisses et les huiles, a noté que le Comité devrait prendre en compte les questions soulevées aux sections 1.2.1 et 1.2.2 du document ALINORM 09/32/8 relatives à l'ajout d'une note générale sur les pesticides dans la norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique, compte tenu que certaines limites maximales de résidus de pesticides existaient pour les huiles vierges, et établir si les solvants halogénés devraient être considérés comme des contaminants dans la norme pour les huiles d'olive et les huiles de grignons d'olives, et que cette question concernait aussi la norme pour les olives de table.

109. Une autre délégation a noté que le fait de se référer de manière générale aux dispositions figurant dans les textes horizontaux du Codex concernant les contaminants pourrait faire obstacle à une vérification régulière de la cohérence de ces textes.

110. L'observateur de la Fédération internationale des producteurs de jus de fruits a noté que les questions ayant trait à la fixation de limites maximales pour les résidus de pesticides pour les produits transformés dans la *Norme générale pour les jus et nectars de fruits*, comme indiqué dans la section 1.2.4, pouvaient être traitées par le Comité sur les résidus de pesticides au titre de question générale puisque le Comité sur les fruits et légumes traités avait exclu les jus de fruits et produits connexes de son champ de compétence.

111. L'observateur de la Fédération internationale de laiterie a rappelé que les LMR s'appliquaient au lait utilisé pour l'élaboration des produits car aucune limite maximale de résidu n'avait été établie pour les produits laitiers.

112. La Commission a pris note des observations ci-dessus et approuvé la recommandation du Comité exécutif de retirer la référence aux « médicaments vétérinaires » dans la section des normes du Codex pour les fruits et légumes traités relative aux « contaminants. La Commission est convenue que le Secrétariat remplacerait les dispositions concernant les contaminants (y compris les pesticides) par la disposition normalisée définie dans le Manuel de procédure aux fins de l'harmonisation de l'ensemble des normes du Codex et soumettrait aux comités concernés tout problème technique particulier nécessitant une intervention allant au-delà d'une simple modification du libellé de la section relative aux contaminants.

PROPOSITIONS RELATIVES À L'ÉLABORATION DE NOUVELLES NORMES ET DE NOUVEAUX TEXTES APPARENTÉS AINSI QU'À L'INTERRUPTION D'ACTIVITÉS (Point 9 de l'ordre du jour)³⁵

ÉLABORATION DE NOUVELLES NORMES ET DE NOUVEAUX TEXTES APPARENTÉS

113. La Commission a approuvé l'élaboration des nouvelles normes et des nouveaux textes apparentés, comme résumé à l'Annexe VI. On trouvera dans les paragraphes suivants d'autres informations sur les observations formulées et les décisions prises concernant certains points:

Comité sur les fruits et les légumes traités

Révision des normes Codex pour les olives de table et pour la noix de coco râpée desséchée

114. La Commission a noté que ces normes avaient besoin d'être mises à jour, car elles contenaient des dispositions dépassées qui risquaient de constituer des obstacles au commerce et qu'elles devraient prendre en compte les pratiques actuelles de la profession et du commerce ainsi que l'évolution de la science et des technologies. La Commission a aussi noté que la révision de ces normes était proposée dans le cadre des travaux en cours du Comité sur les fruits et les légumes traités destinés à harmoniser les normes avec les recommandations de la Commission du Codex Alimentarius de s'orienter si possible vers des normes plus

³⁵ ALINORM 09/32/9, ALINORM 09/32/9-Add.1, ALINORM 09/32/3, par. 73-80., CAC/32 LIM/5 (observations du Kenya)

simples, horizontales et globales, afin d'en faciliter l'application par les gouvernements. La Commission a noté par ailleurs que, dans le cas des olives de table, la révision assurerait aussi l'harmonisation avec la norme pour les olives de table récemment actualisée, élaborée par le Conseil oléicole international, et resserrerait ainsi la coopération entre le Codex et les autres organisations internationales de normalisation. Compte tenu de ce qui précède, la Commission a approuvé la révision des deux normes en tant que nouvelle activité.

Comité de coordination pour le Proche-Orient

Norme régionale pour la grenade

115. La Commission a noté que la nouvelle activité sur la grenade avait été proposée à l'origine par le Comité sur les fruits et légumes frais (CCFFV) à sa quatorzième session, en tant que norme mondiale, mais du fait de la soumission tardive de la proposition, le Comité n'avait pas approuvé la nouvelle activité et noté qu'elle pouvait être transmise au CCNEA, même s'il existait aussi une importante production de grenades dans d'autres régions. La Commission a par ailleurs noté que, dans son examen critique, le Comité exécutif n'avait pu décider si la normalisation de la grenade devait se faire au niveau régional ou international, tout en convenant que rien n'empêchait de démarrer les travaux au sein du CCNEA, et avait renvoyé cette question à la Commission pour décision finale.

116. Plusieurs délégations ont appuyé l'élaboration d'une norme mondiale, notant en particulier que la production et le commerce des grenades s'étendaient au-delà de la région du Proche-Orient et que le potentiel commercial était important étant donné l'intérêt croissant pour ce produit dans de nombreux pays.

117. Plusieurs délégations, tout en reconnaissant l'importance de ce produit, ont émis des réserves sur l'élaboration d'une norme mondiale en ce moment, parce que l'inclusion de ce point risquait d'interférer avec le programme de travail chargé du CCFFV. Il a aussi été fait observer que la finalisation d'une norme mondiale nécessiterait du temps et des ressources considérables, étant donné les nombreuses variétés de grenades cultivées dans les différentes régions.

118. Une délégation a suggéré de démarrer cette activité de manière informelle en attendant que le CCFFV ait terminé certaines activités en cours, soulignant que la tâche de la Commission du Codex Alimentarius était d'élaborer des normes applicables au niveau mondial même si cela était difficile. Une délégation a suggéré que le caractère général et mondial du champ d'application pouvait être obtenu même si la norme était élaborée en tant que norme régionale par le CCNEA, à condition que les observations des pays hors de la région soient activement sollicitées et dûment examinées par le CCNEA.

119. Après quelques débats, reconnaissant l'intérêt soutenu de nombreux membres pour l'élaboration d'une norme mondiale pour la grenade, et notant que l'examen critique du Comité exécutif n'avait relevé aucune insuffisance dans le projet de document, la Commission **a décidé** de transmettre cette proposition au CCFFV pour examen en tant que nouvelle activité. La Commission est par ailleurs convenue de la démarche suivante, afin de ne pas retarder indûment l'élaboration de la norme, qu'elle soit régionale ou mondiale:

- Si le CCFFV attribue une haute priorité à cette proposition, il serait possible de charger un groupe de travail électronique de commencer l'élaboration de cette norme, en attendant l'approbation officielle de la Commission en tant que nouvelle activité.
- Si le CCFFV estime que l'activité ne peut démarrer dans un avenir proche au sein du Comité, la Commission, à sa trente-troisième session (juillet 2010), assignera cette activité en tant que norme régionale au CCNEA, dont la prochaine session doit se tenir en janvier 2011.

Norme régionale pour la harissa (purée de piment rouge piquant)

120. La Commission a faite sienne la recommandation du Comité exécutif à sa soixante-deuxième session selon laquelle le CCNEA, lors de l'élaboration de cette norme, devrait chercher à collaborer étroitement avec le CCASIA, qui élabore une norme régionale pour la sauce chili.

Aspects généraux

121. La Commission est convenue que le Comité exécutif constitue un groupe de travail électronique, dirigé par le Président et les Vice-Présidents de la Commission, chargé d'examiner s'il était nécessaire de fournir d'autres orientations pour l'application des *Critères régissant l'établissement des priorités des*

travaux au regard de l'approbation de nouvelles activités pour les comités s'occupant de questions générales et les comités s'occupant de produits et de faire part de leurs conclusions à la prochaine session du Comité.

INTERRUPTION D'ACTIVITÉS

122. La Commission a approuvé l'interruption de certaines activités, comme indiqué à l'Annexe VII.

QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES (Point 10 de l'ordre du jour)³⁶

Réforme du budget de la FAO et incidences pour le Codex

123. Le Secrétariat a informé la Commission que la FAO, dans le cadre de sa réforme, était en train de mettre en place la budgétisation et la gestion fondées sur les résultats en vue d'établir une corrélation entre les résultats et les allocations de ressources et de permettre une amélioration générale du processus de planification et d'établissement de rapports. À l'heure actuelle, les objectifs stratégiques, les résultats de l'Organisation et les résultats par unité avaient été définis, après quoi il serait procédé à la définition de projets et plans de travail auxquels les ressources seraient allouées. Le résultat par unité pour lequel le Secrétariat du Codex sera le seul responsable dans ce nouveau modèle est le «Résultat par unité D0106: Mise en œuvre du programme de travail de la Commission du Codex Alimentarius en conformité avec son Plan stratégique». En attendant la mise en place complète du processus, les ressources seraient allouées à la même hauteur qu'en 2008-2009.

Budget du Codex 2008-09

124. Le Secrétariat a donné un aperçu des informations relatives au budget pour l'exercice en cours (2008-2009)³⁷ avec une contribution de l'OMS de 1,225 million de dollars EU et une contribution initialement prévue de la FAO de 7,195 millions de dollars EU, qui a été ramenée à 6,989 millions de dollars EU dans le cadre des gains d'efficacité à l'échelle de la FAO décidés par la Conférence de l'Organisation. Ces gains d'efficacité de 206 000 de dollars EU ont été compensés à partir de septembre 2008, lorsque la FAO a décidé de renforcer les effectifs du Secrétariat du Codex en allouant des fonds correspondant au coût d'un poste P-4, de sorte que la contribution totale de la FAO au budget du Codex en 2008-09 est restée inchangée à 7,195 millions de dollars EU.

Budget du Codex 2010-11

125. Le Secrétariat a indiqué que le montant du budget de l'Organisation pour 2010-11 serait déterminé par la Conférence de la FAO à sa trente-sixième session (novembre 2009), que les propositions de budget de l'OMS avaient été approuvées par l'Assemblée mondiale de la santé à sa soixante-deuxième session (mai 2009) et que sur la base de ces données, la contribution de l'OMS au Secrétariat du Codex resterait fixée à 1,225 million de dollars EU. La contribution de la FAO devait également rester au même niveau que pendant l'exercice 2008-09 après déduction des gains d'efficacité, c'est-à-dire 6,989 millions de dollars EU, avec possibilité de compensation des augmentations de coûts qui n'avaient pas encore été calculées pour le budget 2010-2011. Le rapport entre les contributions de la FAO et de l'OMS au budget du Codex demeurerait donc (85,1 pour cent: 14,9 pour cent), avec une éventuelle légère notification, selon le montant qui serait alloué par la FAO pour tenir compte des augmentations de coût³⁸.

Niveau d'activité du Codex

126. Le Secrétariat a informé la Commission que les propositions pour 2010-2011 étaient fondées sur l'hypothèse de la tenue de deux sessions de la Commission, trois sessions du Comité exécutif et le même nombre de comités du Codex, et notamment, les Comités de coordination comme pendant l'exercice en cours. Les mesures actuelles d'économie sur la distribution et l'impression des documents seraient maintenues et des économies supplémentaires pourraient être dégagées, notamment la cessation de l'impression sur support papier du Rapport annuel de la Commission.

³⁶ ALINORM 09/32/9A, ALINORM 09/32/3, par. 81 à 94, CAC/32 INF/3 (Rapport relatif aux budgets alloués par la FAO et l'OMS aux activités liées au Codex 2008/09 et 2010/11: Appui scientifique FAO/OMS au Codex).

³⁷ ALINORM 09/32/9A, Tableau 1.

³⁸ ALINORM 09/32/9A, Tableau 2.

Effectifs

127. Le Secrétariat a expliqué qu'un poste supplémentaire de P-4 «Chargé de programme» serait ajouté au Secrétariat du Codex afin d'offrir un appui au Secrétaire et aux fonctionnaires principaux pour les questions de gestion telles que la préparation du budget, les demandes des observateurs et la préparation des sessions du Comité exécutif. Des modifications supplémentaires des effectifs du Secrétariat seraient envisagées afin de permettre le reclassement des postes et les promotions. Le coût de ces mesures serait absorbé par une réduction des montants dépensés au titre des «autres ressources humaines» et de la «facturation interne» (par exemple l'impression et la distribution). Des ressources humaines supplémentaires pourraient être nécessaires à l'avenir pour permettre de maintenir l'appui du site Web du Codex et d'autres systèmes d'information et seraient fonction des décisions prises après l'évaluation des capacités du Comité du Codex (voir point 11 b)).

Langues

128. Le Secrétariat a indiqué que le portugais, en tant que langue d'interprétation pour le Comité de coordination pour l'Afrique (CCAFRICA), pourrait continuer à être employé à titre expérimental, ainsi que l'avait demandé le Comité de coordination après l'expérience fructueuse de la dernière session dans ce domaine et que l'emploi du russe au sein de la Commission ne pouvait pas être envisagé pour l'instant.

Débat

129. Le Représentant de la FAO a informé la Commission que l'Objectif Stratégique D: «Amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires à tous les stades de la filière alimentaire» avait été retenu comme l'une des principales priorités au sein de la FAO. Cet objectif englobe les activités de différentes unités chargées de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments, et notamment de l'émission d'avis scientifiques, par le Secrétariat du Codex et par les unités qui contribuent au renforcement des capacités liées à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments dans différents départements. Le Représentant a noté que les importantes contributions en nature au budget du Codex des gouvernements hôtes et des gouvernements assurant l'accueil conjoint des Comités du Codex et des groupes spéciaux ne figuraient pas dans le document de travail. Le Représentant a fait part de la sincère gratitude de la FAO à ces gouvernements pour leur appui permanent au programme du Codex.

130. Le Représentant de l'OMS a informé la Commission qu'à l'heure actuelle, seuls quelque 25 pour cent du budget total de l'OMS sont issus de contributions ordinaires et 75 pour cent correspondent à des contributions extrabudgétaires. Il était donc nécessaire d'œuvrer à l'obtention d'une plus grande souplesse concernant la source des fonds pouvant être utilisés pour contribuer au budget du Codex. Le Représentant a noté que la disponibilité globale du budget ordinaire pour les activités de l'OMS allait être réduite en 2010-2011 mais que cela n'aurait pas d'effet sur la contribution des organisations au budget du Codex. Le Représentant a confirmé qu'il était nécessaire que les pays coordonnent au niveau national leur position au sein des organes directeurs de la FAO et de l'OMS, afin de maintenir ou de renforcer l'appui au Codex. Il a également fait part de sa gratitude pour les contributions en nature des gouvernements hôtes au Codex.

131. Le Secrétariat a précisé que le poste «Personnel temporaire» mentionné dans les tableaux du document de travail sous «Facturation interne» concernait une réserve de personnel temporaire des services généraux à l'échelle de la FAO dans laquelle les unités peuvent puiser en cas de pénurie de personnel et que le montant prévu dépensé au titre de ce poste était très faible, étant donné qu'il n'y avait eu qu'une seule vacance de poste des services généraux pendant une partie de l'exercice 2008-09.

132. Après une question relative à l'éventuelle allocation de ressources extrabudgétaires au Codex par l'intermédiaire des nouvelles mesures budgétaires de la FAO, le Représentant de la FAO a indiqué que les travaux du Codex avaient été insérés dans les «domaines d'action prioritaires» et qu'en tant que tels pouvaient recevoir des fonds extrabudgétaires non affectés, afin d'obtenir des résultats un peu plus importants mais que pour l'instant, le montant des ressources extrabudgétaires n'avait pas encore été défini.

133. Une délégation ayant fait part de ses préoccupations au sujet de la proportion de la contribution de l'OMS au budget du Codex, le Représentant de l'OMS a expliqué que dans son organisation, la sécurité sanitaire des aliments ne représentait que 2 à 3 pour cent du budget total et que les États Membres devraient soulever cette question de manière urgente à l'Assemblée Mondiale de la Santé.

Conclusions

134. La Commission a noté que le budget du Codex serait maintenu au même niveau pendant le prochain exercice que dans l'exercice 2008-2009 et a fait part de sa gratitude à la FAO et à l'OMS pour ses ressources et aux gouvernements hôtes pour leurs contributions en nature. La Commission a félicité le Secrétariat de ses mesures d'économie et elle a accueilli favorablement le renforcement d'une unité des effectifs du Secrétariat.

Budgets FAO/OMS pour les activités liées au Codex 2008-09 et 2010-11: Appui scientifique au Codex

135. Le Représentant de la FAO a informé la Commission des ressources allouées par deux organisations à l'appui des travaux du Codex grâce à l'émission d'avis scientifiques. En particulier, le Représentant a souligné les contributions au budget ordinaire et les contributions extrabudgétaires à la FAO et à l'OMS utilisées à cet effet. Le Représentant a souligné l'importance qu'il y avait à disposer de ressources du programme ordinaire pour planifier les avis scientifiques tout en reconnaissant la contribution en nature et les contributions financières extrabudgétaires d'un certain nombre d'États Membres. Le Représentant a noté que l'Initiative mondiale en faveur des avis scientifiques relatifs à l'alimentation (GIFSA) établie par la FAO et l'OMS à l'appui de leurs activités dans le domaine des avis scientifiques était opérationnelle et avait déjà reçu des contributions.

136. Le Représentant de l'OMS a informé la Commission de façon analogue et a souligné le montant important des fonds alloués aux avis scientifiques pendant l'exercice en cours et l'augmentation nécessaire pour appuyer les activités prévues pour le prochain exercice.

137. La Commission a conclu en faisant part de sa reconnaissance pour les efforts déployés par la FAO et l'OMS en vue de fournir des avis scientifiques au Codex tout en notant que sans ces avis, le Codex ne serait pas en mesure d'entreprendre ses travaux et elle a invité les donateurs éventuels à appuyer davantage encore cette très importante activité.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS (Point 11 de l'ordre du jour)

ÉTAT D'AVANCEMENT GÉNÉRAL DE LA MISE EN OEUVRE (Point 11a de l'ordre du jour)³⁹

138. La Commission a rappelé que le Plan stratégique 2008-2013 contenait une liste de contrôles qui permettait au Comité exécutif de suivre sa mise en oeuvre. Elle a noté par ailleurs qu'à sa soixante-deuxième session, le Comité exécutif avait revu la liste de contrôles présentée dans le document ALINORM 09/32/9B-Partie 1, et avait examiné les Objectifs 3, 4 et 5, notant que plusieurs activités faisaient déjà ou feront l'objet d'un examen sous un point spécifique de l'ordre du jour. S'agissant de l'Objectif 5, le Comité exécutif s'était penché en particulier sur l'interaction importante avec l'OMC, en particulier avec les Comités SPS et OTC, et sur la pertinence de certaines activités en rapport avec la question des normes privées. La Commission a également noté que les recommandations du Comité exécutif ayant trait à des activités spécifiques seront examinées sous les points correspondants de l'ordre du jour.

ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ DU SECRÉTARIAT DU CODEX (Point 11b de l'ordre du jour)⁴⁰

139. La Commission a rappelé que l'évaluation était incluse dans le Plan stratégique 2008-2013 au titre de l'Activité 3.7 *Évaluation de la capacité du Secrétariat du Codex à s'acquitter de ses fonctions de manière efficace*, et qu'elle avait été confiée à un consultant indépendant qui a examiné les réponses des membres à un questionnaire ainsi que les points de vue de la FAO, de l'OMS et du Secrétariat du Codex dans cette tâche.

140. Le consultant, M. Wim van Eck, a présenté le rapport et a rappelé qu'il fallait examiner l'évaluation dans un contexte en pleine évolution, en tenant compte en particulier du nombre croissant de pays participant aux réunions du Codex, de la nécessité d'assurer dans l'avenir une participation durable et efficace des pays

³⁹ ALINORM 09/32/9B, Première Partie, ALINORM 09/32/3, par. 102-109.

⁴⁰ ALINORM 09/32/9B, Deuxième Partie, ALINORM 09/32/3, par. 108-125, CAC/32 LIM/5 (observations du Kenya).

en développement, après la conclusion du Projet de fonds fiduciaire, et de la nécessité pour la Commission de faire face aux défis futurs pour répondre aux besoins et aux attentes des États Membres.

141. M. van Eck a noté que l'évaluation a reconnu que certains aspects des travaux du Codex dépendaient directement du Secrétariat du Codex, alors que d'autres éléments mentionnés dans les réponses aux questionnaires relevaient de la FAO, de l'OMS, du Fonds fiduciaire, des pays hôtes ou des comités du Codex. Le rapport a noté que le Secrétariat du Codex était confronté à certaines contraintes imposées par les procédures administratives de la FAO et a proposé de renforcer l'autonomie du Codex afin d'alléger les procédures administratives.

142. Concernant les activités spécifiques du Codex, tout en notant que la longueur et la teneur des rapports du Codex étaient un sujet délicat, l'évaluation a conclu que le temps consacré à la rédaction et à l'adoption des rapports était excessif et devrait être réduit afin d'alléger la charge de travail du Secrétariat. En outre, les réunions seraient ainsi plus brèves, ce qui permettrait aux délégués d'économiser du temps et des ressources. Quelques réponses au questionnaire proposaient de réduire le nombre des fonctionnaires participant aux réunions du Codex et de s'appuyer davantage sur le pays hôte pour la rédaction des rapports, mais l'évaluation n'a rien conclu à cet égard.

143. Notant l'impact considérable des sessions annuelles de la Commission sur la charge de travail du Secrétariat, le rapport a proposé de revenir aux sessions biennales, tout en permettant une certaine souplesse pour les organes subsidiaires. M. van Eck a également souligné l'importance de l'examen de la structure et des mandats des comités pour une meilleure gestion des travaux.

144. La Commission a également été informée que les réponses de la Direction de la FAO et de la Direction de l'OMS aux recommandations de l'évaluation se trouvent à la fin du document de travail.

145. La Commission a noté que le Comité exécutif avait dans l'ensemble appuyé les recommandations du Tableau synthétique figurant dans le document ALINORM 09/32/9B Partie II et s'était penché plus particulièrement sur les recommandations 5 et 11.

Recommandation 5

146. La Commission a pris note de plusieurs questions concernant le rapport entre la recommandation 3 sur le budget du Codex et la recommandation 5 sur l'autonomie relative du Codex, en particulier sur la possibilité de transférer les fonds restants d'un exercice biennal à l'autre, et sur la possibilité d'établir des contributions mises en recouvrement séparées au budget du Codex, outre les contributions mises en recouvrement des États Membres à la FAO ou à l'OMS.

147. Le représentant de la FAO a informé la Commission qu'il n'était pas possible de reporter les fonds d'un exercice à l'autre, du fait que les fonds restants à la fin d'un exercice étaient restitués aux États Membres conformément au Règlement financier de la FAO et qu'un nouveau budget était préparé pour chaque exercice. Ceci s'appliquait à tous les programmes de la FAO. Le représentant a également indiqué qu'en réponse à l'Évaluation externe indépendante de la FAO, le Plan d'action immédiate (PAI) approuvé par la Conférence spéciale de la FAO en novembre 2008 comprenait un examen des organes statutaires de la FAO et des organisations internationales établies au titre de l'Article 14 afin de leur accorder plus d'autonomie financière et opérationnelle, qui n'influerait pas sur leur statut juridique en tant qu'organes de la FAO. Une évaluation distincte des contributions des États Membres ou des contributions volontaires à ces organes statutaires sera envisagée. Il a également indiqué que ces questions complexes étaient encore en discussion et seraient étudiées par la Conférence de la FAO en novembre 2009.

148. Le représentant de l'OMS s'est référé à la réponse de la Direction de l'OMS concernant la recommandation 5 et a informé la Commission qu'un groupe de directeurs de haut niveau s'était réuni régulièrement avec la participation des Directeurs généraux adjoints de la FAO et de l'OMS pour examiner des questions stratégiques affectant les activités du Codex et celles connexes de la FAO et de l'OMS, ce qui était un pas important pour améliorer le fonctionnement du programme du Codex. Le représentant a également indiqué que la visibilité du Codex au sein de l'OMS sera améliorée car elle apparaîtra comme une entité séparée dans le budget alloué aux activités liées à la sécurité sanitaire des aliments.

Recommandation 11

149. De nombreuses délégations ont souligné les progrès considérables accomplis dans l'établissement de normes Codex grâce à l'utilisation des sessions annuelles et ont exprimé l'opinion que la Commission

devrait continuer à se réunir tous les ans. Certaines délégations ont expliqué pourquoi les sessions annuelles devraient être maintenues: il faut tenir compte du fait que de nombreux pays en développement manquent de ressources pour l'évaluation des risques, qu'il est très important pour eux de pouvoir appliquer au niveau national et en temps utile les normes Codex sur la sécurité sanitaire des aliments; que la participation à la Commission avait pour certains pays une fonction de renforcement des capacités; que des sessions biennales devraient être prolongées pour pouvoir aborder tous les thèmes des travaux, ce qui créerait des difficultés d'ordre pratique; ainsi que des efforts considérables déployés par les gouvernements pour se préparer et participer aux réunions annuelles.

150. Une délégation a fait part de son préoccupation quant à la proposition de «revitaliser» le Comité exécutif, notant qu'il remplissait déjà des fonctions importantes et devrait conserver son rôle consultatif auprès de la Commission, mais ne devrait pas prendre de décisions qui étaient du ressort de la Commission.

151. La Présidente a rappelé que le Comité exécutif avait étudié la possibilité d'effectuer une analyse de l'efficacité des réunions annuelles par rapport aux réunions biennales. Néanmoins, compte tenu du manque de soutien pour des réunions biennales, la Commission a conclu que cette étude n'était pas nécessaire.

Autres recommandations

152. Certaines délégations ont indiqué qu'elles appuyaient l'orientation générale des recommandations; néanmoins, étant donné qu'il s'agissait de questions complexes touchant la FAO, l'OMS et les États Membres, elles ont demandé plus d'attention au niveau national. Ces délégations ont proposé que le Comité exécutif revoie les recommandations dans le détail, car il n'avait pas été possible de prendre des décisions finales lors de la présente session. Une délégation a proposé que le Comité exécutif prépare des recommandations spécifiques pour la mise en œuvre de l'évaluation.

153. La Commission a noté une demande de clarification de la recommandation 7 concernant un «rôle plus proactif» du Secrétariat du Codex et la référence aux «nouveaux moyens de conduire les négociations internationales».

154. La Présidente a proposé de limiter le débat à la présente session, étant donné le peu de temps à disposition, et de reporter l'examen de toutes les autres recommandations à la prochaine session du Comité exécutif.

155. Certaines délégations ont estimé qu'il n'appartenait pas au Comité exécutif de prendre une décision sur les recommandations car l'évaluation était clairement du ressort de la Commission et que tous les membres devraient avoir la possibilité d'exprimer leurs points de vue à cet égard.

156. La Commission est convenue qu'aucune décision ne sera prise à ce stade et que toutes les recommandations, à l'exception de la recommandation 11, seraient reportées pour un examen ultérieur à la soixante-troisième session du Comité exécutif et à la trente-troisième session de la Commission.

ÉVALUATION DES RÉUNIONS DU CODEX DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT (Point 11 c) de l'ordre du jour)⁴¹

157. La Commission a rappelé que, à sa trente et unième session, elle avait demandé au Secrétariat du Codex de réaliser une étude sur l'efficacité des sessions des comités du Codex organisées dans les pays en développement dans le cadre de formules d'accueil conjoint, qui étaient l'une des activités prévues dans le Plan stratégique 2008-2013, en comptant que cette étude serait utile pour envisager la question de la participation des pays en développement aux sessions du Codex.⁴²

158. La Commission a noté que l'évaluation, tout en admettant divers impacts positifs sur les pays hôtes, avait indiqué que, s'agissant du niveau de participation, les dispositifs d'accueil conjoint n'avaient pas eu d'impacts positifs, à quelques exceptions près.

159. S'appuyant sur l'analyse des cas où la participation des pays en développement avait diminué, la présidente a indiqué que le fait que la lettre d'invitation officielle ait été communiquée à une date tardive semblait être l'une des principales raisons expliquant la faible participation. Notant qu'une lettre d'invitation officielle ne pouvait être publiée qu'après que la lettre d'agrément et le protocole d'accord aient été conclus

⁴¹ ALINORM 09/32/9B Partie III; CAC/32 LIM/13 (observations de l'Indonésie).

⁴² ALINORM 08/31/REP, par. 152-161.

entre la FAO et le pays hôte, elle a proposée les directives suivantes concernant les formules d'accueil conjoint, pour examen par la Commission:

- le pays accueillant la réunion, en accord avec le pays présidant la réunion, devrait faire savoir au Secrétariat du Codex qu'il est disposé à accueillir conjointement une session au plus tard un an avant la réunion;
- la lettre d'agrément et le protocole d'accord devraient être conclus entre la FAO et le pays hôte, moyennant les bons offices des services diplomatiques du gouvernement concerné (par exemple le Ministère des affaires étrangères) au plus tard dix mois avant la date de la réunion; et
- dans l'éventualité où la lettre d'agrément et le protocole d'accord ne peuvent pas être conclus huit mois avant la tenue de la réunion, le lieu d'organisation de la réunion reviendra au pays présidant la réunion.

160. La présidente a en outre proposé que, si les directives ci-dessus étaient jugées acceptables, la Commission pourrait souhaiter les mettre en œuvre et réexaminer cette question dans un délai de cinq ans.

161. Concernant la lettre d'agrément et le protocole d'accord, le Secrétariat du Codex a appelé l'attention de la Commission sur les modèles de présentation figurant dans l'annexe 2 du document, sur lesquels la FAO ne permet aucune modification, et il a encouragé les pays ayant un intérêt à accueillir conjointement une session à prendre attentivement connaissance de ces présentations normalisées à l'avance.

162. De nombreuses délégations ont souligné que l'impact des formules d'accueil conjoint ne devraient pas être considérés uniquement sous l'angle de la participation mais également de celui du renforcement des capacités dans les pays hôtes. Il a été noté que l'accueil conjoint pourrait avoir pour effet de sensibiliser les parties prenantes concernées et qu'il pourrait avoir une incidence au niveau politique s'agissant d'assigner une priorité plus élevée aux questions relatives au Codex, sans compter qu'il permet de communiquer des connaissances et de l'expérience en matière d'accueil des sessions du Codex à des responsables politiques du pays hôte. Compte tenu de ces avantages difficiles à quantifier mais importants, les participants se sont dit très favorables au maintien de ces formules d'accueil conjoint.

163. Se basant sur leur expérience des dispositifs d'accueil conjoint, plusieurs délégations ont fait valoir que la consultation entre les pays présidant et accueillant les réunions devrait commencer au moins deux ans avant la date de la réunion de sorte que les formalités et les mesures de logistique soient achevées en temps utile. Cette proposition a reçu l'appui de nombreuses délégations.

164. Certaines délégations ont mentionné les difficultés liées aux autorisations de voyage délivrées tardivement par le Secrétariat du Fonds fiduciaire pour le Codex ainsi qu'à l'obtention de visas et elles ont demandé davantage d'assistance de la FAO et de l'OMS, tout en notant que ces difficultés ne se limitaient pas forcément aux sessions accueillies conjointement par des pays en développement. À ce sujet, la FAO et l'OMS ont noté que l'impact de ces facteurs sur le niveau de participation pourraient être réduits à un niveau minimal si les pays présidant et accueillant les réunions suivaient les directives proposées pour permettre aux participants d'entamer le processus pertinent longtemps avant la date de la réunion.

165. Diverses solutions pratiques ont été proposées pour améliorer le niveau de participation aux sessions accueillies conjointement: que les pays hôtes envisagent des dispositifs spéciaux pour délivrer aux participants à la réunion des visas à l'aéroport; qu'un mode d'emploi clair des formules d'accueil conjoint soit élaboré et mis à la disposition du plus grand nombre de participants; et que des indications soient fournies non seulement pour la préparation des réunions mais aussi pour les étapes consécutives à leur tenue.

166. Certaines délégations ont suggéré que des directives relatives aux formules d'accueil conjoint soient mises au point par le Comité du Codex sur les principes généraux en incorporant les recommandations formulées et les solutions pratiques proposées pendant la session, afin de les mettre à la disposition d'un grand nombre de participants.

167. La Commission est convenue de demander au Secrétariat du Codex de préparer un document de travail pour examen par le Comité du Codex sur les principes généraux à sa prochaine session, en se fondant sur l'actuel document prenant en compte les points de vue échangés lors de cette session et d'envisager de faire figurer les modèles de présentation des lettres d'agrément et des protocoles d'accord dans le Manuel de procédure. La Commission a noté que le document de travail se concentrerait sur des mesures visant à faciliter les processus formels d'accueil conjoint des sessions du Codex et que toute proposition concernant

les principes relatifs à l'accueil conjoint entre membres comme par exemple le choix du pays accueillant conjointement devrait être soumise par les membres dans le cadre de l'examen d'une autre question.

168. La Commission est en outre convenue, entre-temps, de mettre en œuvre les orientations ci-dessus (paragraphe 161 et 165) afin de rationaliser les dispositifs d'accueil conjoint.

QUESTIONS DÉCOULANT DES RAPPORTS DES COMITÉS ET GROUPES SPÉCIAUX DU CODEX (Point 12 de l'ordre du jour)⁴³

QUESTIONS GÉNÉRALES (Point 12a) de l'ordre du jour)

169. La Commission a noté plusieurs questions découlant des rapports des comités du Codex, y compris celles découlant de la session précédente de la Commission, figurant dans les documents de travail ALINORM 09/32/9C et ALINORM 09/32/9C Add.1. La Commission a noté que les questions relatives à « l'autorité compétente » avaient déjà été examinées dans le cadre du point 8 de l'ordre du jour. On trouvera dans les paragraphes suivants des renseignements supplémentaires sur les observations formulées et les décisions prises concernant certains points.

Trente et unième session de la Commission du Codex Alimentarius

Travaux futurs sur l'alimentation animale⁴⁴

170. La Commission a rappelé qu'à sa trente et unième session elle était convenue de reporter la décision sur la possibilité de nouveaux travaux concernant l'alimentation animale au cours de la 32ème session, et de constituer un groupe de travail électronique, accueilli par le Danemark et co-présidé par le Mexique, qui devait préparer: i) une proposition concernant le champ d'application et le cadre de référence des travaux futurs sur l'alimentation animale, en tenant compte de la conclusion et de la recommandation de la Réunion d'experts FAO/OMS sur l'impact de l'alimentation animale sur la sécurité sanitaire des denrées alimentaires; et ii) une proposition sur le mécanisme approprié qui permettrait au Codex d'effectuer ces travaux.

171. La délégation du Danemark a brièvement introduit le rapport du groupe de travail électronique, qui a identifié six sujets aux fins de travaux futurs: i) examen des principes actuels du Codex pour l'analyse des risques quant à leur applicabilité aux aliments pour animaux; ii) examen des textes du Codex relatifs aux situations d'urgence et à l'échange d'information sur les rejets de denrées alimentaires quant à leur applicabilité aux aliments pour animaux (CAC/GL 25-1997 et CAC/GL 19-1995); iii) examen du *Code d'usages du Codex en matière de mesures prises à la source pour réduire la contamination des denrées alimentaires par des substances chimiques* (CAC/RCP 49-2001) quant à leur applicabilité aux aliments pour animaux; iv) élaboration de directives à l'intention des gouvernements concernant l'application des méthodologies actuelles en matière d'évaluation des risques aux différents types de dangers liés aux contaminants/résidus dans les ingrédients d'aliments pour animaux; v) élaboration à l'intention des gouvernements d'une liste prioritaire des dangers liés aux aliments et aux ingrédients d'aliments pour animaux; et vi) élaboration de critères pour l'identification et la notification à l'échelle internationale des situations d'urgence affectant les aliments pour animaux. Le rapport recommandait que les travaux sur les trois premiers sujets soient conduits par les comités responsables des divers textes, et que les travaux concernant les sujets restants tiennent compte de ceux sur les trois premiers. En conclusion de son exposé, le Danemark a noté que malgré la nécessité de nouveaux travaux sur l'alimentation animale, le groupe de travail électronique n'avait pu trouver un consensus sur un mécanisme approprié qui permettrait au Codex d'effectuer ces travaux.

172. La Commission a donné d'une façon générale son appui à de nouveaux travaux sur l'alimentation animale. La délégation de la Suède, intervenant au nom des États membres de l'Union européenne, a soutenu la réalisation par un groupe spécial, de tous les travaux proposés. La délégation des États-Unis a proposé que les travaux sur les trois premiers sujets soient menés à bien avant de prendre une décision concernant l'étape suivante, car ils serviraient de base pour les travaux sur les autres sujets. Les travaux sur les trois premiers sujets permettraient également d'identifier le mécanisme approprié pour mener à bien les autres travaux. La

⁴³ ALINORM 09/32/9C; ALINORM 09/32/9C Add.1.

⁴⁴ ALINORM 08/31/REP par. 171-178; CL 2008/40-CAC; ALINORM 09/32/9C, par. 1-5 et Annexe; ALINORM 09/32/9C Add.1, par. 1 et Annexe.

délégation a proposé que les activités initiales soient conduites par un groupe de travail électronique, qui présenterait un rapport à la Commission.

173. D'autres délégations ont appuyé les travaux proposés et reconnu l'importance de l'alimentation animale pour la production d'aliments sans danger; ces délégations ont également souligné la nécessité d'évaluer les lacunes dans les documents du Codex relatifs aux aliments pour animaux, et d'amender les codes d'usages en vigueur pour tenir compte des risques provenant de la présence de contaminants dans ces aliments. Certaines délégations ont manifesté leur préoccupation quant à l'emploi de produits chimiques dans les aliments pour animaux et indiqué la nécessité d'évaluer les risques liés à un tel usage. Il a également été noté que les six sujets identifiés dans le rapport reflétaient pleinement les préoccupations du secteur de l'alimentation animale.

174. La proposition des États-Unis de commencer à travailler sur les trois premiers sujets dans le cadre d'un groupe de travail électronique a été appuyée par de nombreuses délégations.

175. La Commission a conclu le débat en reconnaissant le plein appui à de nouveaux travaux du Codex sur l'alimentation animale. La Commission **est convenue** d'établir un groupe de travail électronique, accueilli par le Danemark et co-présidé par les États-Unis, chargé:

- (i) de l'examen des principes actuels du Codex pour l'analyse des risques quant à leur applicabilité aux aliments pour animaux;
- (ii) de l'examen des textes du Codex relatifs aux situations d'urgence et à l'échange d'information sur les rejets de denrées alimentaires quant à leur applicabilité aux aliments pour animaux (CAC/GL 25-1997 et CAC/GL 19-1995);
- (iii) de l'examen du *Code d'usages du Codex en matière de mesures prises à la source pour réduire la contamination des denrées alimentaires par des substances chimiques* (CAC/RCP 49-2001) quant à leur applicabilité aux aliments pour animaux; et
- (iv) de proposer des mécanismes appropriés pour le traitement des trois autres sujets proposés par le groupe de travail électronique à la Commission, à sa 32^{ème} session (voir par. 171).

176. Le groupe de travail électronique serait ouvert à tous les membres et observateurs et travaillerait en anglais, en espagnol et en français. La Commission a demandé que le Danemark et les États-Unis préparent un message de lancement invitant les membres et les observateurs à participer au groupe de travail électronique dès que possible; et que le rapport du groupe soit mis au point d'ici janvier 2010 et distribué pour observations par lettre circulaire. Le rapport et les observations reçues seraient examinés par la Commission, à sa trente-troisième session.

Comité sur l'hygiène alimentaire

*L'utilisation du système lactopéroxydase pour le lait et les produits laitiers faisant l'objet d'un commerce international*⁴⁵

177. La Commission a rappelé qu'au moment de l'adoption des *Directives pour la conservation du lait cru par le système lactopéroxydase* par la Commission, à sa dix-neuvième session en 1991, il avait été souligné que ce système ne devrait pas être utilisé pour les produits destinés au commerce international⁴⁶, assertion qui avait été confirmée à sa vingt-septième session, en 1999⁴⁷.

178. À sa vingt-septième session en 2004, lors de l'adoption du projet de Code d'usages en matière d'hygiène pour le lait et les produits laitiers (CAC/RCP 57-2004), la Commission a ajouté à la fin de la note en bas de page n° 9 de l'Annexe A que *l'utilisation du système lactopéroxydase pour le lait et les produits laitiers serait examinée par le Comité sur l'hygiène alimentaire à la suite d'un examen d'experts par la FAO et l'OMS portant sur les données disponibles et tenant compte du rapport du Groupe d'experts FAO sur le système lactopéroxydase, ses risques potentiels et ses avantages.*

179. Une réunion technique FAO/OMS sur les avantages et risques potentiels du système lactopéroxydase pour la conservation du lait cru (Rome, Italie, 28 novembre – 2 décembre 2005)⁴⁸ avait été convoquée à la

⁴⁵ ALINORM 09/32/9C par. 6-17, ALINORM 08/31/13, par. 173-180, ALINORM 09/31/REP, par. 179-189.

⁴⁶ ALINORM 91/40, par. 234.

⁴⁷ ALINORM 99/37, par. 216.

⁴⁸ Rapport disponible à l'adresse: http://www.fao.org/ag/agn/agns/chemicals_lactoperoxidase_en.asp.

demande du Comité sur l'hygiène alimentaire, et les données recueillies ainsi que l'évaluation de la sécurité sanitaire effectuée par le JECFA, à sa trente-cinquième session, avaient indiqué que les composants ou les métabolites du système lactopéroxydase ne présentaient aucun risque pour la sécurité sanitaire lorsque le système était utilisé conformément aux Directives.

180. La Commission a également rappelé qu'à sa trentième session aucun consensus n'avait pu être trouvé concernant la proposition de lever la restriction imposée à l'utilisation du système lactopéroxydase pour les produits faisant l'objet d'un commerce international, et que la question avait été renvoyée au Comité sur l'hygiène alimentaire à sa trente-neuvième session (2007) pour réunir d'autres informations sur les risques liés au système lactopéroxydase. À sa trente-neuvième session, le Comité sur l'hygiène alimentaire s'est penché sur la question sans toutefois parvenir à un consensus concernant la levée de la restriction et l'a donc renvoyée à la Commission.

181. À la trente et unième session de la Commission, il a été proposé de lever cette restriction et d'amender la note en bas de page n° 9 de l'Annexe A: Mesures de maîtrise microbiostatiques du *Code d'usages en matière d'hygiène pour le lait et les produits laitiers* (CAC/RCP 57-2004), en ajoutant le libellé suivant: « *Le lait traité par le système lactopéroxydase ne devrait faire l'objet d'échanges commerciaux que sur la base d'un commun accord entre les pays concernés et sans préjudice des échanges avec d'autres pays* ». Faute de temps pour résoudre la question, la Commission a décidé de reporter le débat à la 32ème session.

182. La République dominicaine, intervenant comme président du groupe des 77 pays (G-77), a souligné que l'utilisation du système lactopéroxydase ne présentait aucun danger et que la décision finale concernant son utilisation devrait être prise par la Commission. Le Secrétariat a clarifié que le G-77 ne jouissait d'aucun statut spécial ou agrément au sein du Codex. La Tunisie a noté qu'elle n'avait délégué à aucun autre pays le pouvoir d'intervenir en son nom au sein de la Commission.

183. La délégation de Cuba, appuyée par de nombreuses délégations, a appelé l'attention de la Commission sur le fait que l'analyse scientifique et des données effectuée par la FAO et l'OMS montrait que l'utilisation du système lactopéroxydase ne présentait aucun danger, et ont donc proposé de lever la restriction sans l'ajout d'une note en bas de page; d'autres délégations étaient en revanche de l'avis qu'un ajout à la note en bas de page était nécessaire. Une délégation a indiqué que l'ajout proposé était superflu sachant que tous les échanges commerciaux entre pays reposaient sur des accords mutuels.

184. D'autres délégations s'opposaient à ce que l'utilisation du système lactopéroxydase pour le lait faisant l'objet d'un commerce international soit autorisée, et ont souligné que la réfrigération devrait être la méthode privilégiée pour la conservation du lait.

185. Après un échange de vues, la Commission **est convenue** de lever la restriction imposée à l'utilisation du système lactopéroxydase pour les produits faisant l'objet d'un commerce international et d'amender la note en bas de page n° 9 de l'Annexe A: Mesures de maîtrise microbiostatiques du *Code d'usages en matière d'hygiène pour le lait et les produits laitiers* (CAC/RCP 57-2004), en ajoutant le libellé suivant: « *Le lait traité par le système lactopéroxydase ne devrait faire l'objet d'échanges commerciaux que sur la base d'un commun accord entre les pays concernés et sans préjudice des échanges avec d'autres pays* ».

186. Les délégations du Chili, de Côte d'Ivoire, de Cuba, de l'Équateur, de la Guinée, du Mali, du Nigeria, du Paraguay, du Soudan, du Togo, de l'Uruguay et du Venezuela ont exprimé leurs réserves quant à la décision d'ajouter une nouvelle phrase à la note de bas de page n° 9.

Trente et unième session de la Commission du Codex Alimentarius et Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Longueur des rapports et distribution simultanée des documents dans toutes les langues

187. Comme convenu au moment de l'adoption de l'ordre du jour, la Commission s'est penchée sur la question de la longueur des rapports et de la distribution simultanée et en temps utile des documents compte tenu de l'évaluation du Secrétariat (voir le Point 1 de l'ordre du jour).

Longueur des rapports

188. Plusieurs délégations ont exprimé leur préoccupation concernant la décision prise par la Commission à sa trente et unième session concernant la présentation de rapports concis et axés sur les résultats, et ont proposé que celle-ci soit reconsidérée. Elles étaient de l'avis que les rapports devaient rendre compte des débats et du processus de négociation et ne pas se limiter à la seule description des résultats. Il a en outre été

souligné que les délégations soutenant des points de vue minoritaires devaient être mentionnées, non seulement lorsqu'elles exprimaient des réserves à l'égard des décisions, mais aussi sur tout aspect spécifique du débat, afin que le rapport puisse mieux informer les membres de la Commission qui n'étaient pas présents à la session.

189. Une délégation a indiqué que des progrès considérables avaient été accomplis dans la rédaction des rapports, que leur qualité s'était améliorée d'une façon générale dans les dernières années et que les rapports devraient se concentrer sur l'essentiel, et a recommandé que le Secrétariat maintienne ses pratiques actuelles en matière de rédaction de rapports.

Distribution simultanée des documents

190. Des préoccupations ont également été soulevées concernant la distribution en temps utile des rapports et des documents de travail dans toutes les langues officielles du Codex, et le fait que l'arrivée tardive des documents pénalisait de nombreux pays dans leur participation aux travaux du Codex.

191. Pour traiter la question de la distribution simultanée et en temps utile des documents dans toutes les langues, la Présidente de la Commission a proposé, avec l'appui de certaines délégations, d'étudier l'utilisation d'un logiciel pour la traduction des documents à titre d'essai. Certaines délégations ont souligné que cette proposition n'était pas réalisable puisqu'il était nécessaire d'avoir une bonne connaissance de la langue cible et des questions techniques couvertes par les documents de travail.

192. L'attention de la Commission a été appelée sur une proposition avancée au sein du Comité exécutif relative à l'élaboration d'un modèle ou format pour la présentation des observations afin d'en faciliter la traduction et la lisibilité.

193. Une délégation a noté que diverses préoccupations et exigences avaient été exprimées concernant à la fois la distribution simultanée et en temps utile des documents, et la longueur et le contenu des rapports, et suggéré que le Comité sur les principes généraux était le forum approprié pour l'examen de mesures ou de solutions dans ces domaines.

Conclusion

194. La Commission est convenue que le Chili préparerait, avec l'appui d'autres pays, un document de travail contenant des recommandations pour traiter la question de la distribution simultanée et en temps utile des documents, et de la longueur et du contenu des rapports en tenant compte des préoccupations exprimées lors de la présente session et de celles émanant du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes, pour examen par le CCGP à sa prochaine session. La Commission est convenue par ailleurs que les États-Unis étudieraient, avec l'appui de l'Argentine, de la Finlande et de l'Inde, de nouveaux outils de traduction électronique à utiliser à titre expérimental et qu'ils procèdent à une comparaison entre les documents traduits manuellement et ceux produits à l'aide d'un logiciel de traduction, pour en rendre compte à la Commission à sa prochaine session par le biais du Comité exécutif à sa soixante-quatrième session.

Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires

Avant-projet de modèle générique de certificat sanitaire (Annexe des Directives pour la conception, l'établissement, la délivrance et l'utilisation de certificats officiels génériques (CAC/GL 38-2001))⁴⁹

195. En vue de l'adoption de l'avant-projet de modèle générique de certificat sanitaire (voir par. 33), la Commission est convenue de demander au Comité sur les poissons et les produits de la pêche et au Comité sur le lait et les produits laitiers, de réviser respectivement le *Modèle de certificat pour les poissons et les produits de la pêche* (CAC/GL 48-2004) et le *Modèle de certificat d'exportation pour le lait et les produits laitiers* (CAC/GL 67-2008) afin de les harmoniser avec le Modèle générique de certificat sanitaire.

Élaboration de directives sur la traçabilité/le traçage des produits⁵⁰

196. La Commission a fait sienne la recommandation du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires de demander au Comité de coordination

⁴⁹ ALINORM 09/32/30, par. 65.

⁵⁰ ALINORM 09/32/30, par. 74.

FAO/OMS d'étudier s'il y avait une nécessité de nouvelles orientations concernant la traçabilité et/ou le traçage des produits, et d'en rendre compte à la Commission à sa trente-quatrième session.

Comité sur les additifs alimentaires

*Dispositions relatives aux additifs alimentaires dans les normes de produits*⁵¹

197. La Commission a entériné la recommandation du Comité sur les additifs alimentaires d'encourager les comités de produits à inclure une référence aux *Directives du Codex pour l'emploi des aromatisants* (CAC/GL 66-2008) dans la section sur les aromatisants dans les normes de produits, s'il y a lieu. Elle est convenue en outre de demander au Comité sur les additifs alimentaires d'élaborer une proposition de révision de la section du Manuel de procédure relative au plan de présentation des normes Codex de produits (additifs alimentaires) afin d'inclure une référence aux *Directives du Codex pour l'emploi des aromatisants*.

Comité de coordination FAO/OMS pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest

*Informations sur les systèmes nationaux de contrôle des denrées alimentaires et la participation des consommateurs à l'élaboration de normes alimentaires*⁵²

198. La Commission a pris note de la demande du Comité de coordination et confirmé qu'il appartenait aux comités de coordination d'adapter le texte de la Lettre circulaire demandant des informations sur les systèmes nationaux de contrôle des denrées alimentaires et la participation des consommateurs à l'élaboration de normes alimentaires, en fonction de leurs exigences spécifiques.

Comité du Codex sur les principes généraux

*Le concept de consensus et son application au Codex*⁵³

199. Le Secrétariat a présenté l'historique des réflexions sur la notion de consensus et sur son application dans les travaux du Codex, qui avaient donné lieu à d'abondants débats lors de la vingt-cinquième session du Comité sur les principes généraux, à l'occasion de laquelle plusieurs recommandations avaient été formulées.

200. La délégation du Chili a déclaré qu'à son avis le Comité du Codex sur les principes généraux, en abordant cette question, n'avait pas travaillé sur la base du mandat que lui avait donné la Commission à sa trentième session puisqu'il n'avait pas travaillé sur une définition mais qu'il s'était principalement penché sur la manière dont ce concept était manié au Codex dans la pratique. La délégation a noté qu'un certain nombre de propositions de définitions avaient été avancées par les membres. Les délégations de l'Argentine et du Brésil ont déclaré rejoindre ce point de vue.

201. Le Secrétariat a confirmé que la Commission avait noté à sa trentième session « que la définition du consensus et l'usage pratique de ce concept étaient considérés comme une question importante par de nombreux membres et qu'elle devait être examinée ultérieurement au sein du Comité sur les principes généraux, comme question prioritaire » et que la Commission avait défini comment traiter cette question⁵⁴. Lors des débats, le Comité du Codex sur les principes généraux n'a pas pu décider si le fait d'avoir une définition serait le meilleur moyen d'avancer et il n'a donc pas examiné les définitions proposées et il s'est davantage intéressé à la manière habituelle dont les décisions sont prises au Codex.

202. La Commission a examiné les recommandations formulées par le Comité du Codex sur les principes généraux:

Fascicule à l'usage des présidents leur indiquant comment appliquer le concept de consensus de manière uniforme dans les différents comités

203. La Commission a approuvé cette recommandation.

204. Une délégation a déclaré que, à l'heure actuelle, chaque président déterminait qu'il y avait un consensus selon qu'il le jugeait approprié et que, dans certains cas, les présidents pouvaient subir des pressions dictées par les intérêts des gouvernements hôtes.

⁵¹ ALINORM 09/32/12, par. 44.

⁵² ALINORM 09/32/32, par. 51, CAC/32 LIM/5 (observations du Kenya).

⁵³ ALINORM 09/32/9C par. 34-38; ALINORM 08/31/33, par. 82-87.

⁵⁴ ALINORM 07/30/REP, par. 198-200.

205. Une autre délégation a déclaré qu'il fallait donner des directives aux présidents indiquant comment traiter les différentes situations, estimant que chaque question appelait un degré différent de consensus qui dépendait aussi des avis scientifiques disponibles.

206. Plusieurs délégations ont déclaré que, à des fins de transparence, les directives données aux présidents devraient être communiquées à tous les membres et qu'elles devraient être consultables sur le site web.

207. Le Secrétariat a expliqué que le document serait consultable publiquement et qu'il s'agirait d'un document actualisable qui serait développé à mesure que l'expérience collective des présidents s'enrichirait. Des exemples et des études de cas y seraient intégrés, compte tenu de leur caractère instructif.

208. Une délégation a déclaré que le Secrétariat du Codex était le mieux placé pour décrire des études de cas sur l'application du concept de consensus au Codex étant donné que le Secrétariat prend des notes détaillées qui ne figurent pas dans les rapports.

Recours à un facilitateur

209. La Commission a rappelé qu'elle avait adopté un amendement aux *Lignes directrices destinées aux présidents de comités du Codex ou de groupes intergouvernementaux spéciaux* (voir le Point 4 de l'ordre du jour).

Utilisation d'un formulaire d'enquête de satisfaction des participants, devant être remplie par les délégués, contenant des questions relatives à l'efficacité de la présidence

210. La Commission a noté que cela avait déjà été essayé dans certains comités et serait utilisé à titre expérimental également à la présente session de la Commission afin d'obtenir des informations sur la façon dont les délégations percevaient le processus d'établissement de normes du Codex.

Questions problématiques dont doivent être saisis le Comité exécutif du Codex et la réunion informelle des présidents en vue d'une action appropriée

Convocation d'une réunion informelle des présidents.

Étude des possibilités d'élaboration d'un document de référence destiné aux délégués sur la recherche d'un consensus

211. La Commission a approuvé les trois propositions ci-dessus.

Proposition de la Malaisie relative à l'amendement de la partie consacrée au consensus dans les Lignes directrices destinées aux présidents de Comités du Codex ou de groupes intergouvernementaux spéciaux

212. Au Comité du Codex sur les principes généraux, la Délégation de la Malaisie avait proposé d'insérer dans les Lignes directrices destinées aux présidents de Comités du Codex ou de groupes intergouvernementaux spéciaux, dans la partie consacrée au consensus, en face du paragraphe commençant par les mots « Le Président devrait aussi songer... » le paragraphe nouveau ci-après: « Lorsqu'il y a une opposition durable justifiée sur des questions de fond, le Président devrait faire en sorte que les vues des membres concernés soient prises en considération en conciliant les arguments contradictoires avant de décider que l'on est parvenu à un consensus ». Il n'y a pas eu de consensus sur cette question au sein du Comité du Codex sur les principes généraux, des préoccupations ayant principalement été exprimées au sujet de l'emploi de l'expression « opposition durable justifiée » et la façon dont elle devait être interprétée et le Comité est convenu de demander à la Commission si le Comité devrait continuer à travailler à la proposition de la Malaisie.

213. La Délégation de la Malaisie a précisé que la proposition avait pour objet de contribuer à assurer une transparence lors de la recherche de consensus. Au sujet de l'expression « opposition durable justifiée », elle a proposé d'examiner toute préoccupation exprimée et de parvenir à un texte convenu à la prochaine session du Comité du Codex sur les principes généraux.

214. De nombreuses délégations se sont déclarées favorables à l'examen de la proposition de la Malaisie à la prochaine session du Comité sur les principes généraux. Quelques délégations ont cité des exemples positifs à la présente session de la Commission, pendant laquelle de petits groupes avaient été constitués et on était parvenu à un compromis.

215. Plusieurs délégations ont estimé qu'il y avait déjà suffisamment d'indications disponibles dans le Manuel de procédure et dans d'autres textes et qu'il ne fallait pas codifier excessivement les procédures car les procédures existantes de gestion des normes donnaient effectivement l'occasion à la Commission et au Comité exécutif de s'occuper des questions lorsqu'un consensus pouvait se dégager.

216. Une autre délégation a indiqué qu'elle appuyait cette opinion et que le Codex avait plus de 40 ans d'expérience de l'adoption réussie de décisions et qu'il était suffisant d'adopter les meilleures pratiques en se conformant aux recommandations du Comité du Codex sur les principes généraux, les situations difficiles pouvant être traitées au cas par cas.

217. Après une proposition de la Présidente, la Commission a décidé de demander au Secrétariat d'établir des lettres circulaires à tous les Membres de la Commission au sujet de la proposition de la Malaisie, sollicitant des observations qui seraient réunies et transmises au Comité du Codex sur les principes généraux pour délibération ultérieure.

218. La Commission est en outre convenue que la question d'une définition du consensus ne serait pas renvoyée au Comité du Codex sur les principes généraux dans l'examen de la proposition de la Malaisie car elle visait à atteindre un objectif analogue, à savoir une plus grande transparence sur les modalités de prise de décisions.

Réalisation d'une étude sur l'introduction éventuelle du vote à la majorité qualifiée et ses incidences⁵⁵

219. En présentant au Comité du Codex sur les principes généraux une rétrospective de l'examen du consensus qui avait commencé après que la Commission avait pris un certain nombre de décisions par vote à la majorité simple dans les années 90, le Représentant du Bureau juridique de la FAO avait indiqué qu'il était prêt à aider à examiner les incidences de l'introduction du vote à la majorité des deux tiers au Codex, si le Comité le souhaitait. Alors que le Comité du Codex sur les principes généraux estimait dans l'ensemble qu'il convenait d'utiliser le consensus en tant que l'un des principaux outils, le Comité était convenu que le Comité exécutif et la Commission devaient réfléchir à l'utilité d'avoir une étude sur l'introduction du vote à la majorité qualifiée pour l'adoption des normes, analysant les avantages et inconvénients que comportait ce système.

220. Certaines délégations se sont déclarées favorables à une étude car elle n'engagerait pas la Commission à adopter le vote à la majorité qualifiée mais pourrait fournir des informations utiles sur l'impact de ce système sur les travaux de la Commission.

221. La Commission est cependant convenue qu'une étude de l'impact de l'introduction du vote à la majorité qualifiée était une possibilité mais qu'elle ne serait pas menée alors que des discussions étaient en cours au sujet de la proposition de la Malaisie et que d'autres mesures étaient prises pour assister la réalisation du consensus.

Mandat des Comités de coordination FAO/OMS⁵⁶

222. Après les débats intervenus à la vingt-cinquième session du Comité du Codex sur les principes généraux, la Commission a confirmé que le mandat actuel des Comités de coordination FAO/OMS leur donnait toute l'attitude pour émettre des opinions régionales sur tous les thèmes à l'examen au Codex ayant une importance stratégique pour la région concernée et pour promouvoir l'adoption de positions régionales sur des questions

EXAMEN DE LA STRUCTURE DU COMITÉ DU CODEX ET DU MANDAT DES COMITÉS ET GROUPES SPÉCIAUX DU CODEX (Point 12b) de l'ordre du jour⁵⁷

223. La Commission a rappelé qu'à sa dernière session, elle n'avait pas examiné la proposition relative à la fusion ou à la suppression de Comités existants, faute de temps, et était convenue de remettre à plus tard l'examen de cette question en attendant son examen par le Comité exécutif à sa soixante-deuxième session. Il a été indiqué que cette question avait été examinée par le Comité exécutif à sa soixante-deuxième session, et que celui-ci avait noté qu'il n'y avait aucun soutien de la fusion de comités à ce moment là et était convenu qu'il serait plus efficace de faire porter les efforts sur la mise au point définitive en temps utile des

⁵⁵ ALINORM 09/32/9C par. 39-40; ALINORM 08/31/33, par. 88-90.

⁵⁶ ALINORM 09/32/9C par. 40-41; ALINORM 08/31/33, par. 103.

⁵⁷ ALINORM 08/31/9C Part II.

travaux des Comités s'occupant de produits en vue de les ajourner, mais que le Comité exécutif était convenu de renvoyer à la Commission l'examen du transfert du mandat pour les fruits secs naturels au Comité du Codex sur les fruits et légumes frais et de la fusion du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire et du Comité du Codex sur l'hygiène de la viande.⁵⁸

224. Certaines délégations ont appuyé l'opinion du Comité exécutif selon laquelle il convenait d'encourager l'achèvement des travaux relatifs aux produits et la nécessité pour la Commission d'adopter une approche plus rigoureuse de la gestion de son travail, mais n'ont pas souscrit à la fusion du Comité sur l'hygiène alimentaire et du Comité sur l'hygiène de la viande, notant qu'il était prématuré de le faire, en particulier compte tenu de la charge de travail du Comité sur l'hygiène alimentaire. Il a été noté que la fusion des Comités devrait être envisagée d'une façon plus holistique et stratégique et pourrait être envisagée s'il était nécessaire de remettre en activité le Comité du Codex sur l'hygiène de la viande. Il a également été signalé que les critères relatifs à la nécessité de fonder ou de supprimer des Comités devaient être examinés et qu'une analyse claire permettant de voir si cette fusion de Comités permettrait d'améliorer l'efficacité et l'efficience des travaux du Codex était nécessaire.

225. Une autre délégation a appuyé les conclusions du Comité exécutif et les propositions de fusion du Comité sur l'hygiène alimentaire avec le Comité sur l'hygiène de la viande et de transfert du mandat relatif aux fruits secs naturels au Comité sur les fruits et légumes frais, tandis que d'autres délégations étaient opposées au transfert de ce mandat à ce Comité.

226. Un observateur a noté qu'il était temps d'envisager de réviser le mandat du Comité sur les fruits et légumes traités afin d'y inclure les jus de fruits et légumes, car ces produits étaient également des aliments transformés. Le délégation de la Suisse a appuyé cette opinion.

227. La Commission a conclu que cette question de la fusion des Comités n'avait guère suscité d'intérêt, et s'il y avait un certain appui à la fusion du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire avec le Comité du Codex sur l'hygiène de la viande que, celui-ci n'étant pas actif, l'utilité de cette fusion était remise en cause. Il a également été conclu que la fusion des Comités pourrait ne pas être la façon la plus appropriée de s'occuper de l'amélioration de l'efficience des travaux du Codex, mais que l'ensemble des procédés de travail du Codex devaient être pris en compte. La Commission a décidé de ne plus débattre de la fusion ou de la suppression de comités tant qu'il n'y aurait pas nécessité de le faire.

228. La Commission est convenue de demander au Comité sur les fruits et légumes traités de reconsidérer son mandat pour examiner l'inclusion des jus de fruits et légumes.

RELATIONS ENTRE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES (Point 13 a de l'ordre du jour)

RELATIONS ENTRE LE CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES (Point 13a) de l'ordre du jour⁵⁹

Relations entre le Codex et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE)⁶⁰

229. L'Observateur de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), se reportant aux informations figurant dans le document CAC/32 INF/4, a récapitulé les activités de l'OIE, notamment celles qui présentent un intérêt mutuel et qui concernent la collaboration en cours entre l'OIE et le Codex, qui est essentielle compte tenu de l'impact de la santé animale sur la sécurité pendant la phase de production tout au long de la chaîne alimentaire.

230. L'Observateur a souligné la préoccupation de l'OIE concernant l'importance croissante des normes privées pour la sécurité sanitaire des produits d'origine animale et le bien-être des animaux. L'OIE considérait que les normes privées pouvaient ne pas être basées sur la science ou l'analyse des risques et que leur adoption n'est ni démocratique ni transparente. L'OIE a mis au point une stratégie pour aider ses Membres à traiter les normes privées, sur la base des résultats d'un questionnaire établi récemment. L'Observateur a en outre fait rapport sur les travaux de l'OIE en cours avec la FAO et l'OMS pour la mise en place en temps utile d'une base juridique pour l'établissement de normes conjointes OIE-Codex.

⁵⁸ ALINORM 09/32/3, par. 148.

⁵⁹ ALINORM 09/32/9D, par. 2 à 28; CAC/32 INF/2.

⁶⁰ CAC/32 INF/4 (Contribution de l'OIE à la trente-deuxième session de la Commission du Codex Alimentarius).

231. L'Observateur a informé la Commission de la révision de la norme BSE, adoptée à la soixante-dix-septième session générale de l'OIE en mai 2009; la Conférence internationale de l'OIE sur l'identification et la traçabilité animales (« De l'étable à la table ») tenue en mars 2009 à Buenos Aires; les travaux des groupes ad hoc de l'OIE sur les questions liées aux vaccins et aux tests de diagnostic; les travaux sur la qualité, la sécurité sanitaire et l'efficacité des médicaments vétérinaires.

232. L'Observateur a informé la Commission que l'OIE avait élargi le mandat de la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques pour couvrir la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale pendant la phase de production et qu'au début de 2010 elle convoquera un groupe *ad hoc* qui se penchera sur la question de la résistance aux antimicrobiens chez les animaux aquatiques. À sa soixante-dix-septième session générale, l'OIE a adopté un nouveau texte pour le Code terrestre sur la prévention, la détection et le contrôle de *Salmonella* dans la volaille, qui venait compléter les travaux en cours du Codex sur la salmonellose. L'OIE continuera de collaborer avec le Codex pour l'établissement de normes pour *Campylobacter* et *Salmonella* spp. dans la chair de poulet, assurant la couverture tout au long de la chaîne alimentaire.

233. L'Observateur a noté qu'un texte sur la maîtrise des dangers pour la santé animale et la santé publique dans les aliments avait été adopté dans le Code terrestre à la soixante-dix-septième session générale de l'OIE, texte qui vient compléter les Lignes directrices pour la maîtrise des dangers pour la santé des animaux aquatiques liés aux aliments destinés à l'aquaculture, adopté en 2008. De nouveaux travaux porteront sur les questions de sécurité sanitaire des aliments associée à l'alimentation des animaux aquatiques, auxquels les experts du Codex seront invités à participer.

234. L'Observateur a noté que la prochaine réunion du Groupe de travail sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale pendant la phase de production examinera un document de travail sur les agents pathogènes d'importance prioritaire pour l'établissement de normes dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale, y compris les animaux terrestres et aquatiques.

235. L'Observateur a confirmé l'engagement résolu des membres de l'OIE en faveur d'une collaboration plus étroite à l'avantage tant du Codex que des Membres de l'OIE.

236. La Commission a noté que certaines des questions soulevées par l'Observateur ont été examinées sous d'autres points de l'ordre du jour. Concernant des normes conjointes Codex-OIE, en discussion dans le Comité sur les principes généraux, une délégation a encouragé l'OIE à établir des procédures qui assureraient un niveau de transparence équivalent à celui du Codex et à établir des principes de travail pour l'analyse des risques. D'autres délégations ont soutenu la coordination des travaux du Codex et de l'OIE sur *Salmonella* et *Campylobacter*.

237. La Commission a félicité l'Observateur de l'OIE pour le rapport complet et informatif et a donné son soutien à une collaboration étroite continue entre le Codex et l'OIE.

Organisation mondiale du commerce (OMC)⁶¹

238. Outre les informations figurant dans le document CAC/32 INF/5, l'Observateur de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a informé la Commission de plusieurs questions clés, concernant notamment le Comité SPS qui s'est réuni avant cette session de la Commission. L'Observateur a insisté sur les points suivants:

- Le rôle du Comité SPS en tant que forum pour l'examen de problèmes commerciaux spécifiques;
- Les procédures révisées pour encourager la notification des mesures conformes aux normes internationales, bien qu'il ne s'agisse pas d'une obligation juridique, pour faciliter la surveillance de l'utilisation des normes internationales;
- Le troisième examen de l'application de l'Accord SPS et la proposition des membres de l'OMC d'entreprendre de nouveaux travaux concernant la clarification et la mise en oeuvre de l'Article 8 et de l'Annexe C de l'Accord SPS sur les procédures de contrôle, d'inspection et d'approbation.

⁶¹ CAC/32 INF/5 (Contribution de l'OMC à la trente-deuxième session de la Commission du Codex Alimentarius).

239. La Commission a été informée que la prochaine série de réunions du Comité SPS se tiendra durant la semaine du 26 octobre 2009 et que la semaine débutera par un atelier sur la relation entre le Comité SPS et les organisations internationales de normalisation (Codex, CIPV et OIE), suivie de réunions formelles et informelles du Comité SPS, y compris un atelier organisé par le FANDC sur l'utilisation de l'analyse économique pour éclairer la prise de décisions au sein du Comité SPS.

240. D'autres activités financées par le FANDC ont aussi été mises en lumière, en particulier le séminaire qui a réuni des experts pour examiner les nouveaux faits relatifs au changement climatique et au commerce et les implications pour les risques SPS (22-23 septembre 2009 à Washington, DC) et il a été observé que les nouveaux critères d'éligibilité seront appliqués dans le FANDC.

241. La Commission a été informée que la date limite pour la présentation des demandes de financement auprès du FANDC est le 10 septembre 2009.

Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)⁶²

242. Le Représentant de l'AIEA, se reportant à l'information présentée dans le document CAC/32 INF/6, a souligné le travail du Programme conjoint FAO/AIEA sur les techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture, en particulier le projet de recherche coordonnée en cours sur les applications des techniques de radiotracage et de radiodosage à l'analyse des risques en matière de sécurité sanitaire des poissons et fruits de mer; l'étude de la contamination par la fumonisine B₁ des lots de grains de maïs alimentaire destiné au commerce dans cinq zones d'échantillonnage au Nigeria; et les projets sur la mise au point de méthodes radiométriques et analytiques connexes pour renforcer les programmes nationaux de contrôle des résidus de médicaments vétérinaires antibiotiques et anthelminthiques et le contrôle de la qualité des médicaments trypanocides. Il a été observé que les résultats de ces projets seront mis à la disposition du JECFA et/ou des organes subsidiaires compétents du Codex selon les besoins.

243. Le Représentant a en outre annoncé le prochain atelier de formation des formateurs sur l'évaluation des résidus de médicaments vétérinaires qui se tiendra en Autriche du 12 au 23 octobre 2009. Des détails sur cet atelier sont disponibles sur le site web de l'AIEA.

Organisation internationale de métrologie légale (OIML)⁶³

244. La Commission a pris note des informations fournies par l'OIML dans le document CAC/32 INF/7.

RELATIONS ENTRE LE CODEX ALIMENTARIUS ET DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES (Point 13b)⁶⁴

Organisation internationale de normalisation (ISO)⁶⁵

245. L'Observateur de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), outre les informations fournies dans le document CAC/32 INF/8, a procédé à une mise à jour de questions importantes pour la Commission. Ainsi, la Commission a été informée que ISO/TC 34, le comité technique chargé de la normalisation des produits alimentaires a récemment constitué un nouveau sous-comité (SC37) qui devra gérer, mettre à jour et compléter la série ISO22000 dans les systèmes de gestion de la sécurité des aliments. Le nouveau sous-comité examinera l'élaboration de nouvelles normes internationales pour des programmes préalables et formulera des dispositions qui aideront les pays en développement à participer. Le SC37 coopérera également avec des détaillants et des fabricants du monde entier tels que le GFSI, en ce qui concerne leurs priorités pour les travaux futurs et les possibilités offertes en matière d'harmonisation.

RÔLE DES NORMES PRIVÉES (Point 13c) de l'ordre du jour⁶⁶

Généralités

246. La Commission a rappelé qu'à sa soixantième session, le Comité exécutif du Codex était convenu de demander au Secrétariat de suivre les faits nouveaux intervenus dans ce domaine au sein de l'OMC et

⁶² CAC/32 INF/6 (Contribution de la FAO/IAEA à la trente-deuxième session de la Commission du Codex Alimentarius).

⁶³ CAC/32 INF/7 (Contribution de l'OIML à la trente-deuxième session de la Commission du Codex Alimentarius).

⁶⁴ ALINORM 09/32/9D, par. 19 à 25; CAC/32 INF/2.

⁶⁵ CAC/32 INF/8 (Contribution de l'ISO à la trente-deuxième session de la Commission du Codex Alimentarius).

⁶⁶ ALINORM 09/32/9D-Partie II (Les impacts des normes privées de sécurité sanitaire des aliments sur la chaîne alimentaire et sur les processus publics de normalisation – Document préparé pour la FAO/OMS par Spencer Henson et John Humphrey), CAC LIM 14, CAC/INF 2, CAC/INF 8.

ailleurs et de tenir la Commission informée. À sa soixante et unième session, le Comité exécutif avait invité la FAO et l'OMS à présenter un document qui serait examiné à sa soixante-deuxième session et par la Commission.

Introduction du Rapport des consultants

247. Le Représentant de la FAO a informé la Commission qu'à la suite de cette requête, la FAO et l'OMS avaient fait appel à des consultants qui avaient préparé un document sur ce thème, consistant en une analyse de l'impact des normes privées sur la chaîne alimentaire et sur le processus d'établissement de normes publiques. Le Représentant a souligné que le document ne reflétait pas la position officielle de la FAO ou de l'OMS sur les normes privées et avait pour seul but de susciter des échanges de vues sur cette question.

248. Le Représentant a expliqué que le document était axé plus particulièrement sur les normes liées à la sécurité sanitaire des aliments, sur les moteurs du contrôle accru tout au long de la chaîne alimentaire et sur les raisons pour lesquelles il y avait un besoin de normes privées et non pas publiques. Quatre moteurs ont été identifiés dans le document: 1) les risques réels et/ou perçus tout au long de la chaîne alimentaire; 2) l'intérêt accru parmi les consommateurs et les entreprises pour les questions de sécurité sanitaire des aliments; 3) la mondialisation des approvisionnements alimentaires, et 4) la responsabilité assumée par le secteur privé pour assurer la sécurité sanitaire des aliments. Le document a décrit plusieurs types de normes privées mises au point par des organisations qui différaient entre elles, dans leur structure institutionnelle, dans leur degré d'intégration des processus d'établissement de normes, l'adoption et l'application et les a comparées au processus de normalisation dans le Codex et d'autres organisations. Le document a analysé les défis auxquels le Codex pourrait être confronté concernant la rapidité et la complexité de ses processus d'établissement de normes, précisant que le Codex ne pouvait ignorer cette situation. Le rôle croissant des normes privées dans la gouvernance de la sécurité sanitaire des aliments dans les chaînes de valeur agro-alimentaires mondiales avait contribué à aggraver les préoccupations au sujet de la transparence et de globalité du processus d'établissement de normes, non seulement dans les organisations privées mais également au sien du Codex.

249. Le Représentant a présenté quelques-unes des mesures concrètes proposées dans le document soumis à l'examen de la Commission:

- Débattre des implications des normes privées dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments pour le mandat et le programme de travail de la Commission,
- S'engager avec des organisations s'occupant de normes privées, telles que GSFI, SSAFE et GlobalGap en vue de leur admission comme observateurs officiels auprès du Codex et étudier des moyens qui permettraient au Codex de s'engager avec des organisations de normes privées collectives qui bien que ne semblant pas avoir qualité d'ONG internationales, ont une portée mondiale;
- Réfléchir sur les implications pour ses procédures opérationnelles, ainsi le Secrétariat du Codex pourrait être chargé d'étudier la nécessité de modifier ces procédures et comment ces programmes pourraient permettre à la Commission de mieux répondre aux défis et de tirer parti des possibilités offertes par l'avancée des normes privées.

Informations fournies par l'OMC

250. L'Observateur de l'OMC a indiqué qu'une discussion sur les implications juridiques et commerciales des normes privées était à l'ordre du jour du Comité SPS depuis 2005. Il avait été demandé aux Membres d'avancer des propositions sur ce que pourrait faire le Comité SPS pour réduire les effets négatifs des normes privées et renforcer les bénéfices potentiels. Sur la base des réponses obtenues, le Comité était convenu en octobre 2008 des actions suivantes: échange continu d'informations entre les Membres, les Observateurs et les organisations ayant le statut d'observateur; des sessions d'information informelles périodiques, y compris avec des représentants participant à l'élaboration de normes privées ou à leur mise en conformité; et conduite d'une étude comparative en trois phases par un groupe de travail *ad hoc* sur les normes privées.

251. Un rapport descriptif du Secrétariat sur les effets des normes privées fondé sur les réponses au questionnaire a été examiné durant la réunion du Comité SPS en juin 2009⁶⁷. Concernant les aspects négatifs

⁶⁷ G/SPS/GEN/932

des normes privées, les réponses ont signalé: la multiplicité des normes ; les déviations par rapport aux normes internationales ; les coûts de la mise en conformité ; le manque de justification scientifique; le manque de transparence; le manque de mécanismes d'appel ; et l'effet disproportionné sur les petits exploitants. S'agissant de la sécurité sanitaire des aliments, une plainte spécifique se rapportait à certaines normes privées qui établissaient des limites maximales pour les résidus de pesticides plus restrictives que celles fixées par les gouvernements nationaux et/ou celles recommandées par le Codex. Un autre sujet de préoccupation portait sur les procédures opérationnelles plus détaillées et prescriptives requises par les normes privées. Les aspects positifs mentionnés étaient que les normes privées pourraient : faciliter la mise en conformité avec les normes internationales et nationales; promouvoir de meilleures pratiques et accroître la productivité; améliorer la renommée des marques et faciliter l'accès aux marchés et aux crédits; faire face rapidement aux nouveaux risques; et préparer la voie à une adoption éventuelle des normes internationales.

252. Actuellement un rapport analytique qui sera examiné durant la réunion du Comité SPS d'octobre 2009 est en préparation; il contient des propositions pour une action concrète de la part du Comité. Quelques suggestions préliminaires ont été avancées pour des mesures concrètes mais aucune décision n'a encore été prise. Les représentants du Codex et de l'OIE fournissent régulièrement des mises à jour sur leur travail concernant cette question et le Comité était convenu de prendre en considération ces travaux lors de la finalisation du rapport analytique. Le Comité SPS considère bienvenues les informations sur la conclusion des débats en cours au sein de la Commission.

253. L'Observateur a informé la Commission que, bien que concentré sur d'autres questions, un atelier sera organisé en octobre et portera sur les relations entre les trois organisations de normalisation et le Comité SPS examinera ultérieurement le travail effectué sur cette question par le Codex, l'OIE et la CIPV.

Discussions

254. Plusieurs délégations ont estimé que le document ne contenait pas d'analyse de fond et ne justifiait pas certaines déclarations formulées, et signalé qu'il ne présentait ni exemples concrets, notamment sur l'impact des normes privées, ni proposition de suite à donner et qu'elles n'approuvaient pas les conclusions et les recommandations figurant dans le document. Quelques délégations ont proposé qu'un document formulant une position stratégique du Codex sur les normes privées et proposant un plan d'action à cet égard devrait être préparé et soumis au CCEXEC et à la Commission pour examen.

255. Plusieurs délégations ont fait remarquer que les normes privées avaient un impact sur les exportations et les économies de leurs pays, notamment sur les petits producteurs, ajoutant qu'elles étaient difficiles à mettre en œuvre, qu'elles n'étaient pas de nature scientifique, que leur élaboration n'avait pas lieu dans un cadre ouvert et transparent, qu'il n'existait aucune procédure de règlement des litiges pour ces normes, et que les allégations déclarant que ces normes étaient plus sûres que les normes publiques pouvaient tromper le consommateur.

256. La délégation du Brésil a prié instamment la Commission de ne pas approuver les conclusions de l'étude car celle-ci était incomplète, et elle a proposé de conduire une étude spécifique pour analyser le rôle, le coût et les avantages des normes privées d'une manière plus critique, notamment en ce qui concerne l'impact sur les pays en développement. Le Codex devrait prendre la responsabilité d'être la seule organisation internationale de référence en matière de sécurité alimentaire, conformément à son mandat. Cet avis était partagé par de nombreuses délégations.

257. Plusieurs délégations étaient d'avis que le Codex ne devait pas établir de contacts formels avec des organisations privées de normalisation. D'autres ont indiqué que le Codex et d'autres organisations publiques de normalisation devaient être davantage proactifs et coopérer plus étroitement avec ces organisations. Dans le cas du Codex, elles devraient être encouragées à participer en tant qu'observateurs. Le Secrétariat a précisé que les procédures actuelles du Codex étaient suffisamment souples pour permettre à ces organisations d'obtenir un statut d'observateur. Cependant, aucune d'entre elles n'a demandé jusqu'ici qu'un statut d'observateur lui soit accordé.

258. Outre la déclaration faite précédemment (voir le point 13a de l'ordre du jour), l'observateur de l'OIE a confirmé que les États membres de cette organisation avaient donné à l'unanimité un mandat à la direction générale pour négocier les moyens d'éviter toute contradiction entre les normes « officielles » et les normes « privées » tout en reconnaissant leur utilité et leur complémentarité. Il était d'avis que l'OMC devrait fournir une analyse juridique et que si ces questions n'étaient pas résolues, l'avenir de l'accord SPS, le

Codex, l'OMS et la FAO en subiraient les conséquences. Il a proposé de coopérer étroitement avec la Commission pour élaborer une position commune à ce sujet.

259. De nombreuses délégations se sont félicitées des travaux de l'OIE sur les normes privées et ont appuyé la position de l'OIE sur les normes privées comme indiqué au paragraphe 230 ci-dessus et ont proposé que les trois organisations publiques de normalisation (Codex, OIE et CIPV) formulent une position commune concernant les normes privées.

260. Certaines délégations ont attiré l'attention de la Commission sur le fait que les gouvernements étaient responsables d'assurer la conformité aux mesures sanitaires et phytosanitaires ainsi qu'aux questions liées aux obstacles techniques au commerce (OTC). Il a été mentionné que le Comité OTC pourrait être invité à examiner si les droits à payer pour certifier la conformité aux normes privées concernant les questions liées aux obstacles techniques au commerce pouvaient être considérés comme un obstacle technique au commerce.

261. Plusieurs délégations ont estimé que les normes de référence en matière de sécurité alimentaire (y compris la santé humaine et animale) pour le commerce international des denrées alimentaires devaient être fixées par les trois organisations sœurs et qu'il était très important de préciser le statut juridique des normes privées, et qu'en conséquence, les mieux placés pour aborder ce sujet étaient les comités SPS et OTC de l'OMC où toutes les parties prenantes étaient présentes.

262. Une délégation a proposé d'adopter une recommandation adressée à tous les membres afin qu'ils appliquent la législation nationale régissant les règles de la concurrence et les conditions d'accès aux marchés intérieurs afin de limiter les conséquences négatives des normes privées sur l'accès aux marchés. Cette délégation a estimé que cette question devait être examinée par les comités régionaux de coordination sur la base des informations collectées auprès des États membres sur la manière dont les normes privées influent sur le commerce.

263. Certaines délégations ont considéré que les normes privées faisaient partie du contexte mondial actuel et qu'elles étaient adaptées à certains segments du marché et importantes pour les besoins diversifiés du marché. Elles ont cependant admis qu'il était nécessaire de suivre leur évolution afin qu'elles ne deviennent pas des obstacles non tarifaires au commerce.

264. La délégation suédoise, s'exprimant au nom des États membres de la Communauté européenne (CE) présents à la session, a indiqué que des initiatives prises pour faire des progrès dans ce domaine étaient en cours dans la CE.

265. En ce qui concerne les préoccupations exprimées dans le document et par certaines délégations selon lesquelles le processus d'établissement des normes du Codex était trop lent et que cela avait contribué à l'émergence de normes privées, le Secrétariat a répondu que cela n'était pas vrai dans tous les cas, indiquant notamment que les LMR du Codex en matière de pesticides étaient en général finalisées en moins d'un an. Du point de vue du Secrétariat, il était donc important que les débats sur cette question reposent sur une analyse concrète et non sur des perceptions.

266. Le représentant de la FAO partageait l'avis de la Commission sur les conclusions et a noté que le document présentait des avis de consultants indépendants fiables formulant des conclusions provocatrices qui devaient stimuler le débat et permettre à la Commission d'améliorer le système du Codex et de prendre les mesures qui conviennent pour que les normes, directives et d'autres recommandations du Codex restent la norme de référence en matière de sécurité alimentaire pour le commerce international des denrées alimentaires et que le dialogue entre la FAO et ces organisations soit fondé sur les travaux du Codex.

Conclusions

267. La Commission a noté que de nombreux membres étaient préoccupés par la prolifération des normes privées parce que la conformité à ces normes et la certification étaient difficiles, notamment pour les pays en développement. Elle a aussi noté qu'en ce qui concernait les questions liées à la sécurité alimentaire, le Codex était la seule organisation internationale de normalisation pouvant élaborer des normes scientifiques dans le cadre d'un espace transparent, inclusif, démocratique et ouvert. La Commission a reconnu l'existence des normes privées et qu'il fallait examiner la manière dont elles étaient liées aux normes du Codex. Elle a considéré que les normes du Codex devaient être des normes de référence pour ces normes privées et que l'harmonisation internationale des dispositions relatives à la sécurité alimentaire devait être fondée sur les normes du Codex.

268. La Commission a noté que l'instance qui pouvait examiner les conséquences juridiques des normes privées était le Comité SPS de l'OMC parce qu'il réunissait toutes les parties prenantes.

269. La Commission a accepté de suivre les évolutions des normes privées sur la base des concertations ayant lieu à l'OMC et convenu que la Commission travaillant en coopération avec l'OIE et la CIPV devait se consulter sur une position stratégique commune sur cette question.

270. La Commission a proposé qu'une étude soit conduite pour analyser le rôle, le coût et les avantages des normes privées d'une manière plus critique, notamment leur impact sur les pays en développement. Cette étude serait examinée par le Comité exécutif et la Commission.

271. La Commission a aussi décidé de demander au secrétariat de préparer une analyse sur la rapidité du processus d'établissement des normes du Codex, qui sera examinée par le Comité exécutif.

PARTICIPATION DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT AUX RÉUNIONS DU CODEX (Point 14 de l'ordre du jour)

PROJET ET FONDS FIDUCIAIRE FAO/OMS À L'APPUI D'UNE PARTICIPATION RENFORCÉE AU CODEX⁶⁸ (Point 14a) de l'ordre du jour)

272. Le représentant de l'OMS, au nom de la FAO et de l'OMS, a présenté brièvement le Rapport annuel pour 2008 et le onzième rapport intérimaire du Projet et Fonds fiduciaire FAO/OMS à l'appui d'une participation renforcée au Codex. Le représentant a en outre informé la Commission qu'il était prévu de conduire une évaluation du projet à mi-parcours pour en mesurer les progrès accomplis et dicter une direction stratégique pour le reste de la période du projet, ainsi que pour envisager une éventuelle prolongation au-delà de la période de 12 ans et, appelant l'attention de la Commission sur le projet de proposition (document CAC/32 LIM/19), il lui a demandé de faire part de son point de vue sur cette activité.

273. Plusieurs délégations ont remercié le Fonds fiduciaire et son Secrétariat pour le soutien qu'ils ont fourni pour permettre la participation des pays en développement aux réunions du Codex. La Commission a examiné la proposition d'examen à mi-parcours et fait part des observations et suggestions ci-dessous.

274. Notant le rôle critique du Fonds fiduciaire s'agissant de garantir la participation des pays en développement au processus du Codex, certaines délégations ont suggéré d'augmenter les ressources disponibles en cherchant des moyens d'inciter davantage les bailleurs de fonds à apporter des contributions extrabudgétaires, y compris par le biais de la coopération Sud-Sud, et d'accroître ainsi la durée du projet au-delà de 12 ans. Ces délégations ont noté que la transparence, l'efficacité et l'équité dans la répartition du Fonds étaient primordiales et elles ont suggéré que les critères pour l'allocation de crédits soient revus pour mieux prendre en compte les situations socio-économiques des différents pays. Ces suggestions ont reçu un large soutien des autres délégations. Toutefois, il a aussi été noté que, en tout état de cause, le Fonds fiduciaire ne pouvait être une solution permanente et quelques délégations ont suggéré que la création de fonds régionaux devrait également être envisagée comme mécanisme alternatif. Une autre délégation a estimé que les pays bénéficiaires devraient indiquer ce qu'ils feraient pour maintenir leur participation à long terme.

275. Concernant la répartition du Fonds, le Mexique, s'exprimant en qualité de coordonnateur pour l'Amérique latine et les Caraïbes, a, au nom de la région, noté avec préoccupation que l'allocation actuelle du Fonds n'était pas correctement proportionnée aux besoins des pays de la région.

276. Un certain nombre de délégations ont relevé qu'il était fondamental, pour une plus large participation, de doter les comités nationaux du Codex et les points de contact du Codex d'une plus grande marge d'action. Certains pays ont donc suggéré que le projet soit davantage axé sur les activités de renforcement des capacités. Cependant, plusieurs pays se sont dit d'avis que ces activités de renforcement des capacités devaient être laissées aux coordonnateurs régionaux, qui devraient mieux connaître les besoins de la région. Il a été noté à ce sujet que la FAO et l'OMS avaient fourni un certain nombre d'activités de renforcement des capacités dans ce domaine et que l'examen à mi-parcours devrait en examiner les impacts également.

277. Une délégation a suggéré que l'examen à mi-parcours devrait être aussi concis que possible car deux études avaient déjà été menées pour évaluer l'efficacité du Fonds fiduciaire. Toutefois, il a aussi été noté que

⁶⁸ ALINORM 09/32/9E Partie III; CAC/32 LIM/19 (Fonds fiduciaire pour le Codex – proposition pour l'examen à mi-parcours); CAC/32 LIM/20 (informations et données supplémentaires sur le Fonds fiduciaire pour le Codex).

l'examen à mi-parcours pouvait être contribuer sensiblement à améliorer le fonctionnement du Fonds fiduciaire et qu'il pouvait être entrepris en tant que projet spécial, en marge du Fonds fiduciaire pour le Codex, s'il y avait lieu de s'inquiéter de ce que des ressources déjà maigres soient entamées par la conduite de l'examen à mi-parcours.

278. Une délégation a proposé que l'efficacité du Fonds fiduciaire soit mesurée non seulement à l'aune du nombre de participants pris en charge par le Fonds fiduciaire, mais aussi de la contribution réelle au processus du Codex des participants pris en charge, compte tenu des nombreuses interventions remarquables qui ont enrichi les débats.

279. Le représentant de l'OMS a pris note de ces suggestions. Concernant les préoccupations exprimées par plusieurs délégations quant à la transparence de l'allocation du Fonds aux différents groupes de pays, le représentant a rappelé à la Commission que, au début du projet, il avait été convenu que 60 pour cent du Fonds serait alloué au Groupe 1 (pays les moins avancés et autres pays à faible revenu), 30 pour cent au Groupe 2 (pays à revenu intermédiaire-inférieur) et 10 pour cent au Groupe 3 (pays à revenu intermédiaire-supérieur), avec une période d'aide de sept ans, cinq ans et trois ans ou quatre ans respectivement, et que la situation de chaque pays avait été examinée tous les ans sur la base du rapport des organisations du système des Nations Unies pertinentes. Le représentant a noté en outre que les bailleurs de fonds avaient contribué au Fonds fiduciaire à l'appui de ces critères et que la nécessité de modifier ces critères ainsi que les répercussions de leur modification seraient analysées dans l'examen à mi-parcours.

280. La Commission a noté: que l'examen à mi-parcours commencerait en septembre, ou un ou deux mois plus tard, selon l'éventail des données et informations nécessaires pour l'examen; que l'examen à mi-parcours faisait initialement partie des activités du Fonds fiduciaire, mais que l'OMS essaierait de trouver un bailleur de fonds possible pour mener à bien l'examen sans puiser dans les ressources du Fonds fiduciaire; et qu'il serait fait appel à la contribution et à l'engagement des Membres tout au long du processus de l'examen à mi-parcours.

281. La Commission a **approuvé** le projet de proposition d'examen à mi-parcours tel qu'il est présenté dans le document CAC/32 LIM/19, et est convenue de prendre en compte les suggestions formulées au cours de la session. La Commission a noté qu'il y aurait une autre possibilité pour les Membres de formuler des observations sur le cadre de l'examen à mi-parcours, en répondant à un questionnaire qui sera envoyé aux Membres prochainement.

AUTRES QUESTIONS (Point 14b) de l'ordre du jour⁶⁹

282. Le Secrétariat a rappelé que la Commission, à sa trente et unième session, avait examiné la participation des pays en développement aux travaux du Codex et était convenue que cette question serait examinée par le Comité sur les principes généraux, à sa vingt-cinquième session, sur la base d'un document préparé par le Secrétariat, comprenant des données sur la participation des pays en développement aux sessions du Codex, et des propositions visant à améliorer la situation, et qu'il serait examiné à sa trente-deuxième session. La Commission a également recommandé aux Comités de coordination d'examiner cette question et de communiquer leurs vues à la prochaine session de la Commission.

283. La Commission a noté les observations et recommandations formulées par le Comité sur les principes généraux sur un certain nombre de propositions avancées dans le document CX/GP 09/25/9 et elle a axé ses débats sur ces propositions.

Proposition A. Faire le meilleur usage des observations écrites aux étapes 3 et 6

284. Certaines délégations ont fait remarquer qu'en pratique, lorsque des délégations n'étaient pas présentes à la session, leurs observations écrites n'étaient pas prises en compte lors des débats, et elles ont rappelé que le Comité sur les principes généraux était convenu que cette proposition n'avait guère de chance de résoudre les problèmes fondamentaux. Le Secrétariat a rappelé que, conformément aux *Lignes directrices destinées aux Présidents des Comités du Codex et des Groupes intergouvernementaux spéciaux*, "les Présidents devraient également veiller à ce que les observations écrites, reçues en temps utile, des membres et observateurs non présents à la session, soient prises en compte par le Comité". La Commission est

⁶⁹ CX/GP 09/25/9, CX/GP 09/25/9-Add.1, CX/GP 09/25/9-Add.2.

convenue que les Présidents du Comité du Codex devraient examiner les observations écrites, conformément aux *Lignes directrices* en question.

Proposition B. Stimuler un échange dynamique d'opinions/observations en dehors des réunions de type traditionnel

285. La Commission a noté que le Comité sur les principes généraux avait reconnu qu'il ne serait pas possible d'établir un forum électronique pour chaque comité du Codex. Le Secrétariat a proposé de mettre les diverses observations à disposition sur le site web du Codex au fur et à mesure de leur réception, avant que le document final relatif aux commentaires soit présenté au Comité. Une délégation a indiqué qu'elle n'était pas favorable à cette idée car les membres ne profiteraient pas des diverses observations si elles n'étaient pas traduites dans les langues officielles de la Commission.

286. Le Président a souligné l'importance qu'il y avait à fournir des observations écrites en temps utile pour faciliter les débats.

Proposition C. Réduire le nombre de sessions par an et par exercice

287. La Commission a noté que le Comité sur les principes généraux n'avait pas appuyé cette proposition car le nombre de sessions dépendait de la charge de travail des organes subsidiaires du Codex.

Proposition D. Concentrer toutes les sessions du Codex à Rome ou Genève

288. Plusieurs délégations, se référant aux propositions faites plus tôt par le Coordinateur pour l'Amérique Latine et les Caraïbes, ont appuyé la proposition pour une concentration graduelle des sessions à Rome ou Genève afin de faciliter la participation des pays en développement grâce à une réduction de coûts considérables et ont fait remarquer que cette proposition devait être examinée comme faisant partie d'une triple approche avec le renforcement du Fonds fiduciaire, examiné précédemment, au titre du Point 14a de l'ordre du jour et l'accent mis sur le renforcement des capacités. Ces délégations ont fait observer que la proposition était réalisable et ne réduirait pas le nombre d'experts des capitales, notant que le Comité SPS se réunissait à Genève et bénéficiait d'une participation considérable d'experts nationaux en sus des représentants de missions diplomatiques. Certaines de ces délégations ont noté que les pays bénéficieraient de l'aide de leur représentation à Rome ou Genève, ce qui serait utile à la fois pour des raisons techniques et pour des raisons logistiques, telles que les visas et les dispositions relatives aux voyages. Ces délégations ont donc proposé que l'analyse coûts/avantages de la proposition D soit menée pour être examinée plus en détail à la prochaine session.

289. Beaucoup d'autres délégations ont indiqué qu'elles n'étaient pas favorables à cette proposition car elle était contraire à l'approche générale du Codex et réduirait la qualité et la diversité de la représentation aux réunions du Codex et la possibilité de mener des débats constructifs, à plus forte raison si les experts en questions techniques étaient remplacés par des représentants diplomatiques. En ce qui concerne les aspects pratiques, ces délégations ont fait observer que le coût des voyages ne serait pas réduit par la tenue de sessions à Rome ou à Genève, par rapport à d'autres lieux. Ces délégations ont fait remarquer que cela était également en contradiction avec la recommandation précédente de la Commission visant à encourager l'accueil conjoint, auquel elles étaient tout à fait favorables car il facilitait la participation dans le pays assurant l'accueil conjoint, sensibilisait aux questions du Codex et de la sécurité sanitaire des aliments au niveau politique et entre toutes les parties prenantes, et pouvait aussi sensiblement améliorer la participation de la région concernée. Certaines délégations ont observé que la participation de pays en développement aux sessions tenues dans divers autres pays offrait une occasion intéressante d'échanger des données d'expérience et d'interagir avec d'autres experts de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments.

290. Quelques délégations ont informé la Commission de leur expérience en matière d'accueil conjoint, qui avait été très positive pour les deux pays concernés, et se sont déclarées favorables à un emploi ultérieur de ce mécanisme.

291. Le Secrétariat a rappelé que le système du Codex était fondé sur l'accueil des sessions du Codex autres que celles de la Commission et des Comités de coordination par les pays et il a informé la Commission que la tenue de sessions à Rome ou à Genève comporterait un coût supplémentaire d'environ 200 000 dollars EU qui pourrait créer de graves difficultés pour les pays hôtes.

292. Une délégation a appelé l'attention de la Commission sur les problèmes créés par la prolifération des réunions de type traditionnel de groupes de travail tenues dans divers pays qui imposaient un fardeau

supplémentaire aux pays en développement et a également proposé qu'elles soient inscrites dans le calendrier des sessions du Codex.

293. La Commission a souscrit aux conclusions du Président selon lesquelles les principales solutions aux problèmes de la participation étaient le renforcement du Fonds fiduciaire et l'accent mis sur les activités de renforcement des capacités de la FAO et de l'OMS dans les pays en développement et notamment les ateliers régionaux et les projets du FANDC; l'encouragement de l'accueil conjoint des sessions du Codex; le recours aux mécanismes de mentorat grâce à la coopération interrégionale et à l'échange de données d'expérience, en particulier entre les points de contact du Codex; la coopération Sud-Sud, et la distribution en temps utile des documents dans les langues officielles. La Commission est convenue que ces mesures contribueraient à la mise en œuvre de l'Objectif 5 du Plan stratégique 2008-2013, et elle a noté qu'il pourrait être examiné en concomitance avec l'évaluation à mi-parcours du fonds fiduciaire.

294. La Commission a également appuyé la conclusion du Président selon laquelle, lorsqu'une nouvelle expérience s'était constituée grâce à l'application de ces mesures, il faudrait également envisager la proposition de concentration progressive des sessions à Rome ou Genève.

295. Certaines délégations ont été d'avis que la Commission devrait à l'évidence rejeter la proposition de tenue des réunions à Rome ou Genève et ne devrait pas l'examiner plus avant. Certaines autres délégations ont été d'avis que cette proposition devrait être étudiée car la structure actuelle du Codex devrait être réexaminée, compte tenu du fait que la plupart des sessions du Codex ne se tenaient pas dans des pays en développement.

AUTRES QUESTIONS ÉMANANT DE LA FAO ET DE L'OMS (Point 15 de l'ordre du jour)⁷⁰

296. La Commission a été informée des principaux résultats des récentes réunions d'experts de la FAO et de l'OMS, ainsi que de l'état d'avancement du traitement des demandes d'avis scientifiques de la FAO et de l'OMS. Outre les activités à entreprendre par la FAO et l'OMS énumérées dans la troisième partie du document ALINORM 09/32/9F, le représentant de la FAO a indiqué que les organisations avaient reçu deux demandes à la suite des débats de la Commission, à la présente session, sur le rapport de la dix-huitième session du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (voir le Point 5 de l'ordre du jour). La FAO et l'OMS prévoient de convoquer une consultation d'experts sur l'évaluation de l'exposition alimentaire aux résidus de médicaments vétérinaires dans la nourriture, en tenant compte des modes de consommation d'aliments d'origine animale. Cette consultation constituerait une activité concrète dans le cadre des travaux lancés pour l'élaboration d'approches fondées sur un arbre décisionnel pour l'évaluation des médicaments vétérinaires. Par ailleurs, la FAO et l'OMS procéderaient de manière prioritaire à l'examen des études menées par la Chine sur les résidus de ractopamine chez les porcs, dont un résumé avait été présenté au Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments et à la Commission. Le représentant a souligné la nécessité de disposer de fonds suffisants pour permettre à la FAO et à l'OMS de répondre aux demandes d'avis scientifiques, de plus en plus nombreuses.

297. Le représentant de l'OMS a appelé l'attention de la Commission sur les informations fournies par la FAO et l'OMS en ce qui concerne le budget alloué aux activités du Codex relatives à la fourniture d'avis scientifiques dans le document CAC/32 INF/3, et a précisé que la contribution de l'OMS et de la FAO ne comprenait pas les dépenses de personnel.

Autres questions⁷¹

298. S'exprimant au nom des États Membres de la Communauté européenne, la délégation suédoise a informé la Commission au sujet du *Séminaire international sur l'élaboration des normes de sécurité sanitaire des aliments et les effets sur les échanges internationaux, notamment pour les pays en développement* organisé par les Pays-Bas en juin 2008, lors duquel ont été formulées un certain nombre de recommandations sur la manière d'améliorer la situation des pays en développement du point de vue des échanges internationaux. La délégation était d'avis qu'il importait de ne pas perdre les bénéfices de cette réunion, et a suggéré que les membres de la Commission portent ces questions à l'attention des comités concernés du Codex.

299. La Commission a pris note de ces informations.

⁷⁰ ALINORM 09/32/9F, ALINORM 09/32/9F-Add.1, ALINORM 09/32/9F-Add.2, CAC/23 INF/14.

⁷¹ CAC/23 INF/14.

DÉSIGNATION DES COORDONNATEURS RÉGIONAUX (Point 16 de l'ordre du jour)⁷²

300. Conformément à l'Article IV.2 du Règlement intérieur de la Commission et sur la base des nominations faites par les comités de coordination, les membres ci-après de la Commission ont été **nommés** en qualité de coordonnateurs pour un mandat allant de la trente-deuxième session de la Commission jusqu'à la fin de la session ordinaire de la Commission de 2011.

Afrique: Ghana

Asie: Indonésie

Europe: Pologne

Amérique latine et Caraïbes: Mexique

Proche-Orient: Tunisie

Amérique du Nord et Pacifique Sud-Ouest: Tonga

ÉLECTION DU BUREAU DE LA COMMISSION ET ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF (Point 17 de l'ordre du jour)⁷³

301. La Commission a **élu** par consentement général les membres ci-après de son bureau pour un mandat allant de la session en cours à la fin de la prochaine session ordinaire (trente-troisième session) de la Commission.

Président: Mme Karen HULEBAK (États-Unis d'Amérique)

Vice-Présidents: M. Sanjay DAVE (Inde)

M. Ben MANYINDO (Ouganda)

M. Knud ØSTERGAARD (Danemark)

302. La Commission a noté que la délégation canadienne, ayant achevé deux mandats comme membre élu de l'Amérique du Nord et n'étant plus éligible pour un autre mandat, avait nommé les États-Unis pour être élus comme membre du Comité exécutif sur une base géographique pour l'Amérique du Nord.

303. La Commission a noté que l'Article V, paragraphe 1 du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius contenait la phrase suivante: « Le Comité exécutif ne doit pas compter parmi ses membres plus d'un délégué de chaque pays ». La Commission a par ailleurs remarqué que la recevabilité de la nomination proposée par le Canada dépendait de l'interprétation de cette phrase particulière de l'Article V, paragraphe 1 du Règlement intérieur.

304. La Commission a fait observer que cette question avait déjà été examinée et a fait sienne l'interprétation de l'Article V, paragraphe 1, du Règlement intérieur, proposée par le représentant du Conseiller juridique de la FAO sur la base des débats précédents, selon lequel le Président ne devrait pas être considéré comme un délégué d'un pays aux fins des élections sur une base géographique des membres du Comité exécutif, en vertu de cet Article.

⁷² ALINORM 09/32/2, par. 33-35; ALINORM 09/32/28, par. 61; ALINORM 09/32/15, par. 112; ALINORM 09/32/19, par. 62 à 64; ALINORM 09/32/36, par. 64 à 65; ALINORM 09/32/32, par. 61; ALINORM 09/32/40, par. 60, CAC/32 LIM/5 (observations du Kenya).

⁷³ ALINORM 09/32/2, CAC/32 LIM/5 (observations du Kenya)

305. La Commission a élu sur une base géographique les membres suivants du Comité exécutif pour la période allant de la fin de la session en cours jusqu'à la fin de la deuxième session ordinaire suivante de la Commission:

Afrique: Mali

Asie: Japon

Europe: Royaume-Uni

Amérique latine et Caraïbes: Argentine

Proche-Orient: Jordanie

Amérique du Nord: États-Unis d'Amérique

Pacifique Sud-Ouest: Australie

DÉSIGNATION DES PAYS CHARGÉS DE NOMMER LES PRÉSIDENTS DES COMITÉS ET DES GROUPES SPÉCIAUX DU CODEX (Point 18 de l'ordre du jour)⁷⁴

306. La Commission a confirmé la désignation des gouvernements hôtes, dont la liste figure à l'Annexe VIII au présent rapport.

AUTRES QUESTIONS (Point 19 de l'ordre du jour)

307. La délégation de la Fédération de Russie a exprimé le souhait que le russe soit utilisé dans les prochaines sessions de la Commission du Codex Alimentarius. La délégation a informé la Commission que la Fédération de Russie avait fait une contribution au budget de la FAO afin d'appuyer l'intégration progressive de la langue russe dans différents programmes.

Date et lieu de la prochaine session

308. La Commission a noté que sa trente-troisième session se tiendrait à Genève, en Suisse, du 5 au 9 juillet 2010, sous réserve de confirmation.

⁷⁴ ALINORM 09/32/9G.

ANNEXE I

Chairperson: Dr Karen L. HULEBAK
Président: Chief Scientist
Presidente: Food Safety and Inspection Service
 U.S. Department of Agriculture
 1400 Independence Avenue, SW-Room 3129S
 Washington, D.C. 20250-3700

Phone: +202 720 5735
Fax: +202 690 2980
Email: karen.hulebak@fsis.usda.gov

LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS
LISTA DE PARTICIPANTES

ALGERIA - ALGÉRIE - ARGELIA

Mme Nacera SEDDI ACHELI
 Sous Directeur de la Normalisation des Produits
 Alimentaires
 Ministère du Commerce
 Cité Zarhouni Mokhtar El mohammadia
 Alger
 Phone: +213 21 890761
 Fax: +213 21 890773
 Email: nacera.acheli@hotmail.fr

Mme Fatiha BENDDINE
 Sous-Directeur
 Ministère de l'agriculture et du développement
 rural
 12, boulevard Colonel Amirouche
 Alger
 Phone: +213 21 711712
 Fax: +213 21 429349
 Email: fbenddine@hotmail.com

ANGOLA

Mme Maria Antónia SANAZENGE
 Vice-President du Codex Alimentarius en
 Angola
 Ministère du Santé
 Luanda
 Phone: +244 923653695
 Email: sanazenge@hotmail.com

M Kiala Kia MATEVA
 Conseiller
 Représentant permanent adjoint auprès
 de la FAO
 Ambassade de la République d'Angola
 Via Druso, 39
 00184 Rome

M Carlos Alberto AMARAL
 Conseiller
 Représentant permanent suppléant auprès
 de la FAO
 Ambassade de la République d'Angola
 Via Druso, 39
 00184 Rome

Mme Maria de Fátima MELO
 Coordenadora do Sub-Comité de Frutas e
 Hortaliças Frescas
 Luanda
 Phone: +244 912 229321
 Fax: +244 222 32 3724
 Email: secretariado_codex@yahoo.com.br

Mme Maria Celestina PACAVIRA
 Assistante pour les Affaires Internationales
 Ambassade de la République d'Angola
 Via Druso, 39
 00184 Rome

ARGENTINA - ARGENTINE

Sra. Gabriela Alejandra CATALANI
 Coordinadora del Punto Focal del CODEX
 Secretaría de Agricultura, Ganadería, Pesca y
 Alimentos
 Ministerio de la Producción
 Paseo Colón 922, Of 29
 Buenos Aires 1063
 Phone: +54 11 4349 2549/2747
 Fax: +54 11 4349 2549
 Email: gcatal@minprod.gov.ar
 codex@minprod.gov.ar

Sra. María del Carmen SQUEFF
 Consejero
 Encargada de Negocios a.i.
 Representante Permanente Alternante ante la FAO
 Representación Permanente de la República
 Argentina ante la FAO
 Piazza dell'Esquilino 2
 Roma 00185
 Phone: +39 06 48073300
 Fax: +39 06 48906984
 Email: faoprarg1@interfree.it

Sr Agustín ZIMMERMANN
 Secretario
 Representante Permanente Alternante ante la FAO
 Representación Permanente de la República
 Argentina ante la FAO
 Piazza dell'Esquilino 2
 Roma 00185
 Phone: +39 06 48073300
 Fax: +39 06 48906984
 Email: faoprarg1@interfree.it

ARMENIA - ARMÉNIE

Ms Iren MELKONYAN
 Codex Contact Point
 Ministry of Agriculture
 3rd Government Building
 Republic Square
 Yerevan 0010
 Phone: +37410 524610
 Fax: +37410 524610
 Email: codexarmenia@yahoo.com

AUSTRALIA - AUSTRALIE

Mr Greg READ
 Executive Manager (Exports)
 Australian Quarantine and Inspection Service
 Australian Government Department of
 Agriculture, Fisheries and Forestry
 GPO Box 858
 CANBERRA ACT 2601
 Phone: +61 2 6272 3594
 Fax: +61 2 6272 4112
 Email: gregory.read@daff.gov.au

Ms Ann BACKHOUSE
 Manager
 Codex Australia
 Product Integrity, Animal and Plant Health
 Australian Government Department of
 Agriculture, Fisheries and Forestry
 GPO Box 858
 CANBERRA ACT 2601
 Phone: +61 2 6272 5692
 Fax: +61 2 6272 3103
 Email: ann.backhouse@daff.gov.au

AUSTRIA - AUTRICHE

Mag. Dieter JENEWEIN
 Ministry of Health
 A1030 Vienna
 Radetzkystr.2
 Phone: +43 664 8398030
 Email: dieter.jenewein@ages.at

Dr Erhard HÖBAUS
 Head of Division "Nutrition and Quality
 Assurance"
 Federal Ministry of Agriculture, Forestry,
 Environment and Water Management
 A-1012 Vienna, Stubenring 12
 Phone: + 431 71100-2855
 Fax: +431 71100-2901
 Email: erhard.hoebaus@lebensministerium.at

BANGLADESH

Ms Sultana AFROZ
 Economic Counsellor
 Alternate Permanent Representative to FAO
 Embassy of the People's Republic of
 Bangladesh
 Via Antonio Bertoloni, 14
 00197 Rome

BELGIUM - BELGIQUE - BÉLGICA

M Charles CRÉMER
 Conseiller général
 Service Public Fédéral, Santé publique
 Sécurité de la chaîne alimentaire et
 Environnement
 DG Animaux, Végétaux et Alimentation
 Place Victor Horta, 40 Boîte 10
 Bloc II -7° étage
 1060 Bruxelles
 Phone: +32 (0) 2 5247371
 Fax: +32 (0) 2 5247399
 Email: codex.be@health.fgov.be

M Marc CORNELIS
 Conseiller général
 Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne
 alimentaire
 DG Politique de contrôle - Relations
 internationales
 Boulevard du Jardin botanique 55
 1000 Bruxelles
 Phone: +32 2 2118622
 Fax: +32 2 2118640
 Email: marc.cornelis@favv.be

M Johan HALLAERT
 Directeur Politique Alimentaire
 Fédération Belge des Industries alimentaires
 (FEVIA)
 Avenue des Arts, 43
 1040 Bruxelles
 Phone: +32 2 5501760
 Fax: +32 2 5501754
 Email: jh@fevia.be

M Guido KAYAERT
 Vice-President
 Relations with the European Institutions
 Nestle Coordination Center
 Rue de Birmingham, 221
 1070 Bruxelles
 Phone: +32 2 5295330
 Fax: +32 2 5295667
 Email: guido.kayaert@be.nestle.com

M Luc OGIERS
 Directeur
 Service Public Fédéral Economie
 City Atrium C
 Rue de Progrès 50
 1210 Bruxelles
 Phone: +32 2 2777481
 Fax: +32 2 277 5304
 Email: luc.ogiers@economie.fgov.be

M Carl BERTHOT
 Chef de Service a.i.
 Service Public Fédéral, Santé publique
 Sécurité de la chaîne alimentaire et
 Environnement
 DG Animaux, Végétaux et Alimentation
 Place Victor Horta, 40 Boîte 10
 Bloc II -7° étage
 1060 Bruxelles
 Phone: +32 (0) 2 5247369
 Fax: +32 (0) 2 5247399
 Email: codex.be@health.fgov.be

BELIZE - BELICE

Dr Michael DESHIELD
 Director Food Safety Services
 Belize Agricultural Health Authority
 P.O. Box 181
 Belize City
 Phone: 501 224 4794
 Fax: 501 224 5230
 Email: foodsafety@btl.net

BENIN - BÉNIN

Dr Yombo MALETE
 Secrétaire Permanent du Comité National du
 Codex Alimentarius
 Directeur de l'Alimentation et de la Nutrition
 Appliquée (DANA)
 Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la
 Peche
 Point Focal Codex
 B.P. No. 295, Porto Novo
 Phone: +229 20-21 26 70
 Fax: +229 20-21 39 63
 Email: maepdana@gmail.com
 yombomalete@yahoo.fr

BHUTAN - BHOUTAN - BHUTÁN

Mr Sherub GYALTSHEN
 Secretary
 Ministry of Agriculture
 Tashichho Dzong
 Thimphu
 Phone: ++975 2 322379
 Fax: ++975 2 323153
 Email: s_gyaltshen@moa.gov.bt

Mr Karma DORJI
Executive Director
Ministry of Agriculture
Bhutan Agriculture and Food Regulatory
Authority
P.O. Box. 1071
Thimphu
Phone: +975 2 327031
Fax: +975 2 327032
Email: Karmadorji@moa.gov.bt

Mr Sangay DORJI
Senior Planning Officer
Ministry of Agriculture
Tashichho Dzong
Thimphu
Phone: ++975 2 322572
Fax: ++975 2 323153
Email: s_dorji@moa.gov.bt

Mr Thuji TSHERING
Chief Regulatory and Quarantine Officer
Bhutan Agriculture and Food Regulatory
Authority
Ministry of Agriculture
Tashichho Dzong
Thimphu
Phone: ++975 2 327031
Fax: +975 2 327032
Email: t_tshering@moa.gov.bt

**BOSNIA AND HERZEGOVINA -
BOSNIE-HERZÉGOVINE –
BOSNIA Y HERZEGOVINA**

Mr Dzemil HAJRIC
Assistant Director
Food Safety Agency
Dr Ante Starcevic B.B.
88000 Mostar
Phone: +387 73 697217
Fax: +387 36 397206
Email: hajric@fsa.gov.ba

Mr Sejad MACKIC
Director
Food Safety Agency
Dr. Ante Starcevic B.B.
88 000 Mostar
Phone: + 387 36 397 217
Fax: + 387 36 397 206
Email: direktor@fsa.gov.ba

BRAZIL - BRÉSIL - BRASIL

Mr José Antônio MARCONDES DE
CARVALHO
Ambassador
Permanent Representative to FAO
Permanent Representation of the Federative
Republic of Brazil to FAO
Via di Santa Maria dell'Anima, 32
00186 Rome
Phone: +39 06 6789 3553
Fax: +39 06 6839 8802
Email: jamarcondes@brafao.it

Mrs Maria Aparecida MARTINELLI
Istituto Nacional de Metrologia, Normalização
e Qualidade Industrial - Inmetro
SEPN 511, Bloco B
Edifício Bittar III, 4º Andar
Brasília-DF, Cep: 70 750-542
Phone: +55 61 33402211
Fax: +55 61 3347 3284
Email: codexbrasil@inmetro.gov.br

Mr Felipe Haddock Lobo GOULART
First Secretary
Alternate Permanent Representative to FAO
Permanent Representation of the Federative
Republic of Brazil to FAO
Via di Santa Maria dell'Anima 32
00186 Rome
Phone: +39 06 678 9353
Fax: +39 06 6839 8802
Email: fgoulart@brafao.it

Mr Carlos Henrique ANGRISANI
Second Secretary
Ministry of Foreign Affairs
Esplanada dos Ministérios
Brasília-DF
Phone: +5561 3411 8927
Fax: +55 61 3411 8918
Email: angrisan@mre.gov.br

Mrs Denise Resende OLIVEIRA
General Manager
National Health Surveillance Agency
(ANVISA)
SIA Trecho 5 - Area Especial 57 - Bloco D –
2º andar -
Brasília DF
CEP: 71.205050
Phone: +55 61 3462 6514
Fax: +55 61 3462 5315
Email: Denise.resende@anvisa.gov.br

Mrs Antonia Maria AQUINO
Manager of Especial Products
National Health Surveillance Agency
(ANVISA)
SIA Trecho 5 - Area Especial 57 - Bloco D –
2º andar
CEP: 71.205050
Brasília DF
Phone: +55 61 3462 5327
Fax: +55 61 3462 5315
Email: antonia.maria@anvisa.gov.br

Ms Patrícia Oliveira PEREIRA
Specialist in Regulation and Health
Surveillance
Brazilian Health Surveillance Agency
SIA trecho 5, área especial 57
Brasília DF
Phone: +55 61 3462-5424
Fax: +55 61 3462-5414
Email: patricia.pereira@anvisa.gov.br

Mr Guilherme Antônio da COSTA JÚNIOR
Director of the Department of Sanitary and
Phytosanitary Negotiations
Secretariat of Agribusiness International
Relations
Ministry of Agriculture, Livestock and Food
Supply
Esplanada dos Ministérios, Bloco "D"-
Edifício Sede
Sala 352 - 70 043-900
Brasília, DF
Phone: +55 61 3218 2731
Fax: +55 61 3225 4738
Email: guilherme.costa@agricultura.gov.br

Mr Aduino Lima RODRIGUES
Official Veterinarian Inspector
Secretariat of Animal and Plant Health
Inspection
Ministry of Agriculture, Livestock and Food
Supply
Esplanada dos Ministérios, Bloco "D"- Anexo
A -
Sala 439 - 70 043-900
Brasília, DF
Phone: +55 61 3218 2458
Fax: +55 61 3218 2727
Email: aduino.rodrigues@agricultura.gov.br

Mr Rogério Pereira da SILVA
Coordinator for Codex Alimentarius Matters
Secretariat of Agribusiness International
Relations
Ministry of Agriculture, Livestock and Food
Supply
Esplanada dos Ministérios, Bloco "D"-
Edifício Sede-
Sala 349 - 70 043-900
Brasília, DF
Phone: +55 61 3218 2968
Fax: +55 61 3225 4738
Email: rogerio.silva@agricultura.gov.br

Mrs Suzana BRESSLAU
Official Veterinarian Inspector
Secretariat of Animal and Plant Health
Inspection
Ministry of Agriculture, Livestock and Food
Supply
Esplanada dos Ministérios, Bloco "D"-
Anexo A -
Sala 443 - 70 043-900
Brasília, DF
Phone: +55 61 3218 2861
Fax: +55 61 3218 2727
Email: suzana.bresslau@agricultura.gov.br

Mr Francisco Frederico Sparenberg OLIVEIRA
Manager of National Relations
Associação Brasileira de Normas Técnicas -
ABNT
Rua Minas Gerais, 190, Higianópolis- São
Paulo - SP
Cep: 01244-010
Phone: +55 11 3017 3655
Fax: +55 11 3017 3633
Email: ffliveira@A3NT.org.br

Mr Carlos Alexandre BIELLA
Regulatory Affairs Specialist
Brazilian Association of the Food Industry
Av. Brigadeiro Faria Lima, 1478
IIº Andar -Jd Paulistand CEP: 01451 001
São Paulo
Phone: + 55 11 5508 5744
Fax: +55 11 5508 7503
Email: alexandre.biella@br.nestle.com

BURKINA FASO

M Olivier SOULEYMANE TRAORE
 Point Focal du Comité National
 Chef de Service du Contrôle, du
 Conditionnement et de la Qualité
 Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et
 des Ressources Halieutiques
 Chef de Service de Contrôle du
 Conditionnement et de la Qualité des Produits
 Agricoles et Alimentaires (SCCQ)
 03 BP 7010 Ouagadougou 03
 Phone: +226 72 625885
 Email: soul452@yahoo.com

M Jamano LOMPO
 Conseiller
 Représentant permanent adjoint auprès de la
 FAO
 Ambassade du Burkina Faso
 Via XX Settembre, 86
 00187 Rome

BURUNDI

Mr Bernard NIZIGIYIMANA
 Adviser
 Bureau Burundais de Normalisation et Contrôle
 de la Qualité
 Boulevard de Tanzanie n° 500
 BP 3535
 Bujumbura
 Phone: +257 22 221815/78-843715
 Email: nizigiyimanab@yahoo.fr

CAMEROON - CAMEROUN - CAMERÚN

M Jean Pierre KEDI
 Président
 Comité National du Codex Alimentarius et de la
 Sécurité Sanitaire des Aliments (CNCOSAC)
 Yaoundé

Mr Médi MOUNGUI
 Représentant permanent adjoint auprès de la
 FAO
 Ambassade de la République du Cameroun
 Via Siracusa, 4-6
 00161 Rome
 Phone: +39 06 4403644
 Fax: +39 06 4403644
 Email: medimougui@yahoo.fr

M Charles BOOTO À NGON
 Chef de Division de la Normalisation et de la
 Qualité
 Ministère de l'Industrie, des Mines et du
 Développement Technologique
 Yaoundé

M Jean Martin ETOUNDI
 Inspecteur Vérificateur N° 1 chargé de la Norme
 et de la Qualité et du Service après Vente
 Secrétaire Technique du CNCOSAC
 Yaoundé

Mme Grâce NDE NINGO
 Chef du Service de Contrôle et de la Qualité
 Ministère de la Santé Publique
 Yaoundé

CANADA - CANADÁ

Mr Paul Raphael MAYERS
 Associate Vice-President, Programs
 Canadian Food Inspection Agency
 1400 Merivale Road
 Tower 1, Floor 4, Room 104
 Ottawa, Ontario K1A 0Y9
 Phone: +613 773-5747
 Fax: +613 773-5692
 Email: paul.mayers@inspection.gc.ca

Dr Samuel GODEFROY
 Director-General
 Food Directorate
 Health Canada
 251 Sir Frederick Banting Driveway
 Room E237 (2202E)
 Ottawa, Ontario K1A 0K9
 Phone: +1 613 957 1821
 Email: food-aliments@hc-sc.gc.ca

Mr Allan MCCARVILLE
 Senior Advisor, Codex
 Office of the Codex Contact Point for Canada
 Food Directorate, Health Canada
 200 Tunney's Pasture Driveway
 Room 2394 (0702C1)
 Ottawa, Ontario, K1A 0L2
 Phone: +613 957 0189
 Fax: +613 941 3537
 Email: allan_mccarville@hc-sc.gc.ca

Mr Bertrand GAGNON
 Deputy Director
 Codex and Food Safety Coordination
 1400 Merivale Road
 Ottawa, Ontario, K1A 0Y9
 Phone: +613 773-6092
 Fax: +613 773-6088
 Email: bertrand.gagnon@inspection.gc.ca

Mr Karl DUPUIS
Deputy Director
Technical Trade Policy Division
Agriculture and Agri-Food Canada
1305vBaseline Rd, Tower 5
Floor 3, Room144
Ottawa, Ontario, K1A 0C5
Phone: +613 773 1632
Fax: +613 773 1616
Email: karl.dupuis@agr.gc.ca

Mr Marco VALICENTI
Counsellor
Alternate Permanent Representative to FAO
Canadian Embassy
(Office of the Deputy and Alternate Permanent
Representatives)
Via Zara, 30
00198 Rome
Phone: +39 06 85 4442553
Fax: +39 06 85 4442930
Email: marco.valicenti@international.gc.ca

Dr Réjean BOUCHARD
Assistant Director
Policy and Dairy Production
Dairy Farmers of Canada
21 Florence Street
Ottawa, Ontario K2P 0W6
Phone: +613 236-9997X2752
Fax: +613 236-0905
Email: rejean.bouchard@dfc-plc.ca

Mrs Margherita MARCONE
Assistant Director Policy and Law
Dairy Farmers of Canada
21 Florence Street
Ottawa, Ontario K2P 0W6
Phone: +613 236-9997x2755
Fax: +613 236-0905
Email: margherita.marcone@dfc-plc.ca

**CAPE VERDE - CAP-VERT –
CABO VERDE**

M José Eduardo DANTAS FERREIRA
BARBOSA
Ambassadeur
Représentant permanent auprès de la FAO
Ambassade de la République du Cap-Vert
Via Giosué Carducci 4 - Int. 3
Rome

**CENTRAL AFRICAN REPUBLIC -
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE -
REPÚBLICA CENTROAFRICANA**

M Denis SAPOUA
Docteur Vétérinaire
Expert en matière d'élevage
Ministère du développement rural
B.P. 786
Bangui
Phone: (236) 75050106
Email: dsapoua@yahoo.fr

CHAD - TCHAD

M Youssef ADOUMI
Secrétaire Général
Ministère de l'Élevage et des Ressources
Animales
N'Djaména

CHILE - CHILI

Sr Gonzalo RÍOS K
Encargado Negociaciones Multilaterales
Servicio Agrícola y Ganadero
Ministerio de Agricultura
Avenida Bulnes 140
Piso 5
Santiago
Phone: 56-2-3451581
Email: Gonzalo.Rios@sag.gob.cl

Sr Miguel PEÑA B
Jefe División de Asuntos Internacionales
Servicio Agrícola y Ganadero
Ministerio de Agricultura
Avenida Bulnes 140
Piso 5
Santiago
Email: miguel.pena@sag.gob.cl

Sra. Claudia CARBONELL C
Jefe de Medidas Sanitarias y Fitosanitarias
Dirección Económica
Ministerio de Relaciones Exteriores
Teatinos 180
Piso 11
Santiago

Sergio INSUNZA
Asesor
Embajada de la República de Chile
Via Po, 23
00198 Roma

Sra. Maria Soledad BARRIA
 Agencia Alimentos Chile
 Keller 1197
 Providencia

CHINA - CHINE

Mr YU JUN
 Deputy Director-General
 Bureau of Food Safety Integrated Coordination
 and Health Supervision
 Ministry of Health
 No.1 Xi Zhi Men Wai Nanlu
 Beijing
 Phone: +86 10 68792914
 Fax: +86 10 68792387
 Email: 678dean@163.com

Mr DONG HONGYAN
 Division Director
 Bureau of Quality and Safety Supervision
 Ministry of Agriculture
 11 Nongzhanguan Nanli
 Beijing 100125
 Phone: +86 10 59193156
 Fax: +86 10 59193315
 Email: scszlc@agri.gov.cn

Mr SUN XIAO KANG
 Vice Administrator
 Standardization Administration of the People's
 Republic of China
 No.9 Madian Donglu Haidian District
 Beijing 100088
 Phone: + 86-10-82262654
 Fax: + 86-10-82262654
 Email: sunxk@sac.gov.cn

Mrs GAO XIAOQIANG
 Division Director
 National Center for Health Inspection and
 Supervision
 No.32 Beisiantiao Jiaodaokou
 Dongcheng District
 Beijing
 Phone: +86 10-64047878-2216
 Fax: +86 10 64047878-2152
 Email: gaoxiaoqiang@hotmail.com

Mr CHEN JUNSHI
 Prof.essor
 National Institute of Nutrition and Food Safety
 China CDC
 Ministry of Health
 29 Nanwei Road
 Xuanwu District
 Beijing 100050
 Phone: +86 10 83132922
 Fax: +86 10 83132922
 Email: jshchen@ilsichina.org

Ms LIU XIUMEI
 Prof.essor
 National Institute of Nutrition and Food Safety
 China CDC
 Ministry of Health
 7, Panjiayuan Nanli, Chaoyang District
 Beijing, 100021
 Phone: + 86 10-67770158
 Fax: + 86 10-67711813
 Email: xmliu01@yahoo.com.cn
 xiumeiliu@ccfa.cc

Ms XU JIAO
 Associate Prof.essor
 National Center for Health Inspection and
 Supervision
 No.32 Beisiantiao Jiaodaokou
 Dongcheng District
 Beijing
 Phone: +86 10 68792615
 Fax: +86 10 68792608
 Email: xujiaobj@qq.com

Mr YE ANPING
 Division Director
 Department of International Cooperation
 Ministry of Agriculture
 11 Nongzhanguan Nanli
 Beijing 100125
 Phone: +86 10 59193339
 Fax: +86 10 65003621
 Email: yeanning@agri.gov.cn

Mr DONG YICHUN
 Division Director
 China Institute of Veterinary Drug Control
 No.8 Zhongguancun South Street
 Haidian District
 Beijing, 100081
 Phone: +86 10 62103545
 Fax: +86 10 62103582
 Email: dongyichun@ivdc.gov.cn

Mr XU SHIXIN
Division Director
China Institute of Veterinary Drug Control
No.8 Zhongguancun South Street
Haidian District
Beijing, 100081
Phone: +86 10 6210 3556
Fax: +86 10 6210 3560
Email: xushixin@ivdc.gov.cn
xushixin@msn.com

Mr PANG YULIANG
Second Secretary
Alternate Permanent Representative to FAO
Permanent Representation of the People's
Republic of China to FAO
Via degli Urali, 12
00144 Rome

Mr SHEN JIANZHONG
Prof.essor
China Agricultural University
Beijing, 100094
Phone: +86 10 62732803
Fax: +86 10 62731032
Email: sjz@cau.edu.cn

Mr XU XUEWAN
Engineer
Development Center for Science and
Technology
Ministry of Agriculture
20 Maizidian Stree
Chaoyang District
Beijing 100125
Phone: +86 10 59195082
Fax: +86 10 59194550
Email: xuxuewan@agri.gov.cn

Mrs LIU WEN
Director
China National Institute of Standardization
(CNIS)
No.4 Zhichun Road
Haidian District
Beijing,100088
Phone: + 86-10-58811655
Fax: +86-10-58811655
Email: liuwen@cnis.gov.cn

Mr LU CHAO
Officer
Certification and Accreditation Administration
of the P.R.China
No.9 Madian Donglu Haidian District
Beijing 100088
Phone: +86-10-82262687
Fax: +86-10-82262687
Email: luc@cnca.gov.cn

Mr WAI YAN CHAN
Scientific Officer (Standard Setting)
Centre for Food Safety
Food and Environmental Hygiene Department
Hong Kong
Phone: (852) 2867 5226
Fax: (852) 2893 3547
Email: waychan@fehd.gov.hk

Dr LAI KWAN JANET SEE
Senior Medical Officer (Risk Assessment)
Centre for Food Safety
Food and Environmental Hygiene Department
Hong Kong
Phone: (852) 3962 2060
Fax: (852) 2803 0534
Email: jslkwan@fehd.gov.hk

Dr NG HENRY CHI CHEUNG
Principal Medical Officer (Risk Management)
Centre for Food Safety
Food and Environmental Hygiene Department
Hong Kong
Phone: (852) 2867 5180
Fax: (852) 2869 7326
Email: hccng@fehd.gov.hk

Ms JUE KATHERINE MAY LUN
Senior Administrative Officer
Centre for Food Safety
Food and Environmental Hygiene Department
Hong Kong
Phone: (852) 2867 5454
Fax: (852) 2530 1368
Email: kmljue@fehd.gov.hk

COLOMBIA - COLOMBIE

Sr Javier MUÑOZ IBARRA
Asesor
Ministerio de Comercio, Industria y Turismo
Calle 28 N° 13 A 15
Bogotá D.C.
Phone: +571 6067676 Ext.1205
Fax: +571 2410480
Email: jmunoz@mincomercio.gov.co

Sr Francisco José COY GRANADOS
Ministro Plenipotenciario
Representante Permanente Adjunto ante la FAO
Embajada de la República de Colombia
Via Giuseppe Pisanelli 4, Int. 10
00196 Roma

Sra. Beatriz CALVO VILLEGAS
Primer Secretario
Representante Permanente Adjunto ante la FAO
Embajada de la República de Colombia
Via Giuseppe Pisanelli 4, Int. 10
00196 Roma

COSTA RICA

Sr Orlando MUÑOZ HERNÁNDEZ
Jefe Dpto. Reglamentación Técnica
Ministerio de Economía, Industria y Comercio
Edificio IFAM en Moravia, del antiguo Colegio
Lincoln 100 oeste, 100 sur y 200 oeste
San José
Phone: (506) 2235 2700 ext 247
Fax: (506) 2297 1439
Email: infocodex@meic.go.cr
omunoz@meic.go.cr

Sr Jorge REVOLLO
Ministro Consejero
Representante Permanente Adjunto ante la FAO
Representación Permanente de Costa Rica
Embajada ante la Santa Sede
Via G.B. Benedetti, 3
00197 Roma

Sra. Greta PREDELLA
Asistente
Representación Permanente de Costa Rica
Embajada ante la Santa Sede
Via G.B. Benedetti, 3
00197 Roma

CÔTE D'IVOIRE

Dr Narcisse EHOUSSOU
Président du Comité National du Codex
Alimentarius
20 BP 211 Abidjan 20
Phone: +225 21 353349
Fax: +225 21353350
Email: narcehoussou@yahoo.fr

Mme Patricia NGORAN-TECKLY
Directeur Coordonnateur du Programme
National de Nutrition
18 BP 976
Abidjan 18
Phone: +225 01 226428
Fax: +225 20218461
Email: patricianty@yahoo.fr

M Mahama BAMBA
Directeur chargé de la Promotion de la Qualité
et de la Normalisation
Ministère de l'Industrie et de la Promotion du
Secteur Privé
1er Vice Président du Codex Côte D'Ivoire
BPV 65 Abidjan
Email: bamba_mahama@yahoo.fr

M Lida BALLOU
Conseiller
Représentant permanent adjoint auprès de la
FAO
Ambassade de la République de Côte d'Ivoire
Via Guglielmo Saliceto 6/8/10
00161 Rome

M Aboubakar BAKAYOKO
Conseiller
Représentant permanent adjoint auprès de la
FAO
Ambassade de la République de Côte d'Ivoire
Via Guglielmo Saliceto 6/8/10
00161 Rome

CROATIA - CROATIE - CROACIA

Ms Tea HAVRANEK
Head of Department
Croatian Standards Institute
Codex Contact Point
Ulica Grada Vukovara 78
10000 Zagreb
Phone: +385 1 610 6005
Fax: +385 1 610 9321
Email: tea.havranek@hzn.hr

CUBA

Sra. Hortensia Nancy FERNÁNDEZ
RODRÍGUEZ
Directora General
Doctora en Ciencias
Oficina Nacional de Normalización (NC)
Punto de Contacto de Cuba ante del Codex
Calle E No. 261 entre 11 y 13
Vedado, Plaza
La Habana 10400
Phone: +537 830022
Fax: +537 836 8048
Email: nc@ncnorma.cu

Don Enrique MORET ECHEVERRÍA
Embajador
Representante Permanente Ante la FAO
Representación Permanente de la República de
Cuba ante la FAO
Via Licinia, 13a
00153 Roma

Sra. Iliana Milagros MONTERO PACHECO
 Directora CNICA-MINAL
 Centro Nacional de Inspeccion de la Calidad
 Avenida Boyeros Km 3½
 4904 Esq. Crucero Armada Cerro
 Phone: +648 7143
 Fax: +642 7166
 Email: ileana@cnica.cu
 nc@ncnorma.cu

Sr Gabriel LAHENS ESPINOSA
 Director de Relaciones Técnicas y Calidad
 Ministerio de Comercio Exterior
 Infanta No.16 esquina 23
 Vedado
 Cuidad de la Habana
 Phone: +8380364
 Fax: +8380456
 Email: gabriel.lahens@mincex.cu
 nc@ncnorma.cu

CYPRUS - CHYPRE - CHIPRE

Dr Christina PITTA
 Agricultural Attaché
 Alternate Permanent Representative to FAO
 Permanent Representation of the
 Republic of Cyprus to FAO
 Piazza Farnese, 44
 00186 Rome
 Phone: +39 06 6865758
 Fax: +39 06 6868038
 Email: faoprcyp@tin.it

CZECH REPUBLIC – RÉPUBLIQUE TCHÈQUE – REPÚBLICA CHECA

Mr Frantisek SLÁDEK
 Director General of Food Authority and Section
 of Food Production
 Ministry of Agriculture
 Tesnov 17
 11705 Prague 1
 Phone: +420 221 812 485
 Fax: +420 222 812 895
 Email: martin.stepanek@mze.cz

Mr Jindrich FIALKA
 Director
 Food Production and Legislation Department
 Ministry of Agriculture
 Tesnov 17
 Prague
 Phone: +420 221 812465
 Fax: +420 222 314117
 Email: jindrich.fialka@mze.cz

Mr Martin STEPANEK
 Deputy Director
 Food Production and Legislation Department
 Ministry of Agriculture
 Tesnov 17
 Prague
 Phone: +420 221 812838
 Fax: +420 222 314 117
 Email: martin.stepanek@mze.cz

Mr Leos CELEDA
 Third Secretary
 Permanent Representation of the
 Czech Republic to the European Union
 15, rue Caroly
 1050 Brussels
 Phone: +32 2 2139427
 Fax: +32 2 2139184
 Email: leos_celeda@mzv.cz

DEMOCRATIC PEOPLE'S REPUBLIC OF KOREA – RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE – REPÚBLICA POPULAR DEMOCRÁTICA DE COREA

Mr HAN Pyong Man
 President
 Academy of Health and Food Science
 Rongbuk-Dong
 Daesong District
 Pyongyang
 Phone: +850 2 18111 ext.381-8011
 Fax: +850 2 381 4605
 Email: ksctc151@co.chesin.com

Mr RI Song Chol
 Second Secretary
 Alternate Permanent Representative to FAO
 Embassy of the Democratic People's Republic
 of Korea
 Viale dell'Esperanto, 26
 00144 Rome

Mr KIM Song Yong
 Officer
 The Academy of Health and Food Science
 Rongbuk-Dong
 Daesong District
 Pyongyang
 Phone: +850 2 18111 EXT.381-8011
 Fax: +850 2 381 4605
 Email: Ksctc@co.chesin.com

Mr SOK Jong MYong
 Counsellor
 1, Chemin de Plongong
 1207, Geneva

**DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE
CONGO –
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU
CONGO –
REPÚBLICA DEMOCRÁTICA DEL CONGO**

M Jean-Marie OLENGA YUMA
Chef de Division Santé Publique Vétérinaire
Secretariat Général à l'agriculture, Pêche et
élevage
Ministère de l'agriculture et du développement
rural
Croisement Blvd du 30 Juin et Batetela
B.P. 8722
Kinshasa-Gombe
Phone: +243 998867155
Fax: +243 896074359
Email: jm_olga@yahoo.fr

M Jean-Romain KINTABA KIA NDOFUNSU
Directeur Chef de Departement des
Laboratoires
Office Congolais de Contrôle
98, Av du Port
Kinshasa-Gombe
Phone: +243 815996245
Email: jrkintaba@yahoo.fr

Mme Patricienne MALENGO MA-ISEKA
Assistante de l'Administrateur Directeur
Technique
Office Congolais de Contrôle
Kinshasa-Gombe
Phone: +243 81423656
Email: patrimonlengo@yahoo.fr

M Wa Tshiaba Abel TSHIABA
Conseiller financier
Ministère de l'economie nationale et du
commerce
Immeuble COHYDRO
Avenue Comité Urbain, 1
Kinshasa-Gombe
Phone: +243 991000153

M Hadrien YEKI
Administrateur
Office Congolais de Contrôle
98, Av du Port
Kinshasa-Gombe
Phone: +243 815253850

DENMARK - DANEMARK - DINAMARCA

Mr Knud ØSTERGAARD
Head of Division
Danish Veterinary and Food Administration
Mørkhøj Bygade 19
DK-2860 Søborg
Phone: +45 33956120
Fax: +45 33 956001
Email: koe@fvst.dk

Mrs Annette TOFT
Deputy Director-General
The Danish Agricultural Council
Axeltorv 3
DK-1609 Copenhagen V
Phone: +45 33394000
Fax: +45 33394150
Email: at@agriculture.dk

Mr Søren SKAFTE
Minister
Deputy Permanent Representative to FAO
Royal Danish Embassy
Via dei Monti Parioli, 50
00197 Rome

Ms Jytte KJÆRGAARD
Head of Section
Danish Veterinary and Food Administration
Mørkhøj Bygade 19
DK-2860 Søborg
Phone: +45 33 956233
Fax: +45 33 956001
Email: jk@fvst.dk

Mrs Linda JENSEN
Chief Consultant, Food Scientist
Danish Meat Association
Axeltorv 3
DK-1609 Copenhagen V
Phone: +45 33 732568
Fax: +45 33 931023
Email: LMJ@danishmeat.dk

Mrs Susanne KOFOED
Chief Consultant
The Danish Agricultural Council
Axelborg, Axeltorv 3
DK-1609 Copenhagen V
Phone: +45 33 394000
Fax: +45 33 394150
Email: sko@agriculture.dk

Mrs Gitte RASMUSSEN
Special Adviser
Danish Plant Directorate
Skovbrynet 20
DK-2800 Lyngby
Phone: +45 4526 3521
Fax: +45 4526 3611
Email: gir@pdir.dk

Ms Birgitte BROESBOEL-JENSEN
Expert
Ministry of Food , Agriculture and Fisheries
The Danish Plant Directorate
Skovbrynet 20
DK-2800 Kgs
Lyngby
Phone: +45 4526 3786
Fax: +45 4526 3611
Email: bbj@pdir.dk

DJIBOUTI

M Rifki Abdoukader BAMAKHRAMA
Ministre du commerce, de l'industrie et de
l'artisanat
Rue CAP Soulo
BP. 121 et/ou 24
Djibouti

Mme Ron OSMAN OMAR
Chef du Service du Controle de la Qualité et des
Normes
Ministère du Commerce et de l'Industrie
BP 24, Djibouti
Phone: + 253 353253
Fax: + 253 35 49 09
Email: ronosman@yahoo.fr

DOMINICAN REPUBLIC - RÉPUBLIQUE DOMINICAINE - REPÚBLICA DOMINICANA

Sr Pedro Pablo PEÑA
Vice Ministro de Agricultura
Secretaría de Estado de Agricultura
Ave. Duarte, Km. 6-1/2
Los Jardines del Norte
Santo Domingo

Sr Mario ARVELO CAAMAÑO
Embajador
Representante Permanente ante la FAO
Representación Permanente de la República
Dominicana ante la FAO
Via Baldassarre Peruzzi, 10 int. 2
00153 Roma

Sra.. Virginia SERULLE
Consejero
Representante Permanente Alterno ante la FAO
Representación Permanente de la República
Dominicana ante la FAO
Via Baldassarre Peruzzi, 10 int. 2
00153 Roma

Sr Emilio COLONNELLI
Asistente
Representación Permanente de la República
Dominicana ante la FAO
Via Baldassarre Peruzzi, 10 int. 2
00153 Roma

ECUADOR - ÉQUATEUR

Excma. Sra. Geoconda M. GALÁN CASTELO
Embajador
Representante Permanente ante la FAO
Embajada de la República del Ecuador
Via Antonio Bertoloni, 8
00197 Roma

Sra. Mónica MARTÍNEZ MENDUIÑO
Consejera
Representante Permanente Alterno ante la FAO
Embajada de la República del Ecuador
Via Antonio Bertoloni, 8
00197 Roma

EGYPT - ÉGYPTE - EGIPTO

Mr Ahmed Abdel Aziz GABALLA
Director
Scientific and Regulatory Affairs
Atlantic Industries
Free Zone
Nasr City
Cairo
Phone: +202 22767138
Fax: +202 22718826
Email: agaballa@mena.ko.com

Mr Soheir Ahmed GADALLA
Director-General
Central Laboratory of Residue Analysis of
Pesticides and Heavy Metals in Food
Cairo
Phone: +202 37601395
Fax: +202 37611106
Email: qcac@intouch.com

Mr EL Shahat Abdel Rahman SELIM
 Director of Technical Department
 Chamber of Food Industries
 1195, Kournish El-Nil
 Cairo
 Phone: +202 257 48627
 Fax: +202 25748312
 Email: selim_sh2002@egycofi.org.eg

Mr Ahmed Salah Mohamed ALY
 Chairman of Quality Control and Research
 Sector
 Holding Company for Food Industries
 El-Sawah
 Ameriya
 Cairo
 Phone: +202 22845737
 Fax: +202 228 45728
 Email: food_industries@yahoo.com

Mr Kamel Darwish KAMEL
 Senior Food Standards Specialist
 Egyptian Organization for Standardization and
 Quality (EOS)
 16 Tadreeb El-Modarrebeen str.,
 Ameriya
 Cairo
 Phone: +202 22845531
 Fax: +202 228 45504
 Email: moi@idsc.net.eg

EL SALVADOR

Sra. María Eulalia JIMÉNEZ DE MOCHI
 ONORI
 Ministro Consejero
 Representante Permanente Adjunto ante la FAO
 Embajada de la República de El Salvador
 Via Gualtierio Castellini, 13
 Roma 00197

ERITREA - ÉRYTHRÉE

Mr Tekleab MESGHENA
 Director-General
 Ministry of Agriculture
 P.O. Box 923
 Asmara
 Phone: +291 1 120395
 Fax: +291 1 127508
 Email: mtekleab@yahoo.com

Mr Yohannes TENSUE
 First Secretary
 Alternate Permanent Representative to FAO
 Embassy of Eritrea
 Via Boncompagni, 16 - 3rd Floor
 00187 Rome

ESTONIA - ESTONIE

Mrs Reili KIVILO
 Senior Specialist
 Food Safety Office
 Food and Veterinary Department
 Ministry of Agriculture
 39/41 Lai str.,
 15056 Tallinn
 Phone: +372 6 256 509
 Fax: +372 6 256 210
 Email: reili.kivilo@agri.ee

ETHIOPIA - ÉTHIOPIE - ETIOPIÁ

Mrs Yalemtehay MEKONNEN TADESSE
 Professor
 Addis Ababa University
 P.O. Box 1176
 Addis Ababa
 Email: yalemt@bio.aau.edu.et

EUROPEAN COMMUNITY (MEMBER ORGANIZATION) – COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE (ORGANISATION MEMBRE) - COMUNIDAD EUROPEA (ORGANIZACIÓN MIEMBRO)

Mr Michael SCANNELL
 Advisor on International Trade and SPS Issues
 European Commission
 Health and Consumers Protection Directorate-
 General
 Rue Froissart 101 (2/54)
 B-1040 Brussels
 Phone: +32 2 299 3364
 Fax: +32 2 299 8566
 Email: michael.scannell@ec.europa.eu

Dr Jérôme LEPEINTRE
 Acting Head of Unit
 European Commission
 Health and Consumers Protection Directorate-
 General
 200 rue de la Loi
 B-1049 Brussels
 Phone: +32 2 299 3701
 Fax: +32 2 299 8566
 Email: jerome.lepeintre@ec.europa.eu

Dr Eva ZAMORA ESCRIBANO
Administrator
European Commission
Health and Consumers Protection Directorate-
General
Rue Froissart 101
B-1049 Brussels
Phone: +32 2 299 8682
Fax: +32 2 299 8566
Email: eva-maria.zamora-
escribano@ec.europa.eu

Dr Risto HOLMA
Administrator
European Commission
Health and Consumers Protection Directorate-
General
Rue Froissart 101
1040 Brussels
Phone: +32 2 299 8683
Fax: +32 2 299 8566
Email: risto.holma@ec.europa.eu

Mme María LARREA LORIENTE
Attaché
Représentant permanent suppléant auprès de la
FAO
Rome

Dr Willem PENNING
Administrator Unit D2-Feed
Head of Unit
European Commission
Health and Consumers Directorate-General
(SANCO)
B-1049 Brussels
Phone: +32 (0) 2 29 54661
Fax: +32 (0) 2 29 63615
Email: willem.penning@ec.europa.eu

Mr Miguel Angel GRANERO ROSELL
Administrator Unit D2-Feed
European Commission
Health and Consumers Directorate-General
(SANCO)
B-1049 Brussels
Phone: +32 2 295 8110
Fax: +32 2 298 1302
Email: miguel-
angel.granero.rosell@ec.europa.eu

Mrs Bernadette KLINK-KHACHAN
Assistant Responsible for Codex
Codex Contact Point
Unit D03 "International Questions
(Multilateral)"
Health and Consumers Protection Directorate-
General
Rue Froissart 101
1040 Brussels
Phone: +32-2-295 79 08
Fax: +32-2-299 85 66
Email: Bernadette.klink-khachan@ec.europa.eu

FINLAND - FINLANDE - FINLANDIA

Mr Veli-Mikko NIEMI
Director of Food Safety
Department of Food and Health
Ministry of Agriculture and Forestry
P.O. Box 30
00023 Government, Finland
Phone: +358 9 1605 2211
Fax: +358 9 1605 3338
Email: veli-mikko.niemi@mmm.fi

Ms Anne HAIKONEN
Counsellor, Legal Affairs
Department of Food and Health
Ministry of Agriculture and Forestry
P.O. Box 30
00023 Government, FINLAND
Phone: +358-9 1605 2786
Fax: +358-9 1605 3338
Email: anne.haikonen@mmm.fi

Dr Sebastian HIELM
Senior Veterinary Officer
Department of Food and Health
Ministry of Agriculture and Forestry
P.O. Box 30
00023 Government, Finland
Phone: +358 9 1605 3126
Fax: +358 9 1605 3338
Email: sebastian.hiellm@mmm.fi

Dr Sirpa SARLIO-LÄHTEENKORVA
Ministerial Adviser
Ministry of Social Affairs and Health
P.O. Box 33
00023 Government, Finland
Phone: +358 9 1607 4035
Fax: +358 9 1607 4144
Email: sirpa.sarlio-lahteenkorva@stm.fi

FRANCE - FRANCIA

Mlle Céline GERMAIN
 Adjointe au chef du bureau des négociations
 communautaires et multilatérales
 Direction générale de l'alimentation
 Ministère de l'agriculture et de la pêche
 251 rue de Vaugirard
 75732 Paris cedex 15
 Phone: +33 (0)1 49 554778
 Fax: +33 (0) 1 49 554462
 Email: celine.germain@agriculture.gouv.fr

M Pascal AUDEBERT
 Point de Contact du Codex alimentarius en
 France
 Premier Ministre -Secrétariat général aux
 affaires européennes (SGAE)
 Secteur AGRAP
 2, boulevard Diderot
 75572 Paris Cedex 12
 Phone: +33 144 871603
 Fax: +33 144 871604
 Email: sgae-codex-
 fr@sgae.gouv.fr/pascal.audebert@sgae.gouv.fr

Mme Roseline LECOURT
 Chargée de Mission
 Ministère de l'Economie, des Finances et de
 l'Emploi
 DGCCRF - Télédéc 051
 59, boulevard Vincent Auriol
 75703 PARIS Cedex 13
 France
 Phone: +33 (0)144 973470
 Fax: +33 (0)144 973037
 Email: roseline.lecourt@dgccrf.finances.gouv.fr

Mme Annie LOC'H
 DANONE Directeur Affaires Réglementaires
 Corporate
 15 rue du Helder
 75009 PARIS
 Phone: +33 1 44 352432
 Fax: +33 1 44 352695
 Email: annie.loch@danone.com

M Dominique BERGET
 Directeur "Sécurité Alimentaire Corporate"
 Danone
 17 boulevard Haussmann
 75009 Paris
 Phone: +33 6 19083560
 Fax: +33 1 44352469
 Email: dominique.berget@danone.com

GABON - GABÓN

M Louis Stanislas CHARICAUTH
 Conseiller
 Représentant permanent suppléant auprès
 de la FAO
 Ambassade de la République gabonaise
 Via San Marino, 36-36 A
 Rome

GAMBIA - GAMBIE

Dr Omar TOURAY
 Chairperson
 National Codex and SPS Committee
 National Nutrition Agency
 Banjul
 Phone: +220 9920616
 Fax: +220 4223290
 Email: omartouray@live.com

GEORGIA - GÉORGIE

Mr Tengis KALANDADZE
 Head of Food Safety and Quality Supervision
 Division
 National Service of Food Safety, Veterinary and
 Plant Protection
 Ministry of Agriculture
 15a Tamarashvili Street
 Tbilisi 0117
 Phone: +995 95 225354
 Fax: +995 32 311649
 Email: tkalanda@yahoo.com

Ms Tamta MIKANADZE
 Senior Specialist of Food Safety, Veterinary
 and Plant Protection Division
 National Service of Food Safety, Veterinary and
 Plant Protection
 Ministry of Agriculture of Georgia
 15a Tamarashvili str., 0117
 Tbilisi
 Phone: +995 74 444427
 Fax: +995 32 311649
 Email: tmtammikanade@yahoo.com

GERMANY - ALLEMAGNE - ALEMANIA

Mr Bernhard KÜHNLE
 Director-General
 Food Safety and Veterinary Affairs
 Federal Ministry of Food, Agriculture and
 Consumer Protection
 Rochusstraße 1
 53123 Bonn
 Phone: +49 228 5293542
 Fax: +49 228 5293341
 Email: AL3@bmelv.bund.de

Mr Michael HAUCK
Federal Ministry of Food, Agriculture and
Consumer Protection
Mauerstraße 29-32
D-10117 Berlin
Phone: +49 (0) 30 20063263
Fax: +49 (0) 30 20063273
Email: codex.germany@bmelv.bund.de

Dr Christoph MEYER
Federal Ministry of Food, Agriculture and
Consumer Protection
Mauerstraße 29-32
D-10117 Berlin
Phone: +49 (0) 30 185293155
Fax: +49 (0) 30 185293273
Email: 311@bmelv.bund.de

Dr Rolf GROSSKLAUS
Director and Prof.essor
Federal Institute for Risk Assessment (BfR)
Thielallee 88-92
D-14195 Berlin
Phone: +49 (03) 8412 3230
Fax: +49 (03) 8412 3715
Email: rolf.grossklaus@bfr.bund.de

Dr. Michael PACKERT
Südzucker AG Mannheim/Ochsenfurt
Gottlieb-Daimler Str.10
D-68165 Mannheim
Phone: +49 (0) 621 421573
Fax: +49 (0) 621 421574
Email: michael.packert@suedzucker.de

GHANA

Mr John GYETUAH
Deputy Minister for Trade and Industry
Ministry of Trade and Industry
P. O. Box MB 47
Ministries, Accra
Phone: +233 21 667 382

Prof.. Samuel K. SEFA-DEDEH
Dean
Faculty of Engineering Sciences
University of Ghana
Accra
Phone: +233 277 55 3090
Fax: +233 21 517741
Email: sefad@ug.edu.gh

Dr Steven Kwabena OPUNI
Chief Executive
Food and Drugs Board
P.O Box CT 2783
Cantonments
Accra
Phone: +233 21 233222/+233 21 229261
Email: skopuni@fdbghana.gov.gh

Mr John ODAME DARKWA
Deputy Chief Executive
Food and Drugs Board
Box CT 2783
Cantonments
Accra
Phone: +233 277 450 901
Email: jodamedarkwa@fdbghana.gov.gh

Mrs Elizabeth Hannah ADETOLA
Director
Standards Division
Ghana Standards Board
P.O. Box MB-245
Accra
Phone: +233 244361208/233 21501937
Fax: +233 21 500 092
Email: eadetola@ghanastandards.org

Ms Genevieve Ofosuhemaa BAAH
Codex Contact Point Officer
Ghana Standards Board
P.O. Box MB-245
Accra
Phone: + 233 21 519758
Fax: +233 21 500092
Email: codex@ghanastandards.org

Ms Adelaide BOATENG-SIRIBOE
Minister Counsellor
Alternate Permanent Representative to FAO
Embassy of the Republic of Ghana
Via Ostriana, 4
00199 Rome

GREECE - GRÈCE - GRECIA

Ms Eirini TSIGARIDA
Hellenic Food Authority
Directorate of Nutrition Policy and Research
Department of Quality Standards
121, Kifisias Avenue & 2, Iatridou str.,
115 26 Athens
Email: codex@efet.gr

Dr Georgios MARAKIS
Hellenic Food Authority
Nutrition Policy and Research Directorate
Kifisias Avenue & 2, Iatridou str.,
115 26 Athens
Email: codex@efet.gr

Mr Vasileios KONTOLAIMOS
Legal Adviser
Special Community Law Office
Ministry of Rural Development and Food
29 Acharnon
10439 Athens
Phone: +30 210 8250307
Fax: +30 210 8254621
Email: cohalka@otenet.gr

GUATEMALA

Sra. Ileana RIVERA DE ANGOTTI
Ministro Consejero
Encargada de Negocios a.i.
Representante Permanente Adjunto ante la FAO
Embajada de la República de Guatemala
Via dei Colli della Farnesina, 128
00194 Roma
Phone: +39 06 36381143
Fax: +39 06 3291639
Email:
Misfao.Guatemala@gmail.com/embaguante.itali
a@gmail.com

Sra. María Isabel NOLCK BERGER
Primer Secretario
Representante Permanente Alternante ante la FAO
Embajada de la República de Guatemala
Via dei Colli della Farnesina, 128
00194 Roma
Phone: +39 06 36381143
Fax: +39 06 3291639
Email: Misfao.Guatemala@gmail.com

GUINEA - GUINÉE

Mme Hadja Minte CISSE
Directrice Générale
Point de Contact Codex
Institut National de Normalisation et de
Métrologie
Ministère de l'Industrie, du Commerce, du
Tourisme et de l'Artisanat
BP 1639 Conakry
Phone: +224 60 299539/64325006
Fax: +224 30 413990
Email: inm89@yahoo.fr
mintcisse@yahoo.fr

M Abdoulaye TRAORÉ
Conseiller Économique
Représentant permanent adjoint auprès de la
FAO
Ambassade de la République de Guinée
Via Adelaide Ristori 9b/13
00197 Rome
Phone: +31 703787168
Fax: +31 70 3785956
Email: sashia.de.smidt@minbuza.nl

HAITI - HAÏTI - HAITÍ

M Carl Benny RAYMOND
Conseiller
Représentant permanent suppléant auprès de la
FAO
Ambassade de la République d'Haïti
Via di Villa Patrizi 7 - 7A
00161 Rome

HONDURAS

Sra. Mayra REINA DE TITTA
Consejero
Representante Permanente Alternante ante la FAO
Embajada de la República de Honduras
Via Giambattista Vico 40, int. 8
00196 Roma

HUNGARY - HONGRIE - HUNGRÍA

Mrs Ágnes SZEGEDYNÉ FRICZ
Head of Division
Food Chain Development Department
Ministry of Agriculture and Rural Development
P.O. Box 1
H-1055 Budapest
Phone: (36 1) 301 4571
Fax: (36 1) 301 4808
Email: agnes.fricz@fvm.gov.hu

Prof..Dr. Habil Árpád AMBRUS
Deputy Director-General
Hungarian Food Safety Office
Budapest,1097
Gyáli ut 2-6
Phone: +36 1 439 0356/+36 1 368 8815
Email: arpad.ambrus@mebih.gov.hu

ICELAND - ISLANDE - ISLANDIA

Mr Thordur ASGEIRSSON
Director of Fisheries
Directorate of Fisheries
Dalshraun 1
Hafnarfirdi 220
Phone: +354 569 7900
Fax: +354 569 7991

INDIA - INDE

Mr Sanjay DAVE
Director
Agricultural and Processed Food Products
Export
Development Authority (APEDA)
NCUI Building, 3 Siri Institutional Area
August Kranti Marg, Hauz Khas
New Delhi - 110016
Phone: +91 11 26513162
Fax: +91 11 26519259
Email: director@apeda.com

Mr Sameer BARDE
Senior Director
Confederation of Indian Food Trade and
Industry
Federation of Indian Chambers of Commerce
and Industry
Federation House
1 Tansen Marg
New Delhi 110001
Phone: +91 11 23311920
Email: sameer@ficci.com

INDONESIA - INDONÉSIE

Dr SUNARYA
Deputy Director-General
The National Standardization Agency of
Indonesia
Secretary of National Codex Contact Point
Mangala Wanabhakti Block IV
4th Fl.
Jl. Jenderal Gatot Subroto
Senayan, Jakarta 10270
Phone: +62 21 5747043/5747042
Fax: +62 21 574045
Email: sunarya@bsn.go.id
codex_indonesia@bsn.go.id

Dr Husniah Rubiana THAMRIN AKIB
Head of National Agency for Drug and Food
Control
National Agency of Drug and Food Control
Jl. Percetakan Negara no. 23
Jakarta 10560
Phone: +62 21 4244688
Fax: +62 21 4250764
Email: tukepalabadan@yahoo.com

Prof. Dr Zaenal BACHRUDDIN, Msc
Director General
Processing and Marketing of Agricultural
Products
Harsono Rm 3
Ged .D. Lt. 2
Ragunan 12550
Phone: +62-21 7816183
Fax: +62-21 7816184
Email: bachrudin@ugm.ac.id
bachrudin@lycos.com

Mr SUPRAPTO
Head of Center for Standard Application
System
Secretary of National Codex Contact Point
National Standardization Agency of Indonesia
Mangala Wanabakti Block IV
4th floor, Jl. Jenderal Gatot Subroto Senayan
Jakarta 10270
Phone: +62-21 5747043
Fax: +62-21 5747045
Email: suprpto@bsn.go.id
codex_indonesia@bsn.go.id

Ms Tetty Helfery SIHOMBING
Director of Food Product Standardization
The National Agency of Drug and Food Control
Jl. Percetakan Negara No.23
Jakarta
Phone: +62-21 42875584
Fax: +62-21 42875580
Email: tettyhelfery@yahoo.com

Ms Yelita BASRI
Director of Food Industry
Ministry of Industry
Jl. Gatot Subroto Kav. 52-53 17th floor
Jakarta 12950
Phone: +62-21 5252709
Fax: +62-21 5252709
Email: dir_makanan@yahoo.co.id
dirmak@depperin.go.id

Dr Fadjar SUMPING TJATURRASA
Director
Quality Control Laboratory for Livestock
Products
Jalan Pemuda No.29A
Kodya Bogor
Phone: +62-251 8353712
Fax: +62-251 8353712
Email: fadjarstr@yahoo.com

Mr Antonius WANTORO
 Head of Sub Directorate of Food Industry
 Ministry of Industry
 Jl. Gatot Subroto Kav. 52-53
 17th floor
 Jakarta 12950
 Phone: +62-21 5252709
 Fax: +62-21 5252709

Mr Erizal SODIKIN
 Agriculture Attaché
 Alternate Permanent Representative to FAO
 Embassy of the Republic of Indonesia
 Via Campania, 55
 00187 Rome

Mr Yohpy Ichsan WARDANA
 Head of Section for Free Trade Area
 Department of Foreign Affairs
 Jl. Taman Pejambon 6
 Jakarta Pusat
 Phone: +62 21 3812133
 Fax: +62 21 3519593
 Email: yohpyiw@yahoo.com

**IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF) –
 IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D') -
 IRÁN (REPÚBLICA ISLÁMICA DEL)**

Mr Javad Shakhs TAVAKOLIAN
 Ambassador
 Permanent Representative to FAO
 Permanent Representation of the Islamic
 Republic of Iran to FAO
 Via Aventina, 8
 00153 Rome

Ms Aazam MESHKANI
 Iran CCCF Member
 Marjaan Khatam Co.,
 No.44 Shaghayegh St.,
 Abdollah Zadeh Ave
 Keshavarz Blvd
 Tehran
 Phone: + 98 21 88982132-5
 Fax: + 98 21 88966518
 Email: ameshkani@yahoo.com
 a.meshkani@marjankhatam.com

Mr Seyed Morteza ZAREI
 Attaché
 Alternate Permanent Representative to FAO
 Permanent Representation of the Islamic
 Republic of Iran to FAO
 Via Aventina, 8
 00153 Rome

Mr Ali Reza MOHAJER
 Attaché
 Alternate Permanent Representative to FAO
 Permanent Representation of the Islamic
 Republic of Iran to FAO
 Via Aventina, 8
 00153 Rome

IRELAND - IRLANDE - IRLANDA

Mr Richard HOWELL
 Senior Inspector
 Department of Agriculture, Fisheries and Food
 Agriculture House
 7C Kildare Street
 Dublin 2
 Phone: + 353 1 6072572
 Fax: +353 1 6616263
 Email: Richard.howell@agriculture.gov.ie

ITALY - ITALIE - ITALIA

Mr Pietro SEBASTIANI
 Ambassador
 Permanent Representative to FAO
 Permanent Representation of the Republic of
 Italy to FAO
 Piazza Margana, 19
 00186 Rome

Ms Rita Giuliana MANNELLA
 Counsellor
 Deputy Permanent Representative to FAO
 Permanent Representation of the Republic of
 Italy to FAO
 Piazza Margana, 19
 00186 Rome

Dr.ssa Brunella LO TURCO
 Segretario Generale Comitato Nazionale per il
 "Codex Alimentarius"
 Ministero delle Politiche Agricole, Alimentari
 e Forestali
 Direzione Generale per la Qualità dei Prodotti
 Agroalimentari
 Via XX Settembre, 20
 00187 Roma
 Phone: +39 06 46656041
 Fax: +3906 4880273
 Email: sacco8@politicheagricole.gov.it

Dr **Ciro IMPAGNATIELLO**
 Funzionario
 Segretariato Generale Comitato Nazionale per il
 "Codex Alimentarius"
 Ministero delle Politiche Agricole, Alimentari e
 Forestali
 Direzione Generale per la Qualità dei Prodotti
 Agroalimentari
 Via XX Settembre, 20
 00187 Roma
 Phone: +39 06 46656046
 Fax: +39 06 4880273
 Email: c.impagnatiello@politicheagricole.gov.it

Dr **Piergiuseppe FACELLI**
 Direttore
 Ufficio Rapporti Internazionali
 Dipartimento per la Sanità Pubblica Veterinaria
 e la Sicurezza degli Alimenti
 Ministero del Lavoro, della Salute e delle
 Politiche Sociali
 Via Ribotta 5
 00144 Roma, Italia
 Phone: +39 06 59946613
 Fax: +39 06 59946555
 Email: pg.facelli@sanita.it

Dr.ssa **Paola MERCIARO**
 Comitato Nazionale Italiano Codex
 Alimentarius
 Ministero delle Politiche Agricole, Alimentari e
 Forestali
 Roma

Dr **Orazio SUMMO**
 Comitato Nazionale Italiano Codex
 Alimentarius
 Ministero delle Politiche Agricole, Alimentari e
 Forestali
 Via XX Settembre, 20
 00187 Roma
 Phone: +39 06 46656047
 Fax: +39 06 4880273
 Email: o.summo@politicheagricole.gov.it

Dr **Ghebremedhin GHEBREIGZABIHER**
 Dirigente Medico
 Ufficio Rapporti Internazionali
 Dipartimento per la Sanità Pubblica Veterinaria
 e la Sicurezza degli Alimenti
 Ministero del Lavoro, Salute e delle Politiche
 Sociali
 Via Ribotta 5
 00144 Roma, Italia
 Phone: +39 06 59943310
 Fax: +39 06 59946555
 Email: g.ghebregzabiher@sanita.it

JAMAICA - JAMAÏQUE

Dr **Linnette PETERS**
 Policy Programme Director
 Veterinary Public Health
 Ministry of Health and Environment
 2-4 King Street
 Kingston
 Phone: +1 876 967 1100/1or 1 876 423 4050
 Fax: 1 876 967 7293
 Email: linnettepet@hotmail.com
 petersl@mohe.gov.jm

JAPAN - JAPON - JAPÓN

Ms **Chieko IKEDA**
 Director
 Office of International Food Safety, Policy
 Planning and Communication Division
 Department of Food Safety
 Ministry of Health, Labour and Welfare
 1-2-2 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
 Tokyo 100-8916
 Phone: +81 3 3595 2326
 Fax: +81 3 3503 7965
 Email: codexj@mhlw.go.jp

Mr **Hideya YAMADA**
 Director
 Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
 1-2-1 Kasumigaseki Chiyoda-ku
 Tokyo 100-8950
 Phone: +81-3-3502-8732
 Fax: +81-3-3507-4232
 Email: hideya_yamada@nm.maff.go.jp

Dr. **Hiroshi YOSHIKURA**
 Advisor
 Department of Food Safety
 Pharmaceutical and Food Safety Bureau
 Ministry of Health, Labour and Welfare
 1-2-2 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
 Tokyo 100-8916
 Phone: +81 3 3595 2326
 Fax: +81 3 3503 7965
 Email: codexj@mhlw.go.jp

Mr **Toshinari MITSUOKA**
 Deputy Director
 Standards and Evaluation Division
 Department of Food Safety
 Ministry of Health, Labour and Welfare
 1-2-2 Kasumigaseki Chiyoda-ku
 Tokyo 100-8916
 Phone: + 81 3 3595 2341
 Fax: +81 3 3501 4868
 Email: codexj@mhlw.go.jp

Ms Noriko ISEKI
 Senior Technical Officer
 International Affairs-Food Safety
 Office of International Food Safety, Policy
 Planning and Communications Division
 Department of Food Safety
 Ministry of Health, Labour and Welfare
 1-2-2 Kasumigaseki Chiyoda-ku
 Tokyo 100-8916
 Phone: +81 3 3595 2326
 Fax: +81 3 3503 7965
 Email: codexj@mhlw.go.jp

Ms Ayako YOSHIO
 International Affairs Division
 Food Safety and Consumer Affairs Bureau
 Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
 1-2-1 Kasumigaseki Chiyoda-ku
 Tokyo 100-8950
 Phone: +81 3 3502 8732
 Fax: +81 3 3507 4243
 Email: ayako_yoshio@nm.maff.go.jp

Mr Kota KUROKAWA
 Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
 1-2-1 Kasumigaseki Chiyoda-ku
 Tokyo 100-8950
 Phone: +81 3 3502 8732
 Fax: +81 3 3507 4232
 Email: kouta_kurokawa2@nm.maff.go.jp

JORDAN - JORDANIE - JORDANIA

Dr. Mahmoud AL-ZU'BI
 Assistant General Director for Surveillance and
 Administrative Affairs
 Secretary of Jordan National Codex Committee
 Jordan Institution for Standards and Metrology
 (JISM)
 Dabouq area, # 50 Khair Al-Din Al- Ma'ani st.,
 P.O. Box 941287
 Amman 11194
 Phone: +962 6 5665267
 Fax: +962 6 5681099
 Email: mzoubi@jism.gov.jo

Mr Ibrahim ABU ATILEH
 Agricultural Counsellor
 Deputy Permanent Representative to FAO
 Embassy of the Hashemite Kingdom of Jordan
 Via Giuseppe Marchi, 1/B
 00161 Rome

Eng Barah AL-HIARY
 Certification Department
 Jordan Institution for Standards and Metrology
 (JISM)
 Dabouq area, # 50 Khair Al-Din Al- Ma'ani st.
 P.O. Box 941287
 Amman 11194
 Email: bhiary@jism.gov.jo

KENYA

Dr Kioko MANG'ELI
 Managing Director
 Kenya Bureau of Standards
 P.O. Box 54974 00200
 Popo Road off Mombasa Road
 Nairobi
 Phone: +254 020 605490
 Fax: +254 020 604031/609660
 Email: info@kebs.org
 md@kebs.org

Mrs Evah ODOUR
 Director
 Standards Development Division and
 International Trade
 Kenya Bureau of Standards
 P.O. Box 54974 00200
 Kapiti Road behind Bellevue
 Nairobi
 Phone: +254 733 897000
 Fax: +254 020 609665
 Email: odourE@kebs.org

Mr Washington OTIENO
 General Manager - Inspection Operations
 Kenya Plant Health Inspectorate Service
 (KEPHIS)
 P.O. Box 49593
 Nairobi 00100
 Phone: +254 (20)3536171/2
 Fax: +254 (20)3536175
 Email: wotieno@kephis.org
 director@kephis.org

Mrs Alice Akoth Okelo ONYANGO
 Manager-National Codex Committee
 Secretariat
 Kenya Bureau of Standards
 P.O. Box 54974 00200
 Popo Street off Mombasa Road
 Nairobi
 Phone: +254 02 605490
 Fax: +254 02 609660/604031
 Email: info@kebs.org
 akothe@kebs.org

Mr Josephat BURUDI
 Assistant Director Legal Services
 Kenya Bureau of Standards
 P.O. Box 54974
 00200 Popo Road off Mombasa Road
 Nairobi
 Phone: +254 020 60 5490
 Fax: +254 02 60 40 31
 Email: info@kebs.org

Dr Jactone Waga JALANGO
 Department of Veterinary Services
 Veterinary Research Laboratories
 Ministry of Livestock Development
 P.O. Private Bag 00625
 Kangemi
 Nairobi
 Phone: +254722380360
 Email: jjalango2000@yahoo.com

Eng. Simon Guthiga MWANGI
 Deputy Director of Water
 Ministry of Water and Irrigation
 P.O.Box 49270-00100
 Nairobi
 Phone: +722 897389
 Fax: 02 2728703
 Email: guthiga.mwangi@yahoo.com

Mr Samuel Jasper OCHIENG
 Chief Executive
 Consumer Information Network
 Kenya Bureau of Standards
 KCB Building
 Jogoo Road
 P.O. Box 7569
 00300 Nairobi
 Phone: +254 20 555 774
 Fax: +254 20 555 784
 Email: admin@consumerupdate.org

KUWAIT - KOWEÏT

Mrs Ali Fahad AL-MUDHAF
 Director-General
 Public Authority for Industry
 P.O. Box 4690 Safat 13047
 Kuwait City
 Phone: +965 5302000
 Fax: +965 5302002
 Email: mudaf@pai.gov.kw

Eng Fahad AL-MUTAIRI
 Assistant UnderSecretary
 Deputy Director for General Standards and
 Industrial Services Affairs
 Kuwait City
 Phone: +965 25302990
 Email: aziz1994@yahoo.com

Mrs Aziza MALALLAH AHMED
 Assistant UnderSecretary
 Director of Standards Metrology Department
 Kuwait City
 Phone: +96525302621
 Email: a.mal@pai.gov.kw

Mr Shamlan H. AL-JUHAILLY
 Manager
 D.G. Office
 Kuwait City
 Phone: +965 25302001

KYRGYZSTAN - KIRGHIZISTAN - KIRGUISTÁN

Mr Talaibek DIUSHEEV
 Deputy Director
 National Institute for Standards and Metrology
 197 Panfilov Str.,
 Bishkek 720040
 Phone: +996 312 626870
 Fax: +996 312 661367
 Email: nism@nism.gov.kg

Mrs Aigul AKSUPOVA
 Chief of Test Laboratory of Food and
 Agricultural Products
 National Institute for Standards and Metrology
 197 Panfilov Str.,
 Bishkek 720040
 Phone: +996 312 625806
 Fax: +996 312 661367
 Email: aksupova@mail.ru

LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC – RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO – REPÚBLICA DEMOCRÁTICA POPULAR LAO

Mr Somthavy CHANGVISOMMID
 Director-General
 Codex Contact Point
 Food and Drug Department
 Ministry of Health
 Simuang Road
 Vientiane 01000
 Phone: +856 21214013-4
 Fax: +856 21214015
 Email: codexcontactpoint_lao@yahoo.com
 csomthavy_fold@yahoo.com
 drug@laotel.com

LEBANON - LIBAN - LÍBANO

Eng. Léna DARGHAM
Acting Director-General
Lebanese Standards Institution - LIBNOR
Sin El-Fil
Fouad Chehab Av,
Gedco 3 Center, Bloc B, 9th Floor
Beyrouth
Phone: +961 1 485927
Fax: +961 1 485929
Email: libnor@libnor.org

LESOTHO

Ms Mamosala S. SHALE
First Secretary
Alternate Permanent Representative to FAO
Embassy of the Kingdom of Lesotho
Via Serchio, 8
00198 Rome

**LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA -
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE -
JAMAHIRIJA ÁRABE LIBIA**

Mr Toufik HASSAN
Consultant
Libyan National Centre for Standardization and
Metrology
Al fornaj
Tripoli
Phone: +218 92 5037007
Fax: +218 21 7152967
Email: tawfik@maghreb.cc

Mr Abdalla Abdulrahman ZAIED
Ambassador
Permanent Representative to FAO
Permanent Representation of the Libyan Arab
Jamahiriya to FAO
Via Torquato Taramelli, 30 int. 10
00197 Rome

Mr Ali Ramadan BENZITOUN
Quality Manager
Member of National food Committee
Libyan National Centre for Standardization and
Metrology (LNCSM)
P.O. Box 5178
Tripoli
Phone: +218 925441094
Fax: +218 214630885
Email: benzitoun@gmail.com

Ms Sakina Mohammed A. EL KHABULI
Codex Contact Point
National Center For Standardization and
Metrology
Al fornaj, Ain Zara, P.O. Box 5178
Tripoli
Phone: +21892 6456258
Fax: 218214630885
Email: sukakhabuli@lncsm.org.ly
sukakhabuli@yahoo.com

Mr Talal Ali MARAI
Counsellor
Alternate Permanent Representative to FAO
Permanent Representation of the Libyan Arab
Jamahiriya to FAO
Via Torquato Taramelli, 30 int. 10
00197 Rome

Mr Mahmoud Alsadek SAWAN
Third Secretary
Alternate Permanent Representative to FAO
Permanent Representation of the Libyan Arab
Jamahiriya to FAO
Via Torquato Taramelli, 30 int. 10
00197 Rome

MALAYSIA - MALAISIE - MALASIA

Ms Norrani EKSAN
Principal Assistant Director
Food Safety and Quality Division
Department of Public Health
Ministry of Health Malaysia
Level 3, Block E7, Parcel E
Federal Government Administration Centre
62590 Putrajaya
Phone: +603 8883 3511
Fax: +603 8889 3815
Email: norrani@moh.gov.my

Ms Noraini MOHD.OTHMAN
Director
Food Safety and Quality Division
Department of Public Health
Ministry of Health Malaysia
Level 3, Block E7, Parcel E
Federal Government Administration Centre
62590 Putrajaya
Phone: +603 8883 3502
Fax: +603 8889 3815
Email: norainiothman@moh.gov.my

Dr. E-Siong TEE
Nutrition Consultant
Food Safety and Quality Division
Ministry of Health Malaysia
Level 3, Block E7, Parcel E
Federal Government Administration Centre
62590 Putrajaya
Phone: +603 7728 7287
Fax: +603 7728 7426
Email: esiong@streamyx.com
president@nutriweb.org.my

Dr Nagendran BALASUNDRAM
Minister Counsellor
Embassy of Malaysia
Avenue de Tervueren, 414 A
1150, Brussels
Belgium
Phone: +322 776 8997
Fax: +322 762 8998
Email: nagen@mpob.gov.my

Mr Nik Mohd. Aznizan NIK IBRAHIM
Research Officer
Malaysia Palm Oil Board (MPOB)
No. 6 Persiaran Institusi
Bandar Baru Bangi
43000 Kajang, Selangor
Phone: + 603 8769 4437
Fax: +603 8920 1918
Email: aznizan@mpob.gov.my

Mr Azman MOHD SAAD
Agricultural Attaché
Alternate Permanent Representative to FAO
Embassy of Malaysia
Via Nomentana, 297
00162 Rome
Phone: +39 06 841 7026 ext 106
Fax: +39 06 855 5040/5110
Email: azmanmsaad@gmail.com

Mr Azhar BIN MOHD ISA
Assistant Agricultural Attaché
Alternate Permanent Representative to FAO
Embassy of Malaysia
Via Nomentana, 297
00162 Rome
Phone: +39 06 841 7026
Fax: +39 06 855 5040/5110
Email: agri.aaa@ambaciatamalaysia.191.it

MALI - MALÍ

M Ousmane TOURÉ
Directeur Général
Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des
Aliments
Ministère de la Santé
Centre Commercial
Quartier du Fleuve, rue 305
BPE 2362 Bamako
Phone: +223 20230183
Fax: +223 20220747
Email: oussou_toure@hotmail.com

M Mahmoud Abdoul CAMARA
Secrétaire Service Central de Liaison du Codex
pour le Mali
Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des
Aliments
Ministère de la Santé
Centre Commercial
Quartier du Fleuve, rue 305
BPE:2362
Bamako
Phone: +223 20220754/+223 79293458
Fax: +223 20220747
Email: camara27@hotmail.com

Prof. Boubakar Sidiki CISSE
Président du Comité National du Codex
Ministère de la Santé
Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des
Aliments
Centre Commercial
Rue 305 Quartier du Fleuve
BPE 2362 Bamako
Phone: +223 20 220754
Fax: +223 2020747
Email: bcisse@ml.refer.org

MALTA - MALTE

Mr John ATTARD KINGSWELL
 Director
 Department for Environmental Health
 Food Safety Commission
 Public Health Regulation Division
 Ministry for Social Policy (Health)
 37-39, Rue d'Argens
 Msida MSD 1368
 Phone: +356 21332225
 Fax: +356 21346767
 Email: john.attard-kingswell@gov.mt

MAURITANIA - MAURITANIE

M Baidy LO
 Point Focal National pour le Codex
 Directeur
 Institut National de Recherches en Santé
 Publique, I.N.R.S.P. (Ex-Centre National
 d'Hygiène)
 B.P. 695, Nouakchott
 Phone: +222 5253 134
 Fax: +222 5253 134
 Email: baidylo@yahoo.fr

MEXICO - MEXIQUE - MÉXICO

Sra. Ingrid MACIEL PEDROTE
 Directora de Normalización Internacional
 Dirección General de Normas
 Secretaría de Economía
 Av. Puente de Tecamachalco No. 6
 Col. Lomas de Tecamachalco
 Mexico, D.F. CP 53950
 Phone: +52 55 5729 9480
 Fax: +52 55 5520 9715
 Email: imaciel@economia.gob.mx

Sra. Renée Alejandra SALAS GUERRERO
 Directora Ejecutiva de Operación Internacional
 Comisión Federal para la Protección contra
 Riesgos Sanitarios
 Monterrey 33
 1 piso, Col. Roma
 Deleg. Cuauhtémoc
 México, D.F. CP 06700
 Phone: +52 55 50805304
 Fax: +52 5552082974
 Email: rsalas@cofepris.gob.mx

Sra. Elizabeth DÍAZ BAUTISTA
 Gerente de Asuntos Internacionales en
 Inocuidad Alimentaria
 Comisión Federal para la Protección contra
 Riesgos Sanitarios
 Monterrey 33
 1 piso, Col. Roma
 Deleg. Cuauhtémoc
 México, D.F. CP 06700
 Phone: +52 5550805389
 Fax: +52 5552082974
 Email: ediazb@cofepris.gob.mx

Sr Alfonso MONCADA JIMÉNEZ
 Normatividad Internacional
 Consejo Agroempresarial de Mesoamérica y el
 Caribe
 Pedro Santacilia n° 260
 Col. Iztaccihuatl
 México, D.F.
 Phone: +52 (55) 50000 1405
 Email: amojiprodigy.net.mx

Sra. Cecile DE MAULEON
 Embajada de los Estados Unidos Mexicanos
 Via Lazzaro Spallanzani, 16
 00161 Roma

Sr Jesús Eduardo LUNA MARTÍNEZ
 Director de Fomento Bovino, Ovino y Caprino
 Secretaría de Agricultura, Ganadería,
 Desarrollo Rural, Pesca y Alimentación
 Municipio Libre No. 377 - Col. Santa Cruz,
 Atoyac
 Ciudad de México
 Phone: +52 55 3871 1072
 Fax: +52 55 3871 1000
 Email: eluna.cgg@sagarpa.gob.mx

Sra. Beatriz Haydée PELAYO
 Asuntos Regulatorios
 Consejo Agroempresarial de Mesoamérica y el
 Caribe
 Pedro Santacilia n° 260
 Col. Iztaccihuatl
 México, D.F.
 Phone: +52 (55) 5000 1484
 Email: bhpelaho@prodigy.net.mx
 delfinbhpc@yahoo.com

MOROCCO - MAROC - MARRUECOS

M El-Maati BENZAOUZ
 Directeur
 Laboratoire Officiel d'Analyses et de
 Recherches Chimiques
 25, Rue Nichakra rahal
 20000 Casablanca
 Phone: +212 522 302196
 Fax: +212 522 301972
 Email: maatibenazzouz@yahoo.fr

M Mohamed AIT HMID
 Ministre plénipotentiaire
 Représentant permanent adjoint auprès de la
 FAO
 Ambassade du Royaume du Maroc
 Via Lazzaro Spallanzani 8-10
 00161 Rome

Mme Amina ELHAJJEB
 Chef de Service à
 Direction de la Sécurité Sanitaire des produits
 alimentaires
 Rabat
 Email: amelhajjab@gmail.com
 cnc_ma2yahoo.fr

MOZAMBIQUE

Dr Ana Francisco CHARLES
 Head of Department
 Department of Health Promotion
 Ministry of Health
 Eduardo Mondlane Av./Savador Allend Av. No
 1008
 258 Maputo
 Phone: +258 8239 44478
 Fax: +258 21 326464
 Email: acharles@misau.gov.mz
 a.charlita042000@yahoo.com.au

**NETHERLANDS - PAYS-BAS –
PAÍSES BAJOS**

Dr Martyn WEIJTENS
 Head of Food Safety Policy
 Ministry of Agriculture, Nature and Food
 Quality
 Bezuidenhoutseweg 73
 2500 EK Den Haag
 1054 LT Amsterdam
 Phone: +31 6 50684064
 Email: martijn.weijtens@minlnv.nl

Mr Leo HAGEDOORN
 Project Leader
 Private Public Partnerships
 Department of International Affairs
 Ministry of Agriculture, Nature and Food
 Quality
 P.O. Box 20401
 2500 EK The Hague
 The Netherlands
 Phone: +31 70 3785740
 Fax: +31 70 378 6105
 Email: L.F.Hagedoorn@minlnv.nl

Ms Louise VAN SCHAIK
 Research Officer
 Ministry of Foreign Affairs
 Clingendael Institute
 Phone: +31 70 3746644
 Email: isohain@clingendael.nl

Mrs Saskia DE SMIDT
 Senior Policy Adviser
 Ministry of Foreign Affairs
 PO Box 20061
 2500 EB The Hague
 The Hague
 Phone: +31 703787168
 Fax: +31 70 3785956
 Email: saskia.de.smidt@minbuza.nl

Dr Niek SCHELLING
 Manager International Policies and
 National Coordinator Codex Alimentarius
 Ministry of Agriculture, Nature and Food
 Quality
 Food Quality and Animal Health Department
 P.O. Box 20401
 NL-2500 EK The Hague
 Phone: +31 70 3784426
 Email: n.schelling@minlnv.nl

**NEW ZEALAND –
NOUVELLE-ZÉLANDE –
NUEVA ZELANDIA**

Dr Andrew MCKENZIE
 Chief Executive
 New Zealand Food Safety Authority
 P.O. Box 2835
 Wellington
 Phone: +64 4 894 2502
 Fax: +64 4 894 2501
 Email: andrew.mckenzie@nzfsa.govt.nz

Dr. Steve HATHAWAY
 Director (Science)
 New Zealand Food Safety Authority
 P.O. Box 2835
 Wellington
 Phone: +64 6 867 1144
 Fax: +64 6 868 5207
 Email: Steve.hathaway@nzfsa.govt.nz

Mr Sundararaman RAJASEKAR
 Senior Programme Manager (Codex)
 Codex Coordinator and Contact Point for New Zealand
 New Zealand Food Safety Authority
 P.O. Box 2835
 Wellington
 Phone: +64 4 894 2576
 Fax: +64 4 894 2583
 Email: rai.Rajasekar@nzfsa.govt.nz

NIGER - NIGER

M Moussa BOUREIMA
 Ministère du développement agricole
 B.P. 323
 Niamey
 Phone: +227 96 871982
 Email: boureima_moussa@yahoo.fr

Mme Hassane Aissatou CISSÉ
 Chef Cellule Alimentation Nutrition
 Ministère du développement agricole
 B.P. 323
 Niamey
 Phone: +227 96969423
 Email: Hassan_hamid_sido@yahoo.fr

M Hassane HAROUNA MAIGA
 Conseiller
 Représentant permanent adjoint auprès de la
 FAO
 Ambassade de la République du Niger
 Via Antonio Baiamonti, 10
 00195 Rome

NIGERIA - NIGÉRIA

Dr Oluwole OLATUNJI
 Director-General
 Chief Executive Officer
 Federal Institute of Industrial Research, Oshodi
 2, Blind Centre, Cappa Oshodi
 PMB 21023 Ikeja, Lagos
 Phone: +234 805 13932236
 Fax: +234 1 27932166
 Email: fiirod@fiiro-ng.org

Mrs Arinzunma MADUKWE
 Director
 National Agency for Food and Drug
 Administration and Control
 3-4 Oshodi
 Apapa Expressway, Oshodi
 Lagos
 Phone: +234 8033079285
 Email: arimadukwe@yahoo.com

Mrs Jane O. OMOJOKUN
 Deputy Director
 Regulatory Affairs
 National Agency for Food and Drug
 Administration and Control
 3/4 Oshodi
 Apapa Expressway, Lagos
 Phone: +234 8033338184
 Fax: +234 1 4772453
 Email: janeomojokun@yahoo.com

Mrs Rebecca Eyitomilola AKERELE-NWAHA
 Ag Head of Department (F&D)
 Federal Ministry of Health
 Federal Secretariat, Phase 3
 Abuja
 Phone: +254 8033030391
 Email: rean205@yahoo.com

Mr Uzoma Dennis ONYEAGOGHA
 Deputy Director
 Food Safety Programme
 Federal Ministry of Health
 Federal Secretariat, Phase 3
 Abuja
 Phone: +234 8033147808
 Email: dennyo_2003@yahoo.com

Mr Abiola KOMOLAFE
 Deputy Director
 Standards Organisation of Nigeria
 Plot 1687 Lome Street
 Wuse Zone 7
 Abuja
 Phone: +234 8023288411
 Fax: +234 1 2708246
 Email: abikommos@yahoo.com

Mrs Margaret Effiong ESHIETT
 Deputy Director
 Standards Organization of Nigeria
 Plot 1687 Lome Street
 Wuse Zone 7
 Abuja
 Phone: +234 1 2708231-4
 Fax: +234 1 2708246
 Email: info@sononline-ng.org
 megesciETT@yahoo.com

Dr Mike K.O. NWANERI
 Assistant Director
 Nigerian Agricultural Quarantine Service
 Plot 81
 Raph Sodeinde Street
 Central Area
 Abuja
 Email: naqsquarantine@yahoo.com

Ms Aishat OKPA
 Special Assistant to Director-General
 National Agency for Food and Drug
 Administration and Control
 Plot 2032 Olusegun Obasanjo Way
 Wuse Zone 7
 Abuja
 Phone: +234 8033084811
 Email: lukmanfatima@yahoo.com

Mr Yaya Adisa Olaitan OLANIRAN
 Minister
 Permanent Representative to FAO
 Permanent Representation of the Federal
 Republic of Nigeria to FAO
 Via Orazio, 14-18
 00193 Rome

NORWAY - NORVÈGE - NORUEGA

Ms Bodil BLAKER
 Senior Adviser
 Ministry of Health and Care Services
 P.O. Box 8011 Dep
 N-0030 OSLO
 Phone: +47 2224 8701
 Fax: +47 22 24 8656
 Email: bob@hod.dep.no

Mrs Tone Elisabeth MATHESON
 Senior Advisor
 Ministry of Agriculture and Food
 P.O. Box 8007 Dep
 N-0030 Oslo
 Phone: +47 22 249413
 Fax: +47 22 24 9555
 Email: tone-elisabeth.matheson@lmd.dep.no

Mrs Giske Beate THOEN
 Head of Section
 Norwegian Food Safety Authority
 Section for General Legislation and
 International Affairs
 P.O. Box 383
 N-2381 Brumunddal
 Phone: +47 23 216629
 Email: gibth@mattilsynet.no

Ms Keren BAR-YAACOV
 CVO Head of Department
 Norwegian Food Safety Section
 Section for Animal Health and Feed
 P.O. Box 383
 N-2381 Brumunddal
 Phone: +47 23 216840
 Email: kebay@mattilsynet.no

Mrs Vigdis S. Veum MOELLERSEN
 Senior Adviser
 Norwegian Food Safety Authority
 Section for General Legislation and
 International Affairs
 P.O. Box 383
 N-2381 Brumunddal
 Phone: +47 23216669
 Email: visvm@mattilsynet.no

OMAN - OMÁN

Sheikh Saoud AL-KUSAIBI
 Director-General
 Specifications and Measurements
 Ministry of Commerce and Industry
 Muscat
 Email: saoudnasser@hotmail.com

Mr Yousef Sulaiman AL-WAHAIBI
 Director of Veterinary Quarantine Service
 Ministry of Agriculture
 P.O. Box 467, P.C. 100
 Muscat
 Phone: 00968 99817722
 Fax: 00968 24695909
 Email: agricop@omantel.net.om

Mr Rasmi MAHMOUD
 Technical Adviser
 Embassy of the Sultanate of Oman
 Via della Camilluccia, 625
 Rome

PAPUA NEW GUINEA – PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE – PAPUA NUEVA GUINEA

Mr Vele KAGENA
 Deputy Secretary
 Policy and Corporate Division
 Department of Agriculture and Livestock
 P.O. Box 2033
 Port Moresby
 Phone: +675 3211286/+675 3214531
 Fax: +675 3211387
 Email: vkagena@datec.net.pg

Mr Ian ONAGA
 Director and Codex Contact Point
 Agriculture Science and Technology Branch
 Provincial Agriculture and Technical Services
 Division
 Department of Agriculture and Livestock
 P.O Box 2141 Boroko
 Phone: +675 3200705 Mobile:+675 76216044
 Fax: +675 3211387
 Email: onaga_ianonaga@datec.net.pg

Sra. Liz Haydee CORONEL CORREA
 Consejera
 Representante Permanente Adjunto ante la FAO
 Embajada de la República del Paraguay
 Via Firenze, 43 Scala A, int 17
 00184 Roma

Dra. Juana ZARACHO DE IRAZUSTA
 Miembro del Comité Nacional del Codex
 Paraguay

PARAGUAY

Sr Agustín PERDOMO ORTIZ
 Viceministro de Comercio
 Ministerio de Industria y Comercio
 Avenida Mariscal López N° 3333 c/ Dr. Weiss
 Asunción
 Phone: +595-21-6163178
 Fax: +595-21-6163054
 Email: aperdomo@mic.gov.py

Sra. Ana María BAIARDI QUESNEL
 Embajadora
 Representante Permanente ante la FAO
 Embajada de la República del Paraguay
 Via Firenze, 43 Scala A, int 17
 00184 Roma

Sr Ramón Marco Aurelio BONZI DÍAZ
 Presidente
 Servicio Nacional de Calidad y Sanidad Vegetal
 y de Semilla, SENAVE
 Humaitá 145 e/ Independencia Nacional y Ntra.
 Sra. de la Asunción
 Edificio Planeta Piso 15
 Asunción
 Phone: +595 21 441491
 Fax: +595 21 441491
 Email: presidencia@senave.gov.py
 relaciones_internacionales@senave.gov.py

Sra. Elsi Carolina OVELAR FERNANDEZ
 Directora General
 Instituto Nacional de Alimentación y Nutrición
 Ministerio de Salud
 Asunción
 Phone: +595 21 206574
 Email: direccion@inan.gov.py

Sra. Monica Elizabeth HUME ORTIZ
 Asesora Técnica
 Ministerio de Industria y Comercio
 Subsecretaría de Estado de Comercio
 Avenida Mariscal López n° 3333 c/ Dr. Weiss
 Asunción
 Phone: +595-21-6163000 int. 1414
 Fax: +595-21-6163054
 Email: mehume@mic.gov.py

PERU - PÉROU - PERÚ

Sr Javier Ernesto HERNANDEZ
 CAMPANELLA
 Director General de Salud Ambiental
 Presidente del Comité Nacional
 del Codex Perú
 Dirección General de Salud Ambiental
 Calle las Amapolas 350
 Urb. San Eugenio, Lince
 Lima
 Phone: +51 1 4420143
 Fax: +51 1 422 6404
 Email: jhernandez@digesa.minsa.gob.pe
 codex@digesa.minsa.gob.pe

Sr Félix Ricardo DENEGRI BOZA
 Ministro
 Representante Permanente Adjunto
 ante la FAO
 Embajada de la República del Perú
 Via Francesco Siacci, 2/B, int. 5
 00197 Roma

Sr Manuel Antonio ÁLVAREZ ESPINAL
 Consejero
 Representante Permanente Alterno
 ante la FAO
 Embajada de la República del Perú
 Via Francesco Siacci, 2/B, int. 5
 00197 Roma

PHILIPPINES - FILIPINAS

Mrs Maria Victoria PINION
 Nutritionist- Dietitian III and Chairman,
 National Codex Organization
 Bureau of Food and Drugs
 Department of Health
 Civic Drive
 Filinvest
 Corporate City
 Alabang
 Muntinlupa City
 Phone: +063 2 8425606
 Fax: +063 2 8425606
 Email: mavspinion@yahoo.com

Mr ISra..el DE LA CRUZ
Senior Science Research Specialist
Bureau of Agriculture and Fisheries Product
Standards
Philippines Codex Contact Point
BPI Compound
Visayas Avenue
Diliman
Quezon City 1101
Phone: +063 2 9206131
Fax: +063 2 455 2858
Email: iqdelacruz@gmail.com
iSra..el.dela_cruz@up.edu.ph

Mr Noel DE LUNA
Agricultural Attaché
Deputy Permanent Representative to FAO
Embassy of the Republic of the Philippines
Viale delle Medaglie d'Oro, 112-114
Rome 00136
Phone: +39 06 39746717
Fax: +39 06 39889925
Email: noeldeluna@hotmail.com
noeldeluna@gmail.com

Mr Esteban PAGARAN
Assistant Agricultural Attaché
Alternate Permanent Representative to FAO
Embassy of the Republic of the Philippines
Viale delle Medaglie d'Oro, 112-114
00136 Rome

POLAND - POLOGNE - POLONIA

Mrs Marzena CHACINSKA
Head of International Co-operation Department
Main Inspectorate of Agricultural and Food
Quality
Codex Contact Point for Poland
Agricultural and Food Quality Inspection
30, Wspolna st.,
00-930 Warsaw
Phone: +48226232902
Fax: +48226232997
Email: mchacinska@ijhars.gov.pl

Mr Krzysztof KWIATEK
Prof.essor, DVM, PhD, ScD
Head of Department of Hygiene of Animal
Feedingstuffs
The National Veterinary Research Institute
57 Partyzantów Avenue
24-100 Pulawy
Phone: +48 81 8893082
Fax: +48 81 8862595
Email: kwiatekk@piwet.pulawy.pl

PORTUGAL

Sr Luis SALINO
Codex Contact Point
Ministry of Agriculture, Rural Development
and Fisheries
Gabinete de Planeamento e Políticas
Rua Padre António Vieira, n°1
1099-073 Lisboa
Phone: + 351 213819305
Fax: +381 213 866650
Email: lsalino@gpp.pt

QATAR

Dr Muna AL OLAN
Central Food Laboratories
Ministry of Public Health
Doha

Mr Faisal Rashid AL-BADER
Food Standards Specialist
Qatar General Organization for Standards and
Metrology
Doha
P.O. Box 23277
Phone: +974 4139 441
Fax: +974 4139 543
Email: standard@qatar.net.qa
falbader@qs.org.qa

Dr Shadi Salah ZEYADAH
Food Consultant
Ministry of Municipality and Urban Planning
P.O. Box 163
Doha
Phone: +974 4347540
Fax: +974 4347583
Email: Szeyadah@yahoo.com

Dr Hassan BAYRAKDAR
Food Expert
Ministry of Municipality and Urban Planning
P.O. Box 163
Doha
Phone: +971505537184
Fax: +9714 8839880
Email: hassan.bayrakdar@ae.nestle.com

Mr Mohammed AL-QAYED
Attaché (Agricultural Affairs)
Alternate Permanent Representative to FAO
Embassy of the State of Qatar
Via Antonio Bosio, 14
00161 Rome

**REPUBLIC OF KOREA –
RÉPUBLIQUE DE CORÉE –
REPÚBLICA DE COREA**

Mrs OH HYE-YOUNG
Director-General
Food Standards Department
Korea Food and Drug Administration
#194, Tongilro, Eunpyeng-gu
Seoul, 122-704
Phone: +82-2-380-1685
Fax: +82-2-382-4892
Email: stagnes@korea.kr

Mr HONG MOO-KI
Director
Department of Crop Life Safety
National Academy of Agricultural Science
Rural Development Administration
249 Seodun-dong, Kwonseon-gu
Suwon, 441-707, Korea
Phone: +82-31-290-0501
Fax: +82-31-290-0505
Email: mkhong@rda.go.kr

Mr HAN K.JAI H
Principal Research Scientist
Korea Food Research Institute
#516, Baekhyeon-dong
Bundang-gu, Seongnam-si
Gyeonggi-do, 436-746
Phone: +82-31-780-9120
Fax: +82-31-780-9394
Email: hankj@kfri.re.kr

Mr KIM MYUNG-HO
Head of Food Certification Center
Korea Food Research Institute
#516, Baekhyeon-dong
Bundang-gu, Seongnam-si
Gyeonggi-do, Korea, 427-719
Gyeonggi-do, 436-746
Phone: +82-31-780-9291
Fax: +82-31-780-9394
Email: kim4567@kfri.re.kr

Mrs RHO JEONG-HAE
Senior Research Scientist
Korea Food Research Institute
#516, Baekhyeon-dong
Bundang-gu, Seongnam-si
Gyeonggi-do, 436-746
Phone: +82-31-780-9060
Fax: +82-31-780-9158
Email: drno@kfri.re.kr

Ms KIM YOO-RAN
Senior Research Scientist
Korea Codex Secretariat
Korea Food and Drug Administration
#194, Tongilro, Eunpyeng-gu
Seoul, 122-704
Phone: +82-2-380-1726
Fax: +82-2-388-6396
Email: yurani00@korea.kr

Ms RYU JUNG-MIN
Deputy Director
Korea Food and Drug Administration
Food Safety and Policy Division
#194, Tongilro, Eunpyeng-gu
Seoul, 122-704
Phone: +82-2-380-1726
Fax: +82-2-388-6396
Email: jmryu@kfda.go.kr

Mrs KWAK HYO-SUN
Deputy Director
Food Microbiology Division
Korea Food and Drug Administration
#194, Tongilro, Eunpyeng-gu
Seoul, 122-704
Phone: +82-2-380-1682
Fax: +82-2-355-6036
Email: kwakhyos@kfda.go.kr

Ms KIM YUN-HEE
Assitant Director
Ministry for Food, Agriculture, Forestry and
Fisheries
88 Gwanmun-ro, Gwacheon-city
Gyeonggi-do, Korea, 427-719
Gyeonggi-do, 436-746
Phone: +82 -2-500-1876
Fax: +82-2-504-6659
Email: likerucy@korea.kr

Mr LEE KI-JOONG
Deputy Director
Ministry for Food, Agriculture, Forestry and
Fisheries
88 Gwanmun-ro, Gwacheon-city
Gyeonggi-do, Korea, 427-719
Gyeonggi-do, 436-746
Phone: +82-2-500-2099
Fax: +82-2-503-7277
Email: springitaly@korea.kr

Mr WOO DONG-SIK
 Director
 Division of Consumer Affairs and Food Safety
 Ministry for Food, Agriculture, Forestry and
 Fisheries
 88 Gwanmun-ro, Gwacheon-city
 Gyeonggi-do, 436-746
 Phone: +82-2-500-2089
 Fax: +82-2-503-7277
 Email: dwoo0047@korea.kr

Mr LEE JAE-YONG Director
 Division of Food Policy
 Ministry for Health, Welfare and Family Affairs
 75 Yulgong-ro, Jongro-gu,
 Seoul
 Phone: + 82-2-2023-7788
 Fax: + 82-2-2023-7780
 Email: jaeyong@mw.go.kr

Mrs LEE JEE-SUN
 Scientific Officer
 Division of Food Policy
 Ministry for Health, Welfare and Family Affairs
 75 Yulgong-ro, Jongro-gu
 Seoul
 Phone: + 82-2-2023-7796
 Fax: +82-2-2023-7780
 Email: LJS52@mw.go.kr

Mr KIM BYUNG-SEOK
 Research Scientist
 National Academy of Agricultural Science,
 Rural Development Administration
 249 Seodun-dong, Kwonseon-gu
 Suwon, 441-707
 Phone: +82-31-290-0445
 Fax: +82-31-290-0507
 Email: kbs2000@rda.go.kr

Mr BAEG IN-HO
 Safety Research Center Director
 Korea Ginseng Corporation
 302, Shinseong-dong
 Yuseong-gu
 Daejeon, Korea 305-805
 Phone: +82-42-866-5569
 Fax: +82-42-866-5345
 Email: ginsengking@kgc.or.kr

ROMANIA - ROUMANIE - RUMANIA

Ms Alina Stefana CATANA
 Third Secretary
 Deputy Permanent Representative to FAO
 Embassy of Romania
 Via Nicolò Tartaglia, 36
 00197 Rome

RUSSIAN FEDERATION – FÉDÉRATION DE RUSSIE – FEDERACIÓN DE RUSIA

Mr Alexander OKHANOV
 Representative of the Russian Federal Fishery
 Agency in Rome
 Embassy of the Russian Federation
 Via Gaeta, 5
 00185 Rome

Mr Evgeny UTKIN
 First Secretary
 Alternate Permanent Representative to FAO
 Embassy of the Russian Federation
 Via Gaeta, 5
 00185 Rome

Mr Arsen VARTANIAN
 Second Secretary
 Alternate Permanent Representative to FAO
 Embassy of the Russian Federation
 Via Gaeta, 5
 00185 Rome

RWANDA

Prof..Dr Anastase KIMONYO
 Director-General
 Rwanda Bureau of Standards
 P.O. Box 7099
 Kigali
 Phone: +250 252 586103/582945
 Fax: +250 252 582205
 Email: kimonyo@rbs.org.rw
 orn@rwanda1.com

SAMOA

Ms Unasa Iulia PETELO
 Codex Contact Point
 Assistant Chief Executive Officer
 Fair Trading and Codex Development Division
 Ministry of Commerce, Industry and Labour
 4th Floor ACC House
 Apia
 Phone: +685 20441
 Fax: +685 20443
 Email: iulia.peteo@mcil.gov.ws
 codex.samoa@mcil.gov.ws

SAUDI ARABIA - ARABIE SAOUDITE - ARABIA SAUDITA

Mr Nabil A. MOLLA
 Governor
 Saudi Arabian Standards Organization (SASO)
 P.O. Box 3437
 Riyadh 11471

Mr Mohammed AL-HADLAQ
 Director
 Agriculture and Food Products Department
 Saudi Arabian Standards Organization (SASO)
 P.O. Box 3437
 Riyadh 11471
 Email: alhadlaq7777@saso.org.sa

Dr Salah A. AL-MAIMAN
 Consultant on Food Affairs
 Saudi Food and Drug Authority
 Riyadh
 Email: samaiman@sFDA.gov.sa

Mr Ibraheem ALSHEDDY
 Consultant
 Saudi Food and Drug Authority
 Riyadh

Mr AbdelAziz BIN IBRAHIM ALZAMEL
 Director of Plant and Pesticides Division
 National Centre for Agricultural Research and
 Animal Resources
 Riyadh

SENEGAL - SÉNÉGAL

M Diakahaïdia DIARRA
 Point Focal du Codex Alimentarius
 Division de l'Alimentation et de la Nutrition et
 survie Enfant
 Direction de la Santé
 Ministère de la Santé, de la Prévention et
 Hygiène Publique
 BP 10604 Dakar
 Phone: + 221 77 638 3456
 Fax: +221 33 825 0849
 Email: diakhaydia72@yahoo.fr

SINGAPORE - SINGAPOUR - SINGAPUR

Dr Siang Thai CHEW
 Deputy Chief Executive Officer and Director-
 General
 Food and Veterinary Administration
 Agri-Food and Veterinary Authority
 5 Maxwell Road
 Tower Block
 MND Complex, #04-00
 Singapore 069110
 Phone: +65 6325 7600
 Fax: +65 6220 6068
 Email: chew_siang_thai@ava.gov.sg

Dr Sin Bin CHUA
 Consultant
 Agri-Food and Veterinary Authority
 5 Maxwell Road
 Tower Block
 MND Complex, #04-00
 Singapore 069110
 Phone: +65 6325 7622
 Fax: +65 6220 6068
 Email: CHua_sin_bin@ava.gov.sg

Ms Huay Leng SEAH
 Deputy Director, Food Control
 Food and Veterinary Administration
 Agri-Food and Veterinary Authority
 5 Maxwell Road
 Tower Block
 MND Complex, #18-00
 Singapore 069110
 Phone: +65 6325 5480
 Fax: +65 6324 4563
 Email: seah_huay_leng@ava.gov.sg

Dr Kwok Onn WONG
 Head
 Survey and Safety Review Branch
 Agri-Food and Veterinary Authority
 5, Maxwell Road
 Tower Block
 MND Complex #18-00
 Singapore 069110
 Phone: +65 6325 1213
 Fax: +65 6324 4563
 Email: wong_kwok_onn@ava.gov.sg

SLOVAKIA - SLOVAQUIE - ESLOVAQUIA

Dr Zuzana BIROSOVA
 Director of Food Safety and Nutrition
 Department
 Ministry of Agriculture
 Dobrovicova 12
 81266 Bratislava
 Phone: +4212 59266 572
 Fax: +4212 59266 704
 Email: zuzana.birosova@land.gov.sk

Mr Lubomír MICEK
 Counsellor
 Permanent Representative to FAO
 Embassy of the Slovak Republic
 Via dei Colli della Farnesina, 144
 00194 Rome

SLOVENIA - SLOVÉNIE - ESLOVENIA

Mrs Blaza NAHTIGAL
 Codex Contact Point
 Ministry of Agriculture, Forestry and Food
 Directorate for Food Safety
 Dunajska 58 SI - 1000 Ljubljana
 Phone: +386 1 478 9398
 Fax: +386 1 478 9055
 Email: blaza.nahtigal@gov.si

**SOLOMON ISLANDS - ÎLES SALOMON
 ISLAS SALOMÓN**

Ms Judith REYNOLDS
 Principle Food Technologist
 Codex Contact Point
 Environmental Health Division
 Ministry of Health and Medical Services
 P.O. Box 349
 Honiara
 Solomon Islands
 Phone: (677) 28166/79225
 Fax: (677) 25513
 Email: jreynolds@moh.gov.sb

**SOUTH AFRICA - AFRIQUE DU SUD -
 SUDÁFRICA**

Dr Boitshoko Rakubu NTSHABELE
 Director
 Food Safety and Quality Assurance
 Department of Agriculture, Forestry and
 Fisheries
 Private Bag X343
 Pretoria 0001
 Phone: + 27 12 3197000
 Fax: +27 12 319 6764
 Email: DFSQA@nda.agric.za

Mr Andries PRETORIUS
 Director for Food Control
 Department of Health
 Private Bag X828
 Pretoria 0001
 Phone: +27 (0) 12312 0185
 Fax: +27 (0) 12 3123180
 Email: pretoa@health.gov.za

Mr Michael J. YOUNG
 General Manager SABS Regulatory
 National Regulator for Compulsory
 Specifications
 P.O. Box 36558
 Chempet, Cape Town 7441
 Phone: +27 21 526 3400
 Fax: +27 21 526 3451
 Email: youngmj@nrccs.org.za

Ms Kwena KOMAPE
 Agriculture Counsellor
 Alternate Permanent Representative to FAO
 Embassy of the Republic of South Africa
 Via Tanaro, 14
 00198 Rome

Mr Malose Daniel MATLALA
 Deputy Director
 Inter-Agency Liaison and Regulatory Nutrition
 National Codex Contact Point
 Department of Health
 Private Bag 828
 Pretoria 0001
 Phone: +27 12 312 0158
 Fax: +27 12 312 3180/3162
 Email: cacpsa@health.gov.za

Mr Moses MOELETSI
 Acting CEO
 National Regulator for Compulsory
 Specifications
 Private Bag x25
 Brooklyn, 0075
 Pretoria
 Phone: +27 12 428-6069
 Fax: +27 12 428 6251
 Email: moeletsm@nrccs.org.za

SPAIN - ESPAGNE - ESPAÑA

Sr Alberto LÓPEZ GARCÍA-ASENJO
 Consejero
 Representante Permanente Adjunto ante la FAO
 Embajada de España
 (Oficina de los Representantes Permanentes
 Adjunto y Alternos)
 Largo dei Lombardi, 21
 00186 Roma

Sra. Elisa REVILLA GARCÍA
 Subdirectora General Adjunta
 Subdirección General de Planificación y
 Control Alimentario
 Ministerio de Medio Ambiente, Medio Rural y
 Marino
 Pº Infanta Isabel 1
 28071 Madrid
 Phone: +34 91 3474596
 Fax: +34 91 3475728
 Email: erevilla@mapya.es

Sra. Luisa AGUILAR ZAMBALAMBERRI
 Jefe de Servicio
 Comisión Interministerial para la Ordenación
 Alimentaria
 Subdirección General de Gestión de Riesgos
 Alimentarios
 Agencia Española de la Seguridad Alimentaria
 C/Alcalá 56
 28071 Madrid
 Phone: +91 3380429
 Fax: +91 3380169
 Email: maguilar@msps.es
 cioa@msps.es

Sr Ángel OROZCO GÓMEZ
 Agregado
 Representante Permanente Alternante ante la FAO
 Embajada de España
 (Oficina de los Representantes Permanentes
 Adjunto y Alternante)
 Largo dei Lombardi, 21
 00186 Roma

Sra. María Isabel DUQUE RODRÍGUEZ
 Técnico
 Embajada de España
 (Oficina de los Representantes Permanentes
 Adjunto y Alternante)
 Largo dei Lombardi, 21
 00186 Roma

SRI LANKA

Dr Gnanasiri Weliwe Wickrama PATHIRANA
 Director
 Environmental and Occupational Health and
 Food Safety
 Ministry of Healthcare and Nutrition
 Suwasiripaya No.385
 Rev. Baddegama Wimalawansa
 Thero Mawatha
 Colombo 10
 Phone: +011 2672004
 Fax: +011 2672004
 Email: direoh@health.gov.lk

Mr Saman UDAGEDARA
 Minister (Commercial)
 Alternate Permanent Representative to FAO
 Embassy of the Democratic Socialist Republic
 of Sri Lanka
 Via Adige, 2
 00198 Rome

SUDAN - SOUDAN - SUDÁN

Dr Abdelatif Ahmed Mohamed IJAIMI
 Under Secretary
 Federal Ministry of Agriculture and Forestry
 P.O. Box 285
 Al Gamaá Street
 P.O. Box 285
 Khartoum
 Phone: +00249 912330535
 Fax: +00249 183772027
 Email: ijaimi2000@yahoo.co

Dr Mohammed Abdel Razig ABDEL AZIZ
 Under Secretary
 Ministry of Animal Resources and Fisheries
 P.O. Box 293
 Khartoum
 Phone: +249 183 478071
 Fax: +249 183 475996
 Email: marazig@hotmail.com

Mr Mhamed Saeed Mohamed Ali HARBI
 General Director
 Sudanese Standards and Metrology
 Organization
 Baladia Street
 P.O. Box 13573
 Khartoum
 Phone: 00249 183775247
 Fax: 00249 183774802
 Email: ssmo@sudanet.net

Mr Hassan Adam MOHAMMED
 Coordinator of International Relations
 Sudanese Standards and Metrology
 Organization
 Baladia 87 Khartoum
 P.O. Box 13573
 Phone: +249 183 775247
 Fax: +249 183 774852
 Email: hasanadamg15@hotmail.com

SWAZILAND - SWAZILANDIA

Mr Edmund DLAMINI
 Principal Environmental Health Officer
 Ministry of Health
 P.O. Box 5
 Mbabane

SWEDEN - SUÈDE - SUECIA

Mrs Kerstin JANSSON
Deputy Director
Ministry of Agriculture
SE-103 33 Stockholm
Sweden
Phone: +46 8 4051168
Fax: +46 8 206496
Email: kerstin.jansson@agriculture.ministry.se

Mrs Eva Rolfsdotter LÖNBERG
National Food Administration
Box 622
SE-751 26 Uppsala
Phone: +46 18175500
Fax: +46 18205848
Email: codex@slv.se

Ms Carmina IONESCU
Codex Coordinator
National Food Administration
Box 622
SE-751 26 Uppsala
Sweden
Phone: +46 18175601
Fax: +46 18105848
Email: codex@slv.se

Mrs Rose Marie ELFQUIST
Secretary
General Secretariat of the Council of the
European Union
The Czech Presidency
Rue de la Loi 175
1048 Brussels
Phone: +32 2 281 9508
Fax: +32 2 281 7928
Email: roesie-
marie.elfquist@consilium.europa.eu

Mrs Raluca IVANESCU
Administrator
General Secretariat of the Council of the
European Union
The Czech Presidency
Rue de la Loi 175
1048 Brussels
Phone: +32 2 281 3158
Fax: +32 2 281 6198
Email: raluca.ivanescu@consilium.europa.eu

SWITZERLAND - SUISSE - SUIZA

Mrs Awilo OCHIENG PERNET
Responsible Codex Alimentarius
International Nutrition and Food Safety Issues
Division of International Affairs
Federal Office of Public Health
CH-3003 Bern
Switzerland
Phone: +41 31 3220041
Fax: +41 31 3229574
Email: awilo.ochieng@bag.admin.ch

Mr Dirk CREMER
Manager Global Regulatory Affairs
DSM Nutritional Products, LTD
P.O. Box 2676, Bldg.241/919
CH-4002 Basel
Phone: +41 61 815 8109
Fax: +41 61 815 8770
Email: dirk.cremer@dsm.com

Mrs Irina DU BOIS
Head Regulatory Affairs
Nestec Ltd
Avenue Nestlé 55
CH-1800 Vevey
Phone: +41 21 9242261
Fax: +41 21 9244547
Email: irina.dubois@nestle.com

Dr Hervé NORDMANN
Director
Scientific and Regulatory Affairs
Ajinomoto Switzerland AG
En Crochet
CH- 1143 Apples
Phone: +41 (0) 21 8003763
Fax: +41 (0) 21 8004087
Email: herve.nordmann@ajinomoto.com

Mrs Ursula TRÜEB
Member of the Swiss National Codex
Committee
Representative of the Swiss Consumer
Organizations
Bözli 1
CH-4312 Magden
Phone: +41 61 8411256
Fax: +41 61 8411256
Email: ursula.trueb@vtxmail.ch

**SYRIAN ARAB REPUBLIC –
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE -
REPÚBLICA ÁRABE SIRIA**

Mr Zoheir ALCHAMMAI
Department Food
Damascus

Mr Abdulrazzak ALHOMSI AJJOUR
 Director
 Alimentary Department Ayrian Arab
 Organization for Standardization and Metrology
 P.O. Box 11836
 Damascus
 Phone: +963 11 4529825/963 114529825
 Fax: +963 11 4528214
 Email: Codex-
 sy@sasmo.net/homsi55@gmail.com

Mr Mustafa BATTER
 Food Expert
 Ministry of Industry
 Damascus
 Phone: +97 15007702606
 Email: mustafa.batter@ae.nestle.com
 sasmo@net.sy

THAILAND - THAÏLANDE - TAILANDIA

Ms Metanee SUKONTARUG
 Secretary General
 National Bureau of Agricultural Commodity
 and Food Standards
 Ministry of Agriculture and Cooperatives
 50 Phahonyothin Rd
 Ladyao
 Chatuchak
 Bangkok 10900
 Phone: +662 561 2277
 Fax: +662 561 3357
 Email: metanee@acfs.go.th

Prof.. Dr Kraisd TONTISIRIN
 Senior Advisor
 National Bureau of Agricultural Commodity
 and Food Standards
 Ministry of Agriculture and Cooperatives
 50 Phahonyothin Road
 Ladyao, Chathuchak
 Bangkok 10900
 Phone: +662 561 2277
 Fax: +66 2 561 3357
 Email: raktt@mahidol.ac.th/
 karisid.tontisitit@gmail.com

Mrs Oratai SILAPANAPORN
 Director
 Office of Commodity and System Standards
 National Bureau of Agricultural Commodity
 and Food Standards
 Ministry of Agriculture and Cooperatives
 50 Phahonyothin Road
 Ladyao, Chathuchak
 Bangkok 10900
 Phone: +662 561 2277
 Fax: +662 561 3357
 Email: oratai@acfs.go.th

Mr Pisan PONGSAPITCH
 Senior Expert in Agricultural Commodity and
 Food Standard
 Office of Commodity and System Standards
 National Bureau of Agricultural Commodity
 and Food Standards
 Ministry of Agriculture and Cooperatives
 50 Phahonyothin Road
 Ladyao
 Chatuchak
 Bangkok 10900
 Phone: +66 2 561 2277 ext 1421
 Fax: +66 2 561 3357
 Email: pisan@acfs.go.th

Ms Warunee SENSUPA
 Food and Drug Technical Officer
 Food and Drug Administration
 Ministry of Public Health
 Tiwanond Road
 Nontaburi 11000
 Phone: +662 590 7173
 Fax: +662 591 8476
 Email: warunee@fda.moph.go.th

Mr Boonpeng SANTIWATTANATAM
 Vice-Chairman of Food Processing Industry
 Club
 The Federation of Thai Industries
 Queen Sirikit National Convention Center
 Zone C, 4th Fl.,
 60 New Rachadapisek Rd., Klongtoey
 Bangkok 10110
 Phone: +66 (0) 3451167
 Fax: +66 (0) 3451281-3
 Email: boonpeng@cpf.co.th

Mr Nat ONSRI
 President
 Thai Food Processors' Association
 170/21-22 Ocean Tower I Bldg
 Rachadaphisek Rd
 Klongtoey
 Bangkok 10110
 Phone: +662 261 2684-6
 Fax: +662 261 2996-7
 Email: thaifood@thaifood.org

Mr Panisuan JAMNARNWEJ
 President
 Thai Frozen Foods Association
 92/6, 6th Floor
 Sathorn Thani Bldg II
 North Sathorn Road
 Bangkok, Silom 10500
 Phone: +662 235 5622-4
 Fax: +662 235 5625
 Email: thai-frozen@thai-frozen.or.th

TOGO

M Tchala KAZIA
 Docteur vétérinaire
 Chef Division Nutrition
 Technologie Alimentaire et Qualité des produits
 à l'Institut Togolais de Recherche Agronomique
 (ITRA)
 BP:1163, Lomé
 Phone: + 228 225 21 48/+228 902 3325
 Fax: +228 225 15 59
 Email: kaziatchala@yahoo.fr

TONGA

Dr. Viliami Toalei MANU
 Deputy Director
 Research and Extension Division
 Ministry of Agriculture, Food, Forestry and
 Fisheries
 P.O. Box 14
 Nuku'alofa
 Phone: +676 37474
 Fax: 676 24271
 Email: mafsoils@kalianet.to

TUNISIA - TUNISIE - TÚNEZ

M Mohamed Chokri REJEB
 Directeur Général
 Centre Technique de l'agro-alimentaire
 Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des
 PME
 12, rue de l'usine
 2035 CHARGUIA II - TUNISIE
 Phone: (00216) 71 940358
 Fax: (00216) 71 941080
 Email: ctaa@topnet.tn

Mme Alya MAHJOUR ZARROUK
 Directrice Générale
 Agence Nationale de Contrôle Sanitaire et
 Environnemental des produits
 Ministère de la Santé Publique
 2, rue Ibn Nadim
 Monplaisir
 Phone: (00216) 71 791 835
 Fax: (00216) 71 789 233

M Mohammed LAOUNI
 Directeur Général
 Direction Générale de la Qualité, du Commerce
 Intérieur et des services et métiers
 Ministère du Commerce et de l'Artisanat
 Tunis
 Phone: +0021671940081
 Fax: +0021671941080
 Email: codextunisie@email.ati.tn

M Mabrouk ENNADHIF
 Directeur
 Direction de l'hygiène du milieu et de la
 protection de l'environnement
 Ministère de la Santé Publique
 1029 Bab saadoun, nouveau bâtiment –
 3ème étage -
 Tunisie
 Phone: (00216) 71940081
 Fax: (00216) 71941080
 Email: mabrouk.nedhif@rns.tn

Mme Melika BELGACEM HERMASSI
 Sous Directeur
 Chargée du secrétariat permanent du Comité
 Tunisien du Codex
 Centre Technique de l'agro-alimentaire
 Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des
 PME
 12, rue de l'usine
 2035 CHARGUIA II - TUNISIE
 Phone: (00216) 71 940198
 Fax: (00216) 71 941080
 Email: codextunisie@topnet.tn

M Thouraya ANNABI ATTIA
 Chargée de la Direction de la Qualité et du
 Contrôle Sanitaire des Produits
 Agence Nationale de Contrôle Sanitaire et
 Environnemental des produits
 Ministère de la Santé Publique
 37, Avenue Taieb M'HIRI
 1002-Tunis Bélvédère TUNISIE
 Phone: (00216) 71 791 835
 Fax: (00216) 71 789 233
 Email: thouraya.attia@rns.tn

M Abdelhamid ABID
 Conseiller
 Représentant permanent suppléant auprès de la
 FAO
 Ambassade de la République tunisienne
 Via Asmara, 7
 00199 Rome

TURKEY - TURQUIE - TURQUÍA

Mr Ömer Faruk DOGAN
 Deputy Undersecretary
 Undersecretariat for Foreign Trade
 Inonu Bulvari No: 36
 06100-Emek, Ankara
 Phone: +90-312-212 87 31
 Fax: +90-312-212 87 38
 Email: doganof@dtm.gov.tr

Mr Tarik SÖNMEZ
Deputy General Director
Undersecretariat for Foreign Trade
General Directorate of Standardization for
Foreign Trade
Inonu Bulvari No: 36
06100-Emek, Ankara
Phone: +90-312-212 58 96
Fax: +90-312-212 87 68
Email: sonmezt@dtm.gov.tr

Mrs Sevim APAYDIN
Engineer
Undersecretariat for Foreign Trade
General Directorate of Standardization for
Foreign Trade
Inonu Bulvari No: 36
06100-Emek, Ankara
Phone: +90-312-204 80 81
Fax: +90-312-212 87 68
Email: apaydins@dtm.gov.tr

Mrs Nergiz ÖZBAG
Food Engineer
Ministry of Agriculture and Rural Affairs
General Directorate of Protection and Control
Tarım ve Köyisleri Bakanlığı
Koruma ve Kontrol Genel Müdürlüğü
Akay Cad. No:3
Bakanliklar, Ankara
Phone: +90-312 4174176 ext6205
Fax: +90-312 4254416
Email: nergizo@kkgm.gov.tr

Ms Nilüfer ALTUNBAS
Food Engineer
Ministry of Agriculture and Rural Affairs
General Directorate of Protection and Control
Tarım ve Köyisleri Bakanlığı
Koruma ve Kontrol Genel Müdürlüğü, Akay
Cad. No:3
Bakanliklar
Phone: +90-312 4174176 ext6210
Fax: +90-312 4254416
Email: nilufer@kkgm.gov.tr

UGANDA - OUGANDA

Mr Ben MANYINDO
Deputy Executive Director
Uganda National Bureau of Standards
P.O. Box 6329
Kampala
Phone: +256 414 286123
Fax: +256 414 286123
Email: ben.manyindo@unbs.go.ug
benm552000@yahoo.co.uk

Mr Robert SABIITI
First Secretary
Agricultural Attaché
Alternate Permanent Representative to FAO
Embassy of the Republic of Uganda
Via Lungotevere dei Mellini, 44
00193 Rome

Dr William M. SSALI
Head
Food Biosciences Research Centre
National Agricultural Research Laboratories
(NARL), Kawanda
P.O. box 7852
Kampala
Phone: +256 414 566844
Fax: +256 414 566849
Email: wmssali@ssendi.com
fosri@utlonline.co.ug

UNITED ARAB EMIRATES – ÉMIRATS ARABES UNIS – EMIRATOS ÁRABES UNIDOS

Dr Hashem AL-NAEMI
Director
Consumer Protection Department
Ministry of Economy
Abu Dhabi

Dr Al Anood Abd AL JALIL AL MUTAWAA
Nutritionist
Ministry of Health
P.O. Box 848
Abu Dhabi

Mr Ahmed AL RUMAITHI
Acting Director of Standards Department
Emirates Authority for Standardization and
Metrology
P.O. Box 2166
Abu Dhabi
Phone: 00971 26711110
Fax: 00971 26715999
Email: ahmed.alromaiti@esma.ae

Mrs Maha Suwaikeet AL HAJRI
Head of Food and Environment Laboratory
Section
Dubai Municipality
Dubai P.O. Box 67
P.O. Box 67
Phone: 009714 3027333
Fax: 009714 3358448
Email: mshajri@dm.gov.ae

Mr Ahmed Jami AL-GAIZI
 Manager
 Economic Department
 Federation of United Arab Emirates Chambers
 of Commerce and Industry
 Dubai P.O. Box 8886
 P.O. Box 8886
 Phone: 00971 4 2955500
 Fax: 00971 4 2941212
 Email: info@fcciuae.ae
 ahmed@fcciuae.ae

Mr Obeid MIRGHANI HASSAN
 Embassy of the United Arab Emirates
 Via della Camilluccia 492
 00135 Rome

**UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI -
 REINO UNIDO**

Mr Bill KNOCK
 Head of EU and International Strategy
 Food Standards Agency
 Room 2C
 Aviation House
 125 Kingsway
 London WC2B 6NH
 United Kingdom
 Phone: +44 20 7276 8183
 Fax: +44 20 7276 8376
 Email: bill.knock@foodstandards.gsi.gov.uk

Mr Mike O'NEILL
 EU and International Strategy
 Food Standards Agency
 Room 2C
 Aviation House
 125 Kingsway
 London WC2B 6NH
 Phone: +44 20 7276 8664
 Fax: +44 20 7276 8104
 Email: mike.oneill@foodstandards.gsi.gov.uk

**UNITED REPUBLIC OF TANZANIA -
 RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE -
 REPÚBLICA UNIDA DE TANZANÍA**

Mr Linus Chenya GEDI
 Chairman
 National Codex Coordinating Committee
 Food Technologist
 Small Industries Development Organization
 Mfaume/Fire Road
 Upanga
 P.O. Box 2476
 Dar-es-Salaam
 Phone: +255 22 2151383/+255 754026652
 Fax: +255 22 2151383
 Email: gedilinus@gmail.com
 wed@sidogo.tz

Ms Perpetua Mary Simon HINGI
 Agricultural Attaché
 Alternate Permanent Representative to FAO
 Embassy of the United Republic of Tanzania
 Villa Tanzania
 Via Cortina D'Ampezzo, 185
 00135 Rome

Mr Claude John Shara MOSHA
 Codex Contact Point Officer
 Tanzania Bureau of Standards
 P.O. Box 9524
 Dar-es-Salaam
 Phone: +255 713 324 495
 Fax: +255 22 2450959
 Email: cjsmoshar@yahoo.co.uk
 claude.mosha@tbstz.org

**UNITED STATES OF AMERICA –
 ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE –
 ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA**

Ms Karen STUCK
 United States Codex Manager
 Food Safety and Inspection Service
 United States Department of Agriculture
 4861 South Bldg
 Washington, D.C.
 Phone: +1 202 205 7760
 Fax: +1 202 720 3157
 Email: Karen.stuck@osec.usda.gov

Mr Terry BANE
 Branch Chief
 Agricultural Marketing Service
 Foreign Agricultural Service
 Washington, DC 20250
 Phone: +202 720 4693
 Email: Terry.Bane@fas.usda.gov

Ms Karen BURRESS
Senior International Trade Specialist
Department of Commerce
1401 Constitution Ave, NW
Washington, D.C.20230
Phone: +202 482 5149
Fax: +202 482 5198
Email: karen_burress@ita.doc.gov.

Mr Richard CAPWELL
Deputy Director
International Regulations and Standards
Division
Foreign Agricultural Service
U.S. Department of Agriculture
1400 Independence Ave., SW
Washington, DC 20250
United States of America
Phone: +1 202 720 7054
Fax: +1 202 720 0433
Email: Rick.Capwell@fas.usda.gov

Ms Camille BREWER
Director
International Affairs Staff
U.S. Food and Drug Administration
Center for Food Safety and Applied Nutrition
5100 Paint Branch Parkway
College Park
MD 20740
Phone: +1 301 436 1723
Fax: +1 301 436 2618
Email: Camille.Brewer@fda.hhs.gov

Ms Jane DOHERTY
Director
Sanitary and Phytosanitary Affairs
Office of the United States Trade
Representative
Executive Office of the President
Washington, D.C.
Phone: +202 395 9615
Fax: +202 395 4579
Email: Jane_doherty@ustr.eop.gov

Dr Bernadette DUNHAM
Director, Center for Veterinary Medicine and
Chair of the CCRVDF
U.S. Food and Drug Administration
7519 Standish Place
MPN-IV, HFV-1
Rockville, MD 20855
United States of America
Phone: +1 240 276 9000
Fax: +1 240 276 9001
Email: Bernadette.Dunham@fda.hhs.gov

Dr José Emilio ESTEBAN
Scientific Advisor
USDA-FSIS-OPHS-EALS
950 College Station Road
Atehns, GA 30605
Phone: +706 546 3429
Fax: +706 546 3428
Email: emilio.esteban@fsis.usda.gov

Ms Suzanne HEINEN
Minister Counsellor
Alternate Permanent Representative to FAO
United States Mission to the United Nations
Agencies for Food and Agriculture
(Permanent Representation to FAO)
Via Sallustiana, 49
00187 Rome

Mr Chris HEGADORN
Alternate Permanent Representative to FAO
United States Mission to the United Nations
Agencies for Food and Agriculture
Rome, Italy
Phone: +39 06 4674 3506
Fax: +39 06 4674 3516
Email: hegadornCS@state.gov

Ms V. Eileen D. HILL
Team Leader/Lead International Economist
International Trade Administration
U.S. Department of Commerce
14th Street and Constitution Ave., N.W.
Washington, D.C. 20230
U.S.A.
Phone: +1 202 482 5276
Fax: +1 202 482 5939
Email: Eileen_hill@mail.doc.gov

Ms Mary Frances LOWE
Senior Program Advisor
Office of Pesticide Programs
Environmental Protection Agency
1200 Pennsylvania Avenue NW
Washington DC 20460
Phone: +703 305 5689
Fax: +703 308 1850
Email: lowe.maryfrances@epa.gov

Ms Erika LUEDIG
Office of Agricultural Affairs
United States Mission to the United Nations
Agencies for Food and Agriculture
Rome, Italy
Phone: +39 06 4674 3508
Fax: +39 06 4674 3520
Email: Erika.Luedig@fas.usda.gov

Ms Cathy MCKINNELL
Director
International Regulations and Standards
Division
Foreign Agricultural Service
Department of Agriculture
1400 Independence Avenue, SW
Washington, D.C. 20250-1027
Phone: +202 690 0929
Fax: +202 720 0433
Email: cathy.mckinnell@fas.usda.gov

Ms Barbara MCNIFF
Senior International Issues Specialist
United States Codex Office
Food Safety and Inspection Service
U.S. Department of Agriculture
1400 Independence Avenue, SW
Washington, DC 20250
United States of America
Phone: +1 202 690 4719
Fax: +1 202 690 3856
Email: Barbara.mcniff@fsis.usda.gov

Mr Kurt SEIFARTH
Senior Agricultural Attaché
United States Mission to the European Union
Boulevard de Regent, 27
Brussels 1000
Phone: +32 2 508 2765
Fax: +32 2 511 0918
Email: kurt.seifarth@fas.usda.gov

Ms Daniella TAVEAU
Sanitary and Phytosanitary Program Manager
United States Environmental Protection Agency
1201 Constitution Avenue, NW
Washington, DC 20004
Phone: +202 564 0530
Fax: +202 564 0550
Email: taveau.daniella@epa.gov

Mr H. Michael WEHR
Codex Program Coordinator
Center for Food Safety and Applied Nutrition
U.S. Food and Drug Administration
5100 Paint Branch Parkway
College Park, MD 20740
United States of America
Phone: +1 301 436 1724
Fax: +1 301 436 2618
Email: michael.wehr@fda.hhs.gov

Mr Kyd BRENNER
Partner
DTB Associates, LLP
901 New York Avenue, N.W.
Third Floor
Washington, D.C. 20001
United States of America
Phone: +1 202 661 7098
Fax: +1 202 661 7093
Email: Kbrenner@dtbassociates.com

Ms Jane EARLEY
Senior Partner
Earley and White Consulting Group, LLC
1737 King Street, Suite 330
Alexandria, VA 22314
United States of America
Phone: 703-739 9090 ext.121
Fax: 703 739 9098
Email: jearley@eandwconsulting.com

Mr Carlos CELESTINO
Counsel
United States Pharmacopeia
12601 Twinbrook Parkway
Rockville, MD 20852-1790
Phone: +301 230 6329
Fax: +301 998 6798
Email: cmc@usp.org

Ms Marsha A. ECHOLS
Washington Counsel
National Association for the Speciality Food
Trade, Inc.
3286 M Street, N.W.
Washington, D.C. 20007
United States of America
Phone: +202 625 1451
Fax: +202 625 9126
Email: mechols@earthlink.net

Ms Laurie HUENEKE
International Trade Specialist
National Pork Producers Council
122 C Street, NW., Suite 875
Washington, DC 20001
United States of America
Phone: +1 202 347 3600
Fax: +1 202 347 5265
Email: huenekel@nppc.org

Mr David P. LAMBERT
Principal
Lambert Associates
5105 Yuma Street, N.W.
Washington, D.C. 20016
U.S.A.
Phone: +1 202 966 5056
Fax: +1 202 966 5094
Email: lambertdp@yahoo.com

Mr Joel G. NEWMAN
President and CEO
American Feed Industry Association, Inc
2101 Wilson Blvd., Suite 916
Arlington, VA 22201
United States of America
Phone: +1 703 524-0810
Fax: +1 703 524-1921
Email: jnewman@afia.org

Mr Karl E. OLSON
Manager, Microbiology and Sterilization
Technology
Abbott Nutrition
3300 Stelzer Road, Dept 103154
Columbus, Ohio 43219
United States of America
Phone: +1 614 624 7040
Fax: +1 614 727 7040
Email: karl.olson@abbott.com

Ms Courtney HELLER
Manager, Export Services
U.S. Meat Export Federation
1050 17th Street, Ste. 2200
Denver, CO 80265
United States of America
Phone: +303 623 6328
Email: cheller@usmef.org

URUGUAY

Don Alberto BRECCIA GUZZO
Embajador
Representante Permanente ante la FAO
Embajada de la República Oriental del Uruguay
Via Vittorio Veneto, 183-5° piso
00187 Roma

Sr Jorge CASSINELLI
Ministro Consejero
Representante Permanente Adjunto ante la FAO
Embajada de la República Oriental del Uruguay
Via Vittorio Veneto, 183 - 5° piso
00187 Roma

Sr Carlos BENTANCOUR
Ministro Consejero
Representante Permanente Alterno ante la FAO
Embajada de la República Oriental del Uruguay
Via Vittorio Veneto, 183-5° piso
00187 Roma

Sr José Luis HEIJO
Presidente Alterno Pro Tempore del Comité
Nacional
Dirección Nacional de Industrias
Ministerio de Industria, Energía y Minería
Sarandi 690D, Montevideo 11000
Phone: +59829163551
Email: jose.heijo@dni.miem.gub.uy

Sr. Martín ÁLVEZ
Representante Alterno
Dirección de Relaciones Económicas y
Negociaciones Internacionales
Ministerio de Relaciones Exteriores
Montevideo -Colonia 1206 - 4° p
Email: martin.alvez@mrree.gub.uy

VANUATU

Mr Tekon Timothy TUMUKON
Principal Plant Protection Officer
Department of Livestock and Quarantine
Services
Private Mail Bag 9095
Port Vila
Phone: +678 23519/23130
Fax: +678 23185
Email: tumukontt@gmail.com
ttumukon@vanuatu.gov.vu

VENEZUELA (BOLIVARIAN REPUBLIC OF) VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU) – VENEZUELA (REPÚBLICA BOLIVARIANA DE)

Sra. Gladys Francisca URBANEJA DURÁN
Embajadora
Representante Permanente ante la FAO
Representación Permanente de la República
Bolivariana de Venezuela ante la FAO
Via G. Antonelli, 47
00197 Roma
Phone: +39 06 3241676
Fax: +39 06 80690022
Email: embavenefao@iol.it

Sr Luís Alberto ÁLVAREZ FERMÍN
 Ministro Consejero
 Representante Permanente Alternante ante la FAO
 Representación Permanente de la República
 Bolivariana de Venezuela ante la FAO
 Via G. Antonelli, 47
 00197 Roma
 Phone: +39 063241676
 Fax: +39 06 80690022
 Email: embavenefao@iol.it

Sr Manuel Eduardo CLAROS OVIEDO
 Segundo Secretario
 Representante Permanente Alternante ante la FAO
 Representación Permanente de la República
 Bolivariana de Venezuela ante la FAO
 Via G. Antonelli, 47
 00197 Roma
 Phone: +39 06 3241676
 Fax: +39 06 80690022
 Email: embavenefao@iol.it

VIET NAM

Mr TRAN QUOC THANG
 Chair of Vietnam National Codex Committee
 Vice Minister
 Ministry of Science and Technology
 Hanoi

Mr VU NGOC QUYNH
 General Secretary of Vietnam National Codex
 Committee
 Director of Vietnam Codex Contact Office
 70 Tran Hung Dao Street
 Hanoi
 Phone: +844 394266605
 Fax: +844 38222520
 Email: vnquynhcodex@tcvn.gov.vn

Mrs TRAN THI HOA BINH
 General Director
 Cautre Export Good Processing Joint Stock
 Company
 125/208 Luong The Vinh
 Tan Phu District
 Ho Chi Minh City
 Phone: +84 8 39612522
 Fax: +84 8 39612057
 Email: telexcte@hcm.vnn.vn

Mr VU TIEN LAM
 General Director
 Rural Technology Development
 Joint Stock Company
 PHO Noi Industrial Zone
 Lac Hong Commune
 Van Lam District
 Hung Yen Province
 Phone: +844 3 7940285
 Fax: +844 3 7940284
 Email: lamvt@rtd.vn

Mr LE VAN SON
 Director
 Centre for Animal Drugs Testing- Branch 2
 521/1 Hoang VanThu-District Tan Binh
 Ho Chi Minh City
 Phone: +84 8 38117183
 Fax: +84 8 38117184
 Email: levansonty@gmail.com

Mrs TRAN THI TAM
 Vice Director
 Rural Technology Development
 Joint Stock Company
 Pho Noi A Industrial Zone
 Lac Hong Commune
 Van Lam District
 Hung Yen Province
 Phone: +04 3 7940285
 Fax: +04 3 7940284

Mr HO TAT THANG
 Commission Member
 Vice-Chairman of Consumer Protection
 Association
 Vietnam National Codex Committee
 70 Tran Hung Dao Street
 Hoan Kiem Dist.
 Ha Noi
 Phone: +844 35630563
 Fax: +844 38527789
 Email: HOTHANG46@yahoo.com

Mr LE VAN BAM
 Deputy Head
 Department of Science, Technology and
 Environment
 Ministry of Agriculture and Rural Development
 No 2 Ngoc Ha Street
 Ba Dinh District
 Hanoi
 Phone: +84 0913270849
 Fax: +844 38433637
 Email: levanbam@gmail.com

Mrs NGUYEN THI BICH CHAM
Executive Official
Consumer Protection Association
214/22 Ton That Tung St
Hanoi
Phone: +844 35630563
Fax: +844 38527789
Email: HOTHANG46@yahoo.com

ZAMBIA - ZAMBIE

Mr Delphin Mwishu KINKESE
Chief Environmental Health Officer
Food Safety and Occupational Health
National Codex Focal Point
Ministry of Health
Ndeke House
P.O. Box 30205
Lusaka
Phone: +260 211 253040/5
Fax: +260 211 252244
Email: dmkinkeese@gmail.com

Ms Kampamba Pam MWANANSHIKU
Counsellor
Alternate Permanent Representative to FAO
Embassy of the Republic of Zambia
Via Ennio Quirino Visconti, 8
00193 Rome
Phone: +39 06 36006903
Fax: +39 06 976 13035
Email: pmwananshiku@yahoo.co.uk

ZIMBABWE

Mr Fredy CHINYAVANHU
Deputy Director-Food Control
Government Analyst Laboratory
Ministry of Health
P.O. Box Cy231 Causeway
Harare
Phone: +263 4 792026/7/+263 912 426 084
Fax: + 263 4 705 261
Email: fchinyavanhu@healthnet.org.zw
fchinyavanhu@hotmail.com

**OBSERVER COUNTRIES
PAYS OBSERVATEURS
PAÍSES OBSERVADORES**

SAN MARINO - SAINT-MARIN

Mrs Daniela ROTONDARO
Counsellor
Permanent Representative to FAO
Embassy of the Republic of San Marino
Via Eleonora Duse, 35
00197 Rome

SOMALIA - SOMALIE

Mr Abscir OSMAN HUSSEIN
Chargé d'Affaires, a.i.
Embassy of Somalia
Rome

Mr Awes Abukar AWES
Embassy of Somalia
Rome

**UNITED NATIONS AND SPECIALIZED AGENCIES
NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES
NACIONES UNIDAS Y ORGANISMOS ESPECIALIZADOS**

**INTERNATIONAL ATOMIC ENERGY AGENCY
AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE
ORGANISMO INTERNACIONAL DE ENERGÍA ATÓMICA**

Mr David H. BYRON
Head, Food and Environmental Protection Section
Joint FAO/IAEA Division of Nuclear Techniques in Food and Agriculture
Department of Nuclear Services and Applications
International Atomic Energy Agency
P.O. Box 100
Wagramer Strasse 5
1400 Vienna
Phone: +43 1 2600 21638
Fax: +43 1 26007
Email: D.H.Byron@iaea.org

**WORLD TRADE ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
ORGANIZACIÓN MUNDIAL DEL COMERCIO**

Mrs Serra AYRAL
Economic Affairs Officer
Economic Affairs Officer
Agriculture and Commodities Division
World Trade Organization
Rue de Lausanne 154
CH-1211 Genève 21
Phone: +41 22 7395465
Fax: +41 22 7395760
Email: serra.ayral@who.org

**INTERNATIONAL GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
ORGANISATIONS GOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES
ORGANIZACIONES GUBERNAMENTALES INTERNACIONALES**

**INTER-AMERICAN INSTITUTE FOR
COOPERATION IN AGRICULTURE
INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE
COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE
INSTITUTO INTERAMERICANO DE
COOPERACIÓN PARA LA AGRICULTURA**

Dr. Ricardo MOLINS
Director, Sanidad Agropecuaria e Inocuidad
de Alimentos
Instituto Interamericano de Cooperación para
l'Agricultura
Apartado 55-2200
San José
Vázquez de Coronado
San Isidro 11101
Phone: (506) 2216 0184
Fax: (506) 2216 0173
Email: ricardo.molins@iica.int

Ing. Erick BOLAÑOS
Especialista en Sanidad Agropecuaria e Inocuidad
de los Alimentos
Instituto Interamericano de Cooperación para
l'Agricultura
Apartado 55-2200
San José
Vázquez de Coronado
San Isidro 11101

**INTERNATIONAL INSTITUTE OF
REFRIGERATION
INSTITUT INTERNATIONAL DU FROID
INSTITUTO INTERNACIONAL DEL FRÍO**

Mr Daniel VIARD
Deputy Director
International Institute of Refrigeration
177 bd Malesherbes
75017 Paris
France
Phone: +33 (0) 1 42 27 32 35
Fax: +33 (0) 1 47 63 17 98
Email: iif-iir@iifiir.org

**INTERNATIONAL ORGANIZATION OF
LEGAL METROLOGY
ORGANISATION INTERNATIONALE DE
MÉTROLOGIE LÉGALE
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DE
METROLOGÍA LEGAL**

Mr Willem KOOL
BIML Assistant Director
11 rue Turgot
75009 Paris
France
Phone: +33 1 48785782
Email: willem.kool@oiml.org

**REGIONAL INTERNATIONAL
ORGANIZATION
FOR PLANT PROTECTION AND ANIMAL
HEALTH
ORGANISME INTERNATIONAL RÉGIONAL
CONTRE LES MALADIES DES PLANTES ET
DES ANIMAUX
ORGANISMO INTERNACIONAL REGIONAL
DE SANIDAD AGROPECUARIA**

Sr Oscar GARCIA SUAREZ
Especialista en inocuidad de Alimentos
Organismo Internacional Regional de
Sanidad Agropecuaria
Calle Ramón Belloso y Fnal. Pje Isolde
Col. Escalón
San Salvador
Phone: +503 2209 9225
Fax: +503 2263 1128
Email: orgarcia@oirsa.org
inocuidad@oirsa.org

**WORLD ORGANISATION FOR
ANIMAL HEALTH
ORGANISATION MONDIALE DE LA
SANTÉ ANIMALE
ORGANIZACIÓN MUNDIAL DE
SANIDAD ANIMAL**

Dr Bernard VALLAT
Director-General
World Organisation for Animal Health (OIE)
12, rue de Prony
75017 Paris
Phone: +33 (0) 1 44151888
Fax: +33 (0) 1 42670987
Email: oie@oie.int

Dr Gillian MYLREA
 Chargée de Mission
 World Organisation for Animal Health (OIE)
 12, Rue de Prony
 75017 Paris
 Phone: +33 (0) 1 44151888
 Fax: +33 (0) 142 670987
 Email: g.mylrea@oie.int

Dr Wim PELGRIM
 Chargé de Mission
 International Trade Department
 World Organisation for Animal Health (OIE)
 12, rue de Prony
 75017 Paris
 Phone: +33 (0) 144 151888
 Fax: +33 (0) 142 670987
 Email: w.pilgrim@oie.int

**INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
 ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES
 ORGANIZACIONES INTERNACIONALES NO GUBERNAMENTALES**

**ASSOCIATION FOR INTERNATIONAL
 DEVELOPMENT OF NATURAL GUMS
 ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR
 LE DÉVELOPPEMENT DES GOMMES
 NATURELLES**

Mr John R. LUPIEN
 Vice President/Scientific Adviser
 119 Chemin de Croissant
 BP 833
 76006 Rouen, France
 Phone: +33 (0) 2 32 831818
 Email: john@jrlupien.net

**ASSOCIATION OF EUROPEAN COELIAC
 SOCIETIES
 ASSOCIATION DES SOCIÉTÉS COELIAQUES
 EUROPÉENNES
 ASOCIACIÓN DE SOCIEDADES CELÍACAS
 EUROPEAS**

Mrs Hertha DEUTSCH
 Regulatory Affairs
 Association of European Coeliac Societies
 Anton Baumgartner str.44/C5/2302
 A1230 Vienna
 Austria
 Phone: +43 1 66 71887
 Fax: +43 1 66 71887
 Email: hertha.deutsch@gmx.at

**CONFEDERATION OF THE FOOD AND
 DRINK INDUSTRIES OF THE EU
 CONFÉDÉRATION DES INDUSTRIES
 AGRO-ALIMENTAIRES DE L'UE
 CONFEDERACIÓN DE INDUSTRIAS
 AGRO-ALIMENTARIAS DA LA UE**

Mrs Clara THOMPSON
 Manager
 Food Policy, Science and R&D Secretariat
 Confederation of the Food and Drink Industries
 of the EU
 Avenue des Arts 43
 1040 Brussels
 Belgium
 Phone: +32 2 500 8750
 Fax: +322 508 1021
 Email: c.Thompson@ciao.eu

**COUNCIL FOR RESPONSIBLE NUTRITION
 CONSEJO PARA UNA NUTRICIÓN
 RESPONSABLE**

Mr John HATHCOCK
 Senior Vice-President
 International and Scientific Affairs
 Council for Responsible Nutrition
 1828 L.St. NW, Suite 900
 Washington D.C. 20036
 United States of America
 Phone: +1 202 204 7662
 Fax: +1 202 204 7701
 Email: jhathcock@crnusa.org

Mr Mark MANSOUR
 Partner
 Bryan Cave LLP
 700 Thirteenth Street NW
 Washington
 District of Columbia 20005-3960
 United States of America
 Washington, D.C. 20036
 Phone: +1 202 508 6019
 Fax: +1 202 220 7319
 Email: mmansour@bryancave.com

CROP LIFE INTERNATIONAL

Dr Janet COLLINS
 Senior Manager
 CropLife International
 1156 15th Street, NW
 Suite 400
 Washington, D.C.
 United States of America
 Phone: +1 202 7283622
 Fax: +1 202 728 3647
 Email: janet.e.collins@usa.dupont.com

EUROPEAN FEED MANUFACTURERS' FEDERATION FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES FABRICANTS D'ALIMENTS COMPOSÉS

Mr Alexander DÖRING
 Secretary General
 European Feed Manufacturers' Federation
 223 Rue de la Loi
 Box 3, 1040 Brussels
 Phone: +32 2 2850050
 Fax: +32 2 230 5722
 Email: fefac@fefac.org
 fefac@fefac.eu

EUROPEAN NETWORK OF CHILDBIRTH ASSOCIATION

Mr Jos VOSS
 European Network of Childbirth Associations
 P/A Initiativ Liewensufank Codex Task Force
 20 rue de Contern
 Itzig
 Luxembourg

GROUPEMENT INTERNATIONAL DES SOURCES D'EAUX NATURELLES ET D'EAUX CONDITIONÉES/EFBW (EUROPEAN FEDERATION OF BOTTLED WATER)

Mrs Carine LAMBERT
 Secretary-General
 FICEB
 20 Cité Oricherhoehl Strassen
 LU- 8036 Luxembourg
 Phone: +32 475 583843
 Email: ficeb.lambert@cdlk.be

INDUSTRY COUNCIL FOR DEVELOPMENT CONSEIL DE COOPÉRATION INDUSTRIELLE POUR LE DÉVELOPPEMENT CONSEJO DE COOPERACIÓN INDUSTRIAL PARA EL DESARROLLO

Mr John HOWLETT
 Secretary General
 74 West Hill
 Wembley Park
 Middlesex HA9 9RS
 United Kingdom
 Phone: +44 20 8908 6375
 Fax: +44 20 8385 2656
 Email: industrycouncil@btinternet.com

INSTITUTE OF FOOD TECHNOLOGISTS

Mr Robert V. CONOVER
 Assistant General Counsel
 Kikkoman Foods, Inc.
 Six Corners Road
 P.O. Box 69
 Walworth, WI 53184
 Phone: +262 275 1651
 Fax: + 262 275 1451
 Email: rconover@kikkoman.com

INTERNATIONAL ALLIANCE OF DIETARY/FOOD SUPPLEMENT ASSOCIATIONS

Ms Aleksandra WESOŁOWSKA
 International Alliance of Dietary/Food Supplement Associations
 Rue de l'Association, 50
 1000-Brussels
 Belgium
 Phone: +32 2 209 1155
 Fax: +32 2 223 3064
 Email: secretariat@iasda.be

INTERNATIONAL BABY FOOD ACTION NETWORK
RÉSEAU INTERNATIONAL DES GROUPES D'ACTION POUR L'ALIMENTATION INFANTILE
RED INTERNACIONAL DE ACCIÓN SOBRE ALIMENTOS DE LACTANTES

Ms Maryse ARENDT
 International Baby Food Action Network
 6 Trinity Square
 Toronto, ON M5G 1B1
 Canada
 Phone: +416 595 9819
 Fax: +416 591 9355
 Email: esterken@infactcanada.ca

INTERNATIONAL CHEWING GUM ASSOCIATION

Mr Christophe LEPRÉTRE
 Manager
 International Chewing Gum Association
 c/o Keller Heckman LLP
 Avenue Louise, 523
 1050 Brussels
 Belgium
 Phone: +32 2 645 5060
 Fax: +32 2 645 5050
 Email: icga@gumassociation.org

INTERNATIONAL COUNCIL OF BEVERAGES ASSOCIATIONS

Ms Päivi JULKUNEN
 Chair
 ICBA Committee for Codex
 International Council of Beverages Associations
 c/o American Beverages Associations
 1101 Sixteenth Street, NW
 20036 Washington, D.C.
 United States of America
 Phone: +1 202 463 6790
 Fax: +1 202 659 5349
 Email: pjulkunen@na.ko.com

Mr Yamamoto SOICHI
 Technical Adviser
 International Council of Beverages Associations
 c/o American Beverages Associations
 1101 Sixteenth Street, NW
 20036 Washington, D.C.
 United States of America
 Phone: +1 202 463 6790
 Fax: +1 202 659 5349
 Email: Soichi_Yamamoto@suntory.co.jp

Dr Iwata SHUJI
 Technical Advisor
 International Council of Beverages Associations
 c/o American Beverages Associations
 1101 Sixteenth Street, NW
 20036 Washington, D.C.
 United States of America
 Phone: +1 202 463 6790
 Fax: +1 202 659 5349
 Email: shuji_iwata@ee.em-net.jp

INTERNATIONAL COUNCIL OF GROCERY MANUFACTURERS ASSOCIATION
CONSEJO INTERNACIONAL DE ASOCIACIONES DE FABRICANTES DE COMESTIBLES

Ms Peggy ROCHETTE
 Senior Director for International Affairs
 Grocery Manufacturers Association
 1350 I Street NW
 Washington, D.C. 20005
 Phone: +202 639 5921
 Fax: +202 639 5932
 Email: prochette@gmanonline.org

Ms Denise MALONE
 Grocery Manufacturers Association
 1350 I Street NW
 Washington, D.C. 20005
 Email: denise.malone@abbott.com

INTERNATIONAL DAIRY FEDERATION
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE LAITERIE
FEDERACIÓN INTERNACIONAL DE LECHERÍA

Mr Christian ROBERT
 Director-General
 International Dairy Federation
 Diamant Building
 Boulevard Auguste Reyers, 80
 1030 Brussels
 Belgium
 Phone: +32 2 733 8640
 Fax: +32 2 7330413
 Email: Crobert@fil-idf.org

Mr Michael HICKEY
 Irish National Committee of IDF
 Derryreigh
 Creggane, Charleville
 Co. Cork
 Ireland
 Phone: +353 63 89392
 Email: mfhickey@oceanfree.net

Mr Claus HEGGUM
Chief Consultant
Danish Dairy Board
Frederiks Allé 22
DK-8000 Aarhus C
Denmark
Phone: +45 87 312198
Fax: +45 87 312001
Email: ch@mejeri.dk

Mr Jörg SEIFERT
Technical Director
International Dairy Federation
Diamant Building
Boulevard Auguste Reyers, 80
1030 Brussels
Belgium
Phone: +32 2 7068643
Fax: +32 2 7330413
Email: JSeifert@fil-idf.org

**INTERNATIONAL FEDERATION FOR
ANIMAL HEALTH
FÉDÉRATION INTERNATIONALE POUR
LA SANTÉ ANIMALE**

Ms Barbara FREISCHM
Executive Director
International Federation for Animal Health
Rue Defacqz, 1-000 Brussels
Belgium
Phone: +32 2 541 0111
Fax: +32 2 541 0119
Email: ifah@ifahsec.org

Mr Olivier ESPEISSE
Manager
European Corporate Affairs
International Federation for Animal Health
Belgium
Phone: +0032 5488606
Email: espeisse_olivier@lilly.com

Mr Larry A. STOBBS
Consultant
10473 S 50 W
Pendleton, IN 46064
United States of America
Phone: +317 372 3198
Fax: +765 778 7686
Email: l.a.stobbs@gmail.com

Mr Dennis L. ERPELDING
Manager
Elanco Government Relations, Public
Affairs and Communications
Elanco Animal Health
2001 West Main Street
P.O. Box 708
Greenfield, IN 46140
United States of America
Phone: +317 2762721
Fax: +317 433 6353
Email: erpelding_dennis_1@lilly.com

Dr Bertha Iliana GINER CHÁVEZ
Manager
Research and Regulatory Manager
Latin America and Canada
Elanco Animal Health
Cda. Primera Frisos No.30
Fraccionamiento Los Azulejos
Torreón
Mexico, COAH. C.P. 27422
Phone: (521) 871 727-6409
Fax: (521) 871 731 0026
Email: giner_bertha@lilly.com

**INTERNATIONAL FEDERATION OF
FRUIT JUICE PRODUCERS
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES
PRODUCTEURS DE JUS DE FRUITS
FEDERACIÓN INTERNACIONAL DE
LOS PRODUCTORES DE JUGOS DE FRUTAS**

Paul ZWIKER
Honorary President
International Federation of Fruit Juice
Producers (IFU)
23 Boulevard des Capucines
75002 Paris FRANCE
Phone: + 33 1 47 42 82 80
Fax: + 33 1 47 42 82 81
Email: ifu@ifu-fruitjuice.com
zwiker@bluewin.ch

Mrs Elisabetta ROMEO-VAREILLE
Secretary-General
International Federation of Fruit Juice
Producers (IFU)
23, Boulevard des Capucines
75002 PARIS
France
Phone: +331 47428280
Fax: +331 47428281
Email: ifu@ifu-fruitjuice.com

**INTERNATIONAL FEED INDUSTRY
FEDERATION
ASSOCIATION INTERNATIONALE
D'ALIMENTATION ANIMALE**

Mr Roger Darryl GILBERT
Secretary-General
International Feed Industry Federation
7 St Georges Terrace
St James Square
Cheltenham, Glos GL50 3PT
United Kingdom
Phone: +44 1242 267702
Fax: +44 124226770
Email: roger.gilbert@ifif.org

Prof.. Tim HERRMAN
Director
Office of the Texas State Chemist
P.O. Box 3160
College Station
Texas 77841
Phone: +979 845 1121
Fax: +979 845 1389
Email: tjh@otsc.tamu.edu

**INTERNATIONAL NUT AND DRIED FRUIT
COUNCIL FOUNDATION**

Mr Giuseppe CALCAGNI
Chairman of the Inc Scientific and Government
Affairs Committee
Inc, International nut and Dried Fruit
Council Foundation
Calle Boule 2
Planta 3
43201 Reus
Taragona, Spain
Phone: +349 77331416
Fax: +349 77315028
Email: giuseppe.calcagni@besanagroup.com

**INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR
STANDARDIZATION
ORGANISATION INTERNATIONALE DE
NORMALISATION
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DE
NORMALIZACIÓN**

Mr Kevin MCKINLEY
Deputy Secretary-General
International Organization for Standardization
1 Chemin de la Voie-Creuse
CH-1211 Geneva 20
Phone: +41 22 7490251
Fax: +41 22 7333430
Email: mckinley@iso.org

**INTERNATIONAL ORGANIZATION OF
THE FLAVOR INDUSTRY
ORGANISATION INTERNATIONALE DE
L'INDUSTRIE DES PRODUITS
AROMATIQUES
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DE
LA INDUSTRIA AROMÁTIC**

Mr Thierry CACHET
Scientific Director
International Organization of the Flavor Industry
Avenue des Arts, 6
1210 Brussels
Belgium
Phone: +32 (0) 2 2142050
Fax: +32 (0)2 2142069
Email: secretariat@iofiorg.org

**INTERNATIONAL SPECIAL DIETARY
FOODS INDUSTRIES
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES
INDUSTRIES DES ALIMENTS DIÉTÉTIQUES**

Ms Andrée BRONNER
Executive Director
International Special Dietary Foods Industries
194 rue de Rivoli
F-75001 Paris
Phone: +331 53 458787
Fax: +331 53 458780
Email: andree.bronner@idace.org

Mr Jean Claude JAVET
International Special Dietary Foods Industries
194 rue de Rivoli
F-75001 Paris

Mr Peter VAN DAEL
International Special Dietary Foods Industries
194 rue de Rivoli
F-75001 Paris
Phone: +331 53458787
Fax: +331 53458780
Email: andree.bronner@idace.org

Ms Cyndy AU
International Special Dietary Foods Industries
194 rue de Rivoli
F-75001 Paris

NATIONAL HEALTH FEDERATION

Mr Scott C. TIPS
President and General Counsel
P.O. Box 688
Monrovia
California 91017
United States of America
Phone: +1 626 357-2181
Fax: +1 626 303-0642
Email: sct@thenhf.com

**WORLD SUGAR RESEARCH ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DE
RECHERCHE
SUR LE SUCRE**

Dr Charles BAKER
Member of the Scientific Committee
World Sugar Research Organization
70 Collingwood House
Dolphin Square
London SW1 V 3LX
c/o The Sugar Association
1300L Street, NW Suite 1001
Washington, D.C. 20005
United States of America
Phone: +1 202 785 1122 x-120
Fax: +1 202 785 5019
Email: c.baker@sugar.org

**WORLD VETERINARY ASSOCIATION
ASSOCIATION MONDIALE VÉTÉRINAIRE
ASOCIACIÓN MUNDIAL VETERINARIA**

Dr Tjeerd JORNA
World Veterinary Association
Sydwende 52
9204 KG Drachten NL
Phone: +31 512 520605
Fax: +31 512 520605
Email: t.jorna@upcmail.nl/bs@ddd.dk

Prof.. Dr Leon RUSSELL
World Veterinary Association
Emdrupvej 28A
DK 2100 Copenhagen O
Phone: +45 38 710156
Fax: +45 38 710322
Email: lrussell@cvm.tamu.edu

**SECRETARIAT
SECRETARIAT
SECRETARÍA**

Mr Tom HEILANDT
Senior Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 06 570 54384
Fax: +39 06 570 54593
Email: tom.heilandt@fao.org

Ms Verna CAROLISSEN
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 06 570 55629
Fax: +39 06 570 54593
Email: verna.carolissen@fao.org

Ms Selma H. DOYRAN
Senior Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 06 570 55826
Fax: +39 06 570 54593
Email: selma.doyran@fao.org

Mr Masashi KUSUKAWA
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 06 570 54796
Fax: +39 06 570 54593
Email: masashi.kusukawa@fao.org

Ms Annamaria BRUNO
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 06 570 56254
Fax: +39 06 570 54593
Email: annamaria.bruno@fao.org

Mr Ym Shik LEE
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 06 570 55854
Fax: +39 06 570 54593
Email: ymshik.lee@fao.org

Dr Jeronimas MASKELIUNAS
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 06 570 53967
Fax: +39 06 570 54593
Email: jeronimas.maskeliunas@fao.org

Mr Yongxiang FAN
WHO Fellowship/FAO Consultant
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Secretariat Codex Alimentarius Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy

Ms Gracia BRISCO
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 06 570 52700
Fax: +39 06 570 54593
Email: gracia.brisco@fao.org

**LEGAL COUNSEL
CONSEILLER JURIDIQUE
ASESOR JURÍDICO**

Mr Antonio TAVARES
Legal Counsel
Legal Office
Food and Agriculture Organization (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 06 570 55132
Fax: +39 06 570 54408
Email: antonio.tavares@fao.org

Mr Ilja BETLEM
Legal Counsel
Legal Office
Food and Agricultural Organization (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 06 570 52778
Fax: +39 06 57054408
Email: ilja.betlem@fao.org

**FAO PERSONNEL
PERSONNEL DE LA FAO
PERSONAL DE LA FAO**

Mr James BUTLER
Deputy Director-General
Food and Agriculture Organization (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 06 570 53364
Email: james.butler@fao.org

Mr Modibo T. TRAORÉ
Assistant Director-General
Agriculture and Consumer Protection
Department
Food and Agriculture Organization (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italy
Phone: +39 06 570 54523
Fax: +39 06 570 55609
Email: modibo.traore@fao.org

Mr Ezzeddine BOUTRIF
Director
Nutrition and Consumer Protection Division
Food and Agriculture Organization (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 06 570 56156
Fax: +39 06 570 54593
Email: ezzeddine.boutrif@fao.org

Dr María Lourdes COSTARRICA
Senior Officer
Food Quality Liaison Group
Nutrition and Consumer Protection Division
Food and Agriculture Organization (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 06 570 56060
Fax: +39 06 570 5459
Email: lourdes.costarrica@fao.org

Dr Annika WENNBERG
FAO JECFA Secretary
Nutrition and Consumer Protection Division
Food and Agriculture Organization (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 06 570 53283
Email: annika.wennberg@fao.org

Ms Renata CLARKE
Nutrition Officer
Food Quality and Standard Service
Nutrition and Consumer Protection Division
Food and Agriculture Organization (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italy
Phone: +39 06 570 52010
Fax: +39 06 570 54593
Email: renata.clarke@fao.org

Ms Mary KENNY
Nutrition Officer
Food Quality and Standards Service
Nutrition and Consumer Protection Division
Food and Agriculture Organization (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italy
Phone: +39 06 57053653
Fax: +39 06 57054593
Email: mary.kenny@fao.org

Dr. Maya PINEIRO
Senior Food Safety and Quality Officer
Regional Office for Latin America and
the Caribbean (RLC)
Avenida Dag Hammarskjold, 3241, Vitacura
Casilla 10095
Santiago
Chile
Email: maya.pineiro@fao.org

Dr. Cheikh NDIAYE
Senior Food and Nutrition Officer
FAO Regional Office for Africa (RAF)
P.O. Box 1628 Accra
Ghana
Phone: +00233 21 7010930 ext. 3154 or 3406
Fax: +00233 21 7010943
Email: cheikh.ndiaye@fao.org

Ms Fatima HACHEM
Food and Nutrition Officer
Regional Office for the Near East (RNE)
P.O. Box 2223
Dokki
Cairo
Phone: +202 3316144
Email: fatima.hachem@fao.org

Mrs Carmen DARDANO
Food and Nutrition Officer
Subregional Office for the Caribbean (SLAC)
P.O. Box 631C
Bridgetown
Barbados
Phone: +1246 4292002
Fax: +1246 4276075
Email: carmen.dardano@fao.org

Mr Georges CODJIA
Food and Nutrition Officer
FAO Sub-Regional Office for
Southern and Eastern Africa (SAFR)
P.O. Box 3730 Harare
Zimbabwe
Email: georges.codjia@fao.org

Mr Dirk SCHULZ
Food and Nutrition Officer
Subregional Office for the Pacific Islands
(SAPA)
Private Mail Bag
Apia
Samoa
Phone: +685 22127
Fax: +685 22126
Email: dirk.schulz@fao.org

Ms Eleonora DUPUOY
Food Safety and Consumer Protection Officer,
REU
Food and Agriculture Organization (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy

Dr Irela MAZAR
Nutrition Officer
Food Quality and Standards Service
Nutrition and Consumer Protection Division
FAO
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Roma
Italy
Phone: +39 06 570 56152
Fax: +39 06 570 54593
Email: irela.mazar@fao.org

Ms Catherine BESSY
Nutrition Officer
Food Quality and Standards Service
Nutrition and Consumer Protection Division
Food and Agriculture Organization (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 06 570 53679
Email: Catherine.bessy@fao.org

Mr Masami TAKEUCHI
Food Safety Officer (Assessment)
Food Quality and Standards Service
Nutrition and Consumer Protection Division
Food and Agriculture Organization (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 06 57053076
Fax: +39 06 570 54593 (Attn: Takeuchi)
Email: masami.takeuchi@fao.org

Ms Emilie VANDECANDELAERE
Nutrition Specialist
Food Quality and Standards Service
Nutrition and Consumer Protection Division
Food and Agriculture Organization (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 06 570 56210
Email: emilie.vandecandelaere@fao.org

Mr Vittorio FATTORI
Environmental Scientist
Food Quality and Standards Service
Nutrition and Consumer Protection Division
Food and Agriculture Organization (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 06 570 56951
Email: vittorio.fattori@fao.org

Ms Sandra HONOUR
Epidemiologist
Food Quality and Standards Service
Nutrition and Consumer Protection Division
Food and Agriculture Organization (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Email: sandra.honour@fao.org

Dr Sridhar DHARMAPURI
Consultant, AGNS
Food and Agriculture Organization (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 06 570 53330
Email: sridhar.dharmapuri@fao.org

**WHO PERSONNEL
PERSONNEL DE L'OMS
PERSONAL DE LA OMS**

Dr. Jørgen SCHLUNDT
Director
Department of Food Safety, Zoonoses and
Foodborne Diseases
World Health Organization (WHO)
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Switzerland
Phone: +41 22 791 3445
Fax: +41 22 791 4807
Email: schlundtj@who.int

Dr Peter K. BEN EMBAREK
Scientist
Department of Food Safety, Zoonoses and
Foodborne Diseases
World Health Organization (WHO)
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27, Switzerland
Phone: +41 22 791 4204
Fax: +41 22 791 4807
Email: benembarekp@who.int

Ms Catherine MULHOLLAND
Administrator
FAO/WHO Project and Fund for Enhanced
Participation in Codex
(Codex Trust Fund)
Department of Food Safety, Zoonoses and
Foodborne Diseases (FOS)
World Health Organization (WHO)
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Switzerland
Phone: +41 22 791 3080
Fax: +41 22 791 4807
Email: mulhollandc@who.int

Mrs Françoise FONTANNAZ
Communications and Knowledge Management
Department of Food Safety, Zoonoses and
Foodborne Diseases (FOS)
World Health Organization (WHO)
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Switzerland
Phone: +41 22 791 3697
Fax: +41 22 7914807
Email: fontannazf@who .int

Dr. Patience MENSAH
Regional Adviser for Food Safety
WHO Regional Office for Africa
BP 06, Brazzaville, Congo
Phone: +47 241 39775
Fax: +47 241 390501/3
Email: mensahp@afro.who.int

Dr Angelika TRITSCHER
Scientist
WHO Secretary to JECFA and JMPR
Department of Food Safety, Zoonoses and
Foodborne Diseases (FOS)
World Health Organization (WHO)
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Switzerland
Phone: +41 22 791 3569
Fax: +41 22 791 4807
Email: tritschera@who.int

Dr Andrea ELLIS
Veterinary Epidemiologist
Department of Food Safety, Zoonoses and Foodborne Diseases
Health Security and Environment (HSE) Cluster
The World Health Organization
CH-1211 Geneva 27
Switzerland
Phone: +41 22 791 1676
Fax: +41 22 791 4807
Email: ellisa@who.int

Dr Kazuko FUKUSHIMA
Scientist
Department of Food Safety, Zoonoses and
Foodborne Diseases
Health Security and Environment (HSE) Cluster
The World Health Organization
CH-1211 Geneva 27
Switzerland
Phone: +41 22 791 2920
Fax: +41 22 791 4807
Email: fukushimak@who.int

Dr Hilde KRUSE
Regional Adviser Food Safety
WHO Regional Office for Europe
European Centre for Environment and Health, Rome
Via Francesco Crispi, 10
Rome 00187, Italy
Phone: +39 06 4877 525
Fax: +39 06 4877 599
Email: foodsafety@ecr.euro.who.int

Dr Srdan MATIC
Unit Head
Non-Communicable Diseases and Environment Unit (NCE)
WHO - Regional Office for Europe

ANNEXE II

AMENDEMENTS AU MANUEL DE PROCÉDURE

Les amendements suivants ont été adoptés par la Commission du Codex Alimentarius, à sa trente-deuxième session.

Comité du Codex	Objet	Référence
CCNFSDU	Principes d'analyse des risques nutritionnels et directives pour application aux travaux du Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime	ALINORM 09/32/26, par. 82 et Annexe IV
CCMAS	Amendement aux <i>Instructions de travail pour l'application de la démarche critères dans le Codex</i>	ALINORM 09/32/23, par. 92 et Annexe V
CCMAS	Amendement corrélatif aux <i>Critères généraux régissant le choix des méthodes d'analyse</i> (terminologie)	ALINORM 09/32/23, par. 44 et Annexe VI
CCGP	Amendement aux Lignes directrices destinées aux présidents des comités du Codex et des groupes intergouvernementaux spéciaux	ALINORM 09/32/33, par. 87 (d) et Annexe III (se référer à l'amendement ci-dessous)

**AMENDEMENT AUX
LIGNES DIRECTRICES DESTINÉES AUX PRÉSIDENTS DES COMITÉS DU CODEX ET DES
GROUPES INTERGOUVERNEMENTAUX SPÉCIAUX**

Ajouter à la fin du texte :

« En cas de blocage dans l'élaboration des normes, le président devrait envisager d'agir en tant que facilitateur, ou bien de désigner, en accord avec le comité du Codex concerné, un facilitateur qui interviendrait en cours de session ou entre les sessions, pour travailler conjointement avec les membres pour obtenir un consensus. Les participants à la séance plénière devraient être informés oralement par le facilitateur de l'action entreprise et des résultats de la facilitation. »

- le Comité concerné devrait définir clairement le mandat du facilitateur;
- le facilitateur devrait avoir l'expérience des questions du Codex mais être neutre au regard du sujet concerné;
- toutes les parties intervenant dans le processus devraient s'accorder sur le choix du facilitateur. »

ANNEXE III

**LISTE DES PROJETS DE NORMES ET DES TEXTES APPARENTÉS ADOPTÉS
PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS À SA TRENTE-DEUXIÈME
SESSION**

Partie 1 – Normes et textes apparentés adoptés à l'étape 8

Normes et textes apparentés	Référence	Statut
Norme régionale pour la pâte de soja fermentée au piment fort	ALINORM 09/32/15, Annexe II	Adopté avec amendement (voir le point 5 de l'ordre du jour)
Norme régionale pour les produits à base de ginseng	ALINORM 09/32/15, Annexe III	Adopté avec amendement (voir le point 5 de l'ordre du jour)
Code d'usages pour la diminution de l'acrylamide dans les aliments	ALINORM 09/32/41, Annexe IV	Adopté
Code d'usages pour la réduction de la contamination des aliments par les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) issus des processus de fumage et de séchage direct	ALINORM 09/32/41, Annexe V	Adopté
Dispositions relatives aux additifs alimentaires de la Norme générale pour les additifs alimentaires (NGAA)	ALINORM 09/32/12, Annexe IV	Adopté (excepté l'érythrosine) (voir le point 5 de l'ordre du jour)
Amendement à la norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique: inclusion de l'huile de son de riz	ALINORM 09/32/17, Annexe II	Adopté
Directives pour régler les litiges concernant les résultats analytiques (tests)	ALINORM 09/32/23, Annexe II	Adopté
Directives sur la Terminologie analytique	ALINORM 09/32/23, Annexe III	Adopté
Tableau des conditions applicables à la teneur en éléments nutritifs (Partie B : Dispositions sur les fibres alimentaires): <i>Directives relatives aux allégations nutritionnelles et à la santé</i> (CAC/GL 23-1997)	ALINORM 09/32/26, Annexe II	Adopté
Dispositions relatives à la gomme arabique (gomme acacia) (Section D: Liste consultative des additifs alimentaires pour des formes spéciales d'éléments nutritifs) : <i>Listes consultatives d'éléments nutritifs utilisables dans les aliments diététiques et de régime destinés aux nourrissons et enfants en bas âge</i> (CAC/GL 10-1997)	ALINORM 09/32/26, Annexe III	Adopté (comme agent de charge) (voir le point 5 de l'ordre du jour)

Normes et textes apparentés	Référence	Statut
Principes d'analyse des risques nutritionnels et directives pour application aux travaux du Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime	ALINORM 09/32/26, Annexe IV	Adopté
Norme du Codex pour les confitures, gelées et marmelades	ALINORM 09/32/27, Annexe II	Adopté avec amendement (voir le point 5 de l'ordre du jour)
Norme du Codex pour certains légumes en conserve (dispositions générales)	ALINORM 09/32/27, Annexe III	Adopté
Limites maximales de résidus de pesticides	ALINORM 09/32/24, Annexe II	Adopté
Limites maximales de résidus pour les médicaments vétérinaires	ALINORM 09/32/31, Annexe II	Adopté
Directives pour la conception et la mise en œuvre de programmes nationaux de réglementation de l'assurance de la sécurité sanitaire des aliments concernant l'utilisation de médicaments vétérinaires chez des animaux producteurs d'aliments destinés à la consommation humaine	ALINORM 09/32/31, Annexe V	Adopté

Partie 2 – Normes et textes apparentés adoptés à l'étape 5/8 (avec omission des étapes 6 et 7)

Normes et textes apparentés	Référence	Statut
Norme régionale pour la pâte de soja fermentée	ALINORM 09/32/15 Annexe IV	Adopté avec amendement (voir le point 5 de l'ordre du jour)
Révision du Préambule de la NGCTA	ALINORM 09/32/41 Annexe III	Adopté
Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination par l'ochratoxine A du café	ALINORM 09/32/41 Annexe VI	Adopté
Dispositions relatives aux additifs alimentaires de la Norme générale pour les additifs alimentaires (NGAA)	ALINORM 09/32/12 Annexe IV	Adopté (excepté l'érythrosine) (voir le point 5 de l'ordre du jour)
Amendements du système international de numérotation (SIN) des additifs alimentaires	ALINORM 09/32/12 Annexe VII	Adopté
Spécifications d'identité et de pureté des additifs alimentaires découlant de la 69 ^{ème} réunion du JECFA	ALINORM 09/32/12 Annexe VIII	Adopté

Normes et textes apparentés	Référence	Statut
Critères microbiologiques relatifs à la présence de <i>Listeria monocytogenes</i> dans les aliments prêts à consommer (Annexe II des Directives pour l'application de principes généraux d'hygiène alimentaire à la maîtrise du <i>Listeria monocytogenes</i> dans les aliments prêts à consommer (CAC/GL 61-2007)	ALINORM 09/32/13, Annexe II	Adopté avec amendement (voir le point 5 de l'ordre du jour)
Critères microbiologiques pour les préparations de suite en poudre et les préparations pour enfants en bas âge données à des fins médicales spéciales (Appendice II au <i>Code d'usages en matière d'hygiène pour les préparations en poudre destinées aux nourrissons et aux enfants en bas âge</i>) (CAC/RCP 66-2008)	ALINORM 09/32/13, Annexe III	Adopté avec amendement (voir le point 5 de l'ordre du jour)
Modèle générique de certificat sanitaire (Annexe aux <i>Directives pour la conception, l'établissement, la délivrance et l'utilisation de certificats officiels génériques</i> (CAC/GL 38-2001)	ALINORM 09/32/30 Annexe II	Adopté
Recommandations sur les fondements scientifiques des allégations relatives à la santé (Annexe aux <i>Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé</i> CAC/GL 23-1997)	ALINORM 09/32/26, Annexe V	Adopté
Dispositions pour les milieux de couverture des certains légumes en conserve: Section 3.1.3 (pour inclusion dans la norme pour certains légumes en conserve)	ALINORM 09/32/27 Annexe IV	Adopté
Appendices spécifiques à certains légumes en conserve (pour inclusion dans la norme pour certains légumes en conserve)	ALINORM 09/32/27 Annexe V	Adopté
Limites maximales de résidus de pesticides	ALINORM 09/32/24 Annexe III	Adopté avec amendement (voir le point 5 de l'ordre du jour)
Limites maximales de résidus pour les médicaments vétérinaires	ALINORM 09/32/31 Annexe III	Adopté

Partie 3 - Normes et textes apparentés adoptés à l'étape 5 de la procédure accélérée

Normes et textes apparentés	Référence	Statut
Amendement proposé aux directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique : Annexe II (roténone)	ALINORM 09/32/22 Annexe V	Adopté

Partie 4 – Autres normes et textes apparentés pour adoption

Normes et textes apparentés	Référence	Status
Amendements au paragraphe 10, préparation de l'échantillon dans les plans d'échantillonnage pour la contamination par l'aflatoxine dans les fruits à coque prêts à consommer et les fruits à coque destinés à un traitement ultérieur: amandes, noisettes et pistaches	ALINORM 09/32/41 Appendix II	Adopté
Amendement de l'appendice du tableau 3 de la NGAA	ALINORM 09/32/12 Par.9	Adopté
Amendements des noms et descripteurs dans le système de classement des aliments 01.2.1.1, 15.1 et 15.2 de la NGAA	ALINORM 09/32/12 Annexe IX	Adopté
Amendement à la norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique : remplacer la section sur les contaminants par le langage normalisé utilisé dans le <i>Plan de présentation des Normes Codex de produits</i>	ALINORM 09/32/17	Adopté
Dipositions relatives aux additifs dans la <i>Norme pour les matières grasses tartinables et les mélanges tartinables et dans d'autres normes pour les graisses et huiles</i>	ALINORM 09/32/17 Annexe VII ALINORM 09/32/12 Annexe III	Adopté
Méthodes d'analyse incluses dans des normes Codex à différentes étapes	ALINORM 09/32/23 Annexe IV	Adopté

ANNEXE IV

**LISTE D'AVANT-PROJETS DE NORMES ET DE TEXTES APPARENTÉS ADOPTÉS
À L'ÉTAPE 5 PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS À SA
TRENTE-DEUXIÈME SESSION**

Objet	Document de référence
Projet de norme régionale pour la farine de sagou comestible (N06-2007)	ALINORM 09/32/15, par. 76 et Annexe V
Projet d'amendement au Code d'usages pour l'entreposage et le transport des graisses et des huiles comestibles en vrac : <i>Avant-projet de critères pour évaluer l'acceptabilité de substances en vue de leur inclusion dans une liste de cargaisons précédentes acceptables</i>	ALINORM 09/32/17, par. 55 et Annexe III
Projet d'amendements à la Norme Codex pour les huiles végétales portant un nom spécifique : <i>inclusion de la stéarine de palmiste et l'oléine de palmiste</i>	ALINORM 09/32/17, par. 85 et Annexe IV
Projet de limites maximales de résidus de pesticides	ALINORM 09/32/24, par. 79, 91, 116 et 124 et Annexe IV
Projet de révision de la classification Codex des produits destinés à la consommation humaine et animale : <i>Propositions pour huit groupes de produits : légumes bulbeux, autres que les cucurbitacées; baies et petits fruits ; champignons comestibles ; agrumes et oléagineux</i>	ALINORM 09/32/24, par. 146, Annexe IX
Projet de limites maximales de résidus pour les médicaments vétérinaires	ALINORM 09/32/31, par. 80 et Annexe IV
Projet de révision du Code de déontologie du commerce international des denrées alimentaires	ALINORM 09/32/33, par. 43 et Annexe II

ANNEXE V

**LISTE DES NORMES ET DES TEXTES APPARENTÉS RÉVOQUÉS PAR LA
COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS À SA TRENTE-DEUXIÈME
SESSION**

Normes et textes apparentés	Référence
Dispositions relatives aux additifs alimentaires de la Norme générale pour les additifs alimentaires (NGAA)	ALINORM 09/32/12, par.109 et Annexe V
LMR du Codex en vigueur pour les pesticides / combinaisons de produits	ALINORM 09/32/24, par. 60-130, Annexe V
Norme pour les confitures et gelées (CODEX STAN 79-1981) Norme pour la marmelade d'agrumes (CODEX STAN 80-1981)	ALINORM 09/32/27, par. 34, Annexe II
Norme pour les haricots verts et les haricots beurre en conserve (CODEX STAN 16-1981) Norme pour le maïs doux en conserve (CODEX STAN 18-1981) Norme pour les asperges en conserve (CODEX STAN 56-1981) Norme pour les petits pois en conserve (CODEX STAN 58-1981) Norme pour les carottes en conserve (CODEX STAN 116-1981) Norme pour les choux palmistes (« cœurs de palmier ») en conserve (CODEX STAN 144-1985) Norme pour les pois secs trempés en conserve (CODEX STAN 81-1981)	ALINORM 09/32/27, par. 77 , Annexes III, IV et V
LMR provisoire pour la tilmicosine dans le lait de brebis	ALINORM 09/32/31, par. 72
Directives pour la mise en place d'un Programme de contrôle réglementaire des résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CAC/GL 16-1993)	ALINORM 09/32/31, par. 106
Code d'usages pour le contrôle de l'utilisation des médicaments vétérinaires (CAC/RCP 38-1993)	ALINORM 09/32/31, par. 106
Système de description des carcasses des espèces bovines et porcines (CAC/RCP 7-1974) Directives concernant l'utilisation de protéines non carnées dans les produits traités à base de viande et de chair de volaille (CAC/GL 15-1991)	ALINORM 09/32/3, par. 68

ANNEXE VI

**LISTE DES PROJETS DE NORMES ET TEXTES APPARENTÉS APPROUVÉS EN TANT QUE
NOUVEAUX TRAVAUX PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS À SA TRENTE-
DEUXIÈME SESSION**

Comité responsable	Normes et textes apparentés	Référence	Code de travail
CCPR	Liste provisoire des pesticides à évaluer et réévaluer en priorité par la JMPR	ALINORM 09/32/24, par. 186-206 et Annexe XI	en cours
CCRVDF	Liste prioritaire de médicaments vétérinaires pour évaluation ou réévaluation par le JECFA	ALINORM 09/32/31, par. 138 et Annexe VI	en cours
CCPFV	Révision de la <i>Norme pour les pousses de bambou en conserve</i> (CODEX STAN 241-2003) et de la <i>Norme pour les champignons de couche en conserve</i> (CODEX STAN 55-1981) en annexe au Projet de norme pour certains légumes en conserve	ALINORM 09/32/27, par. 109	N01-2009
CCPFV	Révision de la Norme pour les olives de table (CODEX STAN 66-1981)	ALINORM 09/32/27, par. 109	N02-2009
CCPFV	Révision de la Norme pour la noix de coco râpée desséchée (CODEX STAN 177-1991)	ALINORM 09/32/27, par. 109	N03-2009
CCLAC	Norme régionale pour la coriandre du Mexique	ALINORM 09/32/36, par. 72	N04-2009
CCLAC	Norme régionale pour la lucuma	ALINORM 09/32/36, par. 76	N05-2009
CCFICS	Principes et directives pour les systèmes nationaux de contrôle des aliments	ALINORM 09/32/30, par. 71 et Annexe III	N06-2009
CCFH	Code d'usages en matière d'hygiène pour la maîtrise des virus dans les aliments	ALINORM 09/32/13, par. 138 et Annexe V	N07-2009
CCNEA	Norme régionale pour la harissa (purée de piment rouge piquant)	ALINORM 09/32/40, par. 41	N08-2009
CCNEA	Norme régionale pour le halva avec tahiné (halwa shamia)	ALINORM 09/32/40, par. 44	N09-2009
CCCF	Niveaux maximaux pour les fumosines dans le maïs et les produits dérivés du maïs et les plans d'échantillonnage associés	ALINORM 09/32/41, par. 100 et Annexe VII	N10-2009
CCCF	Code d'usages pour la réduction du carbamate d'éthyle dans les eaux-de-vie de fruits à noyaux	ALINORM 09/32/41, par. 114 et Annexe VIII	N11-2009
CCCF	Révision du Code d'usages pour la prévention et la réduction des aflatoxines dans les fruits à coque (CAC/RCP 59-2005): mesures supplémentaires pour les noix du Brésil	ALINORM 09/32/41, par. 122 et Annexe IX	N12-2009
CCCF	Niveaux maximaux pour la mélamine dans l'alimentation humaine et animale	ALINORM 09/32/41, par. 125 et Annexe X	N13-2009

ANNEXE VII

LISTE DES TRAVAUX INTERROMPUS PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS À SA TRENTE-DEUXIÈME SESSION

Comité responsable	Normes et textes apparentés	Référence
CCPFV	Directives sur les milieux de couverture pour les légumes en conserve	ALINORM 09/32/27, par. 77
CCFO	Amendement à la <i>Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique</i> sur les caroténoïdes totaux pour l'huile de palme non blanchie (N01-2005)	ALINORM 09/32/17, par. 78
CCFA	Interruption des travaux sur le projet et l'avant-projet de dispositions relatives aux additifs alimentaires de la Norme générale pour les additifs alimentaires	ALINORM 09/32/12, par. 109 et Annexe VI
CCMAS	Interruption des travaux sur le projet de directives pour l'évaluation des méthodes d'analyse acceptables	ALINORM 09/32/33, par. 18
CCPR	Retrait de Projets de limites maximales Codex de résidus de pesticides	ALINORM 09/32/24, Annexe VIII
CCRVDF	Projet de limites maximales de résidus pour le triclabendazole dans les tissus des caprins	ALINORM 09/32/31, par. 74

ANNEXE VIII

PRÉSIDENCE DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CODEX

Organes subsidiaires créés en vertu de l'Article XL1(b)(i)

Code	Organe subsidiaire	Membre responsable	Statut
CX 703	Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers	Nouvelle-Zélande	Actif
CX 708	Comité du Codex sur les produits cacaotés et le chocolat	Suisse	Ajourné <i>Sine die</i>
CX 709	Comité du Codex sur les graisses et les huiles	Malaisie	Actif
CX 710	Comité du Codex sur les sucres	Royaume-Uni	Ajourné <i>Sine die</i>
CX 711	Comité du Codex sur les additifs alimentaires	Chine	Actif
CX 712	Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire	États-Unis d'Amérique	Actif
CX 713	Comité du Codex sur les fruits et légumes traités	États-Unis d'Amérique	Actif
CX 714	Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires	Canada	Actif
CX 715	Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage	Hongrie	Actif
CX 716	Comité du Codex sur les principes généraux	France	Actif
CX 718	Comité du Codex sur les résidus de pesticides	Chine	Actif
CX 719	Comité du Codex sur les eaux minérales naturelles	Suisse	Ajourné <i>Sine die</i>
CX 720	Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime	Allemagne	Actif
CX 722	Comité du Codex sur le poisson et les produits de la pêche	Norvège	Actif
CX 723	Comité du Codex sur l'hygiène de la viande	Nouvelle-Zélande	Ajourné <i>Sine die</i>
CX 728	Comité du Codex sur les protéines végétales	Canada	Ajourné <i>Sine die</i>
CX 729	Comité du Codex sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses	États-Unis d'Amérique	Ajourné <i>Sine die</i>
CX 730	Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments	États-Unis d'Amérique	Actif
CX 731	Comité du Codex sur les fruits et légumes frais	Mexique	Actif
CX 733	Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires	Australie	Actif
CX 735	Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments	Pays-Bas	Actif

Code	Organe subsidiaire	Membre responsable	Statut
Groupe intergouvernemental spécial créé par la Commission à sa vingt-neuvième session			
CX 804	Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens	République de Corée	Actif

Organes subsidiaires créés en vertu de l'Article XI.1(b)(ii)

Code	Organe subsidiaire	Membre responsable
CX 706	Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe	Coordonnateur pour l'Europe
CX 707	Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique	Coordonnateur pour l'Afrique
CX 725	Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Coordonnateur pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CX 727	Comité FAO/OMS de coordination pour l'Asie	Coordonnateur pour l'Asie
CX 732	Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest	Coordonnateur pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest
CX 734	Comité FAO/OMS de coordination pour le Proche-Orient	Coordonnateur pour le Proche-Orient